



rapport annuel 2012


CIRÉ

Sommaire

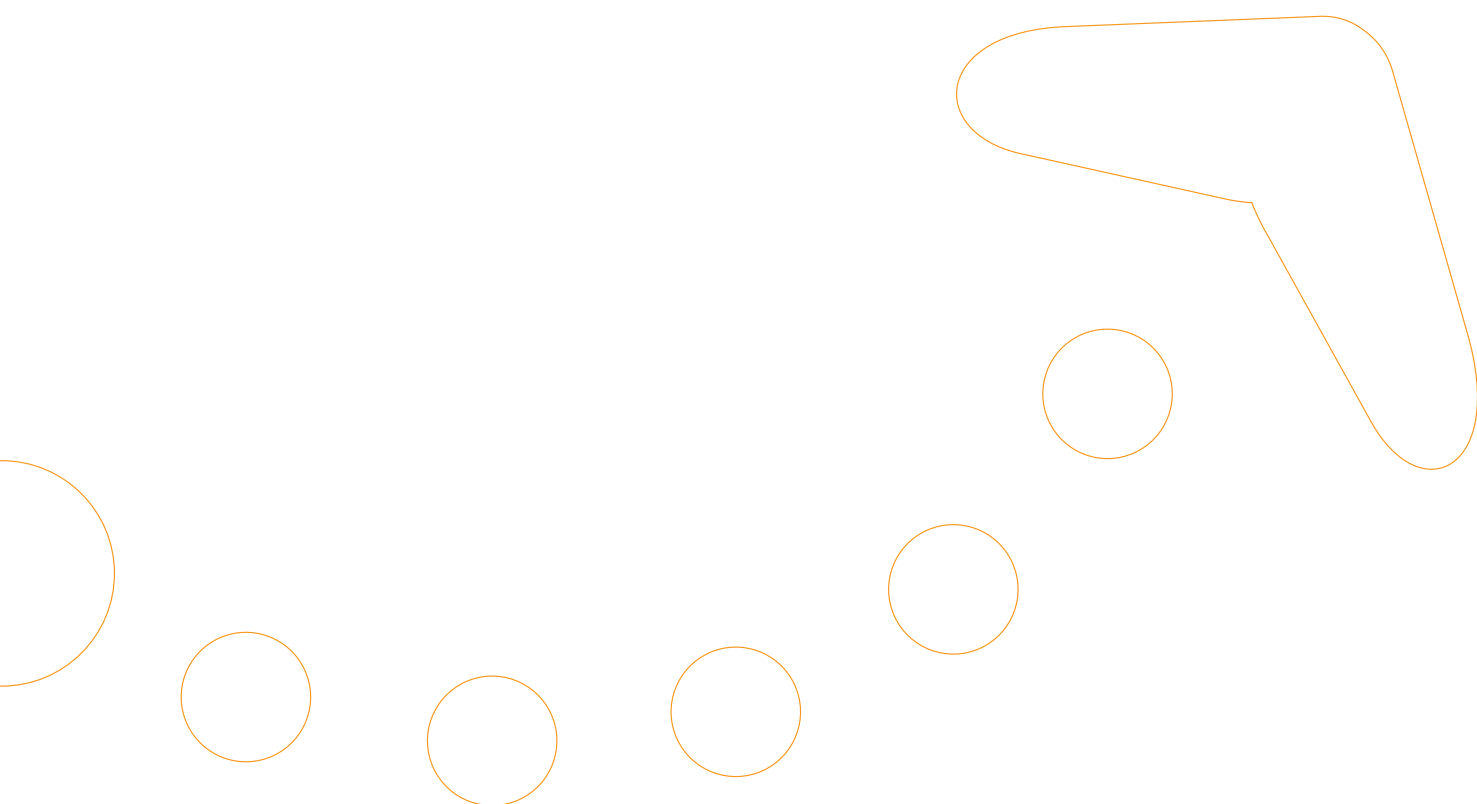
CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers	4
Préambule	8
Politiques migratoires du travail : analyser les enjeux et défendre les droits des migrants	10
Séjour et regroupement familial : préserver le droit à vivre en famille et la protection pour raisons médicales	14
Accueil des demandeurs d'asile : la crise passe, la restriction des droits persiste	18
Structure d'accueil des demandeurs d'asile : garantir un accueil de qualité dans un contexte de restrictions	22
Asile et protection : analyser les évolutions et défendre des politiques de qualité	26
Roms : entre intégration et gestion des flux migratoires	30
Intégration : l'accueil des primo-arrivants toujours au cœur de l'actualité	32
Parcours d'accueil pour les ixellois primo-arrivants	38
Logement : des projets concrets pour faciliter l'accès à la propriété	42
École: enseigner le français en diversifiant les modes d'apprentissage	46
Travail, équivalences et formations : informer et accompagner les personnes	50
SHARE, le Forum des migrants	54
Retour volontaire : un retour sous la contrainte	56
Enfermement et expulsions : lutter contre les injustices	60
Accueillir et informer les migrants	64
Communication : diversifier les modes d'information et de sensibilisation	66

En couverture : "L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente". Image du teaser de la campagne FRONTEXIT. Une campagne initiée par Migreurop portant sur le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne, sur laquelle le CIRÉ a travaillé en 2012 et qui sera lancée début 2013.

© 2013 Full Tunes Production

"Il nous appartient de veiller tous ensemble à ce que notre société reste une société dont nous soyons fiers : pas cette société des sans-papiers, des expulsions, des soupçons à l'égard des immigrés, pas cette société où l'on remet en cause les retraites, les acquis de la Sécurité sociale..."

Indignez-vous, Stéphane Hessel



CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile, à la reconnaissance des réfugiés, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étrangers et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

La réflexion et l'action politique

En 2012, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en six thématiques aux objectifs spécifiques :

- **"Politiques migratoires"** : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'Homme.
- **"Séjour et regroupement familial"** : défendre une politique de séjour et un droit au regroupement familial de qualité.
- **"Accueil des demandeurs d'asile et retour volontaire"** : défendre une politique d'accueil et de retour de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile.
- **"Asile et protection"** : défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité.
- **"Intégration"** : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- **"Enfermement et expulsions"** : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.

Chaque thématique est pilotée par un expert politique. Cet expert mène le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

Les services aux publics

Le CIRÉ assure également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- Le service **"Accueil des demandeurs d'asile"** coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- Le service **"Accueil général"** informe et oriente les publics (étrangers, demandeurs d'asile, réfugiés) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- Le service **"Travail, équivalences et formations"** aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.
- Le service **"Logement"** aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.
- **L'école** assure des cours de français langue étrangère pour les réfugiés et les étrangers.

L'organisation interne au CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La direction de l'association est composée d'une direction générale, d'une direction adjointe et d'une direction administrative. Le service administratif s'occupe de la gestion de l'association.

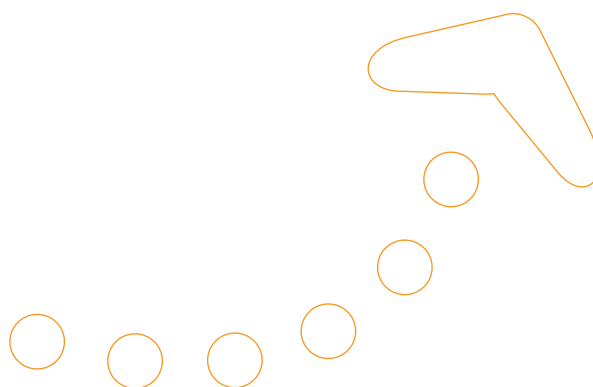
Le service "Communication et sensibilisation" met en œuvre les activités d'information et de communication de l'association (sensibilisation, relations avec les médias, publications, interventions lors de débats et conférences, animations scolaires...).

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le Conseil d'administration fait fonction de commission politique : la plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le Bureau se réunit avant chaque Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.

Le CIRÉ en 2012, c'est une équipe de 37 salariés et 5 volontaires. Un total de 42 personnes pour assurer les missions et la gestion de l'association.



Les organisations membres du CIRÉ

	Membre de l'AG	Membre du CA
Aide aux personnes déplacées (APD)	●	●
Amnesty international	●	●
Association pour la défense du droit des étrangers (ADDE)	●	●
Cap migrants	●	
Caritas international	●	●
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	●	●
Centre social protestant (CSP)	●	●
Convivium	●	●
Croix-Rouge francophone de Belgique	●	
CSC Bxl-Hal-Vilvorde	●	●
CSC Nationale	●	●
Équipes populaires	●	
FGTB Bruxelles	●	●
Interrégionale wallonne FGTB	●	●
Jesuit refugee service-Belgium (JRS)	●	●
Justice et paix	●	
Médecins du Monde	●	●
Mentor-escale	●	●
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	●	
Mouvement ouvrier chrétien (MOC)	●	●
Présence et action culturelles (PAC)	●	●
Point d'appui	●	
Service social de Solidarité socialiste (SESO)	●	●
Service social juif (SSJ)	●	

Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes :

- Fabrice Epis (Président du Conseil d'administration jusque juin 2012)
- Serge Noël
- France Blanmailland (Présidente du Conseil d'administration depuis juin 2012)

Le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR) est invité permanent à l'Assemblée générale comme au Conseil d'administration du CIRÉ.

Le Bureau est composé de :

- France Blanmailland, Présidente
- Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-Présidents
- Françoise Visée, Trésorière
- Florence Lobert, Secrétaire

Le CIRÉ est membre des organisations suivantes :

- Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR)
- Forum asile et migrations (FAM)
- Migreurop (réseau européen contre "l'Europe des camps")
- Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- European council on refugees and exiles (ECRE)
- Plateforme Community Landtrust Bruxelles
- SHARE, Plateforme où se retrouvent et s'organisent les organisations de migrants

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.

Le CIRÉ

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Préambule

2012 : pas de quoi se réjouir et même, de vraies raisons de s'inquiéter !

Selon le gouvernement, 2012 fut une année charnière pour la politique d'asile, de migration et d'accueil en Belgique. Un tournant décisif a été amorcé et, désormais, tout est sous contrôle selon lui : la crise de l'accueil est résolue, les demandes d'asile et de régularisation pour raisons médicales diminuent, les abus sont traqués, les retours volontaires ont la cote. Les nouvelles mesures prises par le gouvernement seraient "efficaces" et "humaines". La politique choisie serait enfin "cohérente". Tout irait pour le mieux et l'avenir serait prometteur...

Vraiment ?

Pour le CIRÉ, 2012 fut plutôt un pas en avant dans la dégradation des droits des migrants. Une année marquée, notamment, par...

- La restriction du droit à l'accueil pour toute une série de personnes.
- L'ouverture d'un centre fermé flambant neuf pour détenir des étrangers qui n'ont commis aucun crime.
- L'instauration d'un filtre empêchant des personnes gravement malades d'obtenir un droit de séjour pour raisons médicales.
- La mise en place d'une politique de retour "volontaire" sous la pression.
- L'adoption d'une nouvelle loi sur le regroupement familial qui exclut d'emblée les personnes à bas revenus.
- L'établissement d'une liste de pays sûrs qui met les personnes dans de mauvaises conditions pour faire valoir leur droit à la protection.
- La mise en péril des fonds nécessaires pour garantir l'aide juridique gratuite aux personnes ne pouvant se l'offrir...

Non, pour le CIRÉ, cette politique n'est ni "efficace" ni "humaine".

En ce début d'année 2013, avons-nous concrètement des raisons d'espérer une amélioration ?

Pour cela il faudrait, notamment...

- Assurer un accompagnement global des demandeurs d'asile, impossible si l'on morcèle les phases d'accueil des personnes.
- Enfin accorder l'accueil à toutes les personnes qui ont été mises de côté par la crise de l'accueil.
- Procéder à une évaluation fine des nouvelles lois sur le regroupement familial et sur la régularisation pour raisons médicales.
- Renforcer le soutien financier aux avocats pro-deo et à l'interprétariat social.

Et ce qui est sûr, c'est que cette année encore, le CIRÉ et ses partenaires continueront à travailler sans relâche pour que les droits fondamentaux des migrants soient respectés.

Pour 2013, nous souhaitons que le gouvernement, et la société plus largement, se mettent à penser le changement plutôt que de changer le pansement, comme nous l'indiquions dans nos "vœux" de fin d'année :

- Que l'on s'attaque aux véritables causes qui font fuir les migrants, plutôt que de s'acharner à contrôler les frontières et à faire baisser à tout prix les chiffres des demandes d'asile...
- Que l'on s'attaque à la dérégulation du marché du travail plutôt que de s'acharner sur les travailleurs migrants...
- Que l'on s'attaque aux discriminations qui poussent les Roms sur les routes et que la Belgique prenne ses responsabilités face aux familles qui viennent trouver refuge chez nous plutôt que de nier leur détresse en les renvoyant chez elles...

Et ce ne sont là que quelques exemples d'indispensables changements de paradigmes...

En interne, en 2012, le CIRÉ n'a pas chômé !

Les analyses produites, les actions politiques menées et leurs effets ainsi que les activités mises en œuvre par les services du CIRÉ vous sont présentés dans les pages qui suivent.

Bonne lecture !

Fred Mawet, Directrice du CIRÉ



Politiques migratoires du travail : analyser les enjeux et défendre les droits des migrants

Contribuer à construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'Homme est un des objectifs que le CIRÉ se fixe à travers cette thématique. Comprendre et analyser les politiques migratoires belges et européennes, en saisir les enjeux et les interactions avec d'autres politiques et construire des alternatives sont au cœur de notre action dans ce domaine.

Cadre et objectifs

Les politiques migratoires belge et européenne se caractérisent par une approche répressive de la migration illégale dont les traits sont le non respect flagrant des droits des migrants, une efficacité et une utilité plus que douteuses, une approche utilitariste de la migration légale visant essentiellement à combler à bon compte les manques du marché du travail européen et laissant une grande place à l'arbitraire et une vision globale essentiellement centrée sur les intérêts des pays de destination.

Face à cela, le CIRÉ vise à réaliser une analyse critique des fondements des politiques migratoires belge et européenne, en plaçant celles-ci dans le cadre plus global des relations de pouvoir et des politiques socio-économiques, à proposer une alternative cohérente, radicale et crédible, à participer à la réflexion sur les migrations environnementales, à favoriser un meilleur respect des droits des travailleurs étrangers et en particulier des travailleurs en séjour illégal et à contribuer à la réflexion et à l'action en matière de migration économique.

Nos objectifs pour 2012 étaient notamment d'organiser un séminaire relatif aux relations entre les migrations et le marché du travail, de coordonner l'évaluation de la régularisation par le travail et de nourrir la réflexion à cet égard. Mais aussi de travailler au suivi de l'adoption de la directive relative aux travailleurs saisonniers comme de la transposition en droit belge de la directive relative aux sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

L'actualité a surtout été marquée par la poursuite de dynamiques débutées précédemment en ce qui concerne la régularisation par le travail et la procédure d'adoption de la directive sur les travailleurs saisonniers ressortissants de pays tiers.

Régularisation par le travail

Le 18 juillet 2009, suite à une crise de plusieurs mois, une large mobilisation de la société civile et des sans-papiers et de fortes tensions au sein même du gouvernement, ce dernier adoptait une instruction relative à la régularisation du séjour des sans-papiers. L'une des voies de régularisation prévues était le travail. Toute personne pouvant apporter des preuves d'intégration, séjournant en Belgique depuis au plus tard le 31 mars 2007 et produisant entre le 15 septembre 2009 et le 15 décembre 2009 un contrat de travail répondant à certains critères de durée et de salaire pouvait demander à être régularisée.

Le CIRÉ, en partenariat notamment avec la CSC et la FGTB, a réalisé en 2012 une évaluation de cette campagne de régularisation. Cette évaluation, basée sur de nombreux documents et des entretiens avec près de 65 demandeurs ainsi que plusieurs acteurs de terrain, a permis d'identifier divers écueils de cette campagne : complexité de la procédure et délais de traitement, ambiguïté et imprécision des critères de régularisation, interprétation stricte des critères, motivation problématique des décisions, difficultés de renouvellement du titre de séjour et du permis de travail, dépendance du travailleur à l'égard de l'employeur, fraude, caractère temporaire de la campagne, ambiguïté des objectifs, caractère isolé et peu concerté de la mesure.

Force est de constater que la campagne de régularisation par le travail n'a permis de régulariser le travail et le séjour des migrants en séjour irrégulier que d'une manière marginale et temporaire. Marginale en raison du caractère strict des critères d'octroi de la régularisation et des nombreux écueils, logistiques mais aussi politiques, qui ont fait de cette procédure un parcours long, compliqué et aléatoire. Temporaire du fait des conditions, difficiles, de renouvellement du titre de séjour et du permis de travail, conditions plaçant souvent le travailleur étranger dans une situation de dépendance à l'égard de son employeur.

Alors que l'on pourrait attendre d'une campagne de régularisation qu'elle contribue à favoriser le respect de la norme, il en a souvent été autrement en pratique. Cette campagne a suscité l'émergence d'un marché de faux documents, et notamment de faux contrats de travail, achetés à prix d'or. Elle a favorisé l'intensification de l'exploitation des travailleurs sans-papiers par leurs employeurs, ces derniers pouvant faire usage du fait que l'accès de l'étranger sans-papiers au séjour légal passe par eux comme arme pour faire accepter sans broncher les pires abus.

LE FAIT

Depuis plus de 30 ans, les inégalités de revenus augmentent. En cause, l'augmentation des revenus de la finance, les politiques fiscales favorables aux plus riches et une augmentation des inégalités salariales¹. L'insertion des travailleurs migrants, entre non droit et statuts de travail flexibilisés, favorise cette évolution.

1 http://www.inegalites.fr/spip.php?article1626&id_mot=30

En 2011, le CIRÉ avait joué un rôle actif au sein d'une coalition ad hoc de coupoles européennes dont les plus actives en la matière avaient été Solidar, Platform for international cooperation on undocumented migrants (Picum) et la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa). Une collaboration fructueuse entre ces organisations et les parlementaires européens Claude Moraes (parlementaire socialiste britannique, rapporteur pour la commission libertés civiles, justice et affaires intérieures) et Sergio Cofferati (parlementaire socialiste italien, rapporteur pour la commission emploi et affaires sociales) avait permis d'orienter le vote du Parlement européen dans un sens offrant une plus grande protection aux travailleurs concernés que ne le faisait la proposition de la Commission.

D'emblée, ces organisations, dont le CIRÉ, s'étaient opposées à la logique générale de ces directives, instaurant une inégalité de droits entre les travailleurs et avaient tenté de limiter tant que faire se peut cette inégalité.

L'action menée en 2011 s'est poursuivie au début de l'année 2012, notamment par des réunions avec les assistants de C. Moraes et S. Cofferati et par l'envoi d'une lettre commune aux membres de la commission parlementaire puis a été suspendue en raison des priorités des organisations et du fait d'un ralentissement de la procédure d'adoption.

Le Conseil européen a adopté une position commune en février 2012. Alors que le Parlement avait apporté des améliorations significatives à la proposition de la Commission européenne, visant à mieux protéger les droits des travailleurs concernés et réduire le risque de dumping social, le Conseil en prend le contrepied. La coalition ad hoc sera amenée à reprendre son action.

Directive "Travailleurs saisonniers"

L'Union européenne s'est donné comme objectif d'adopter une série de directives visant à réglementer et harmoniser l'entrée, le séjour et les droits des ressortissants de pays tiers à fin de travail. La première à avoir été adoptée concerne les travailleurs hautement qualifiés (directive carte bleue, 2009/50/CE). La seconde directive adoptée concerne tous les travailleurs ressortissants de pays tiers sauf ceux qui sont concernés par les autres directives (directive permis unique, 2011/98/UE). Deux autres directives sont encore en cours d'adoption : l'une concerne les travailleurs saisonniers, l'autre les travailleurs transférés au sein de leur entreprise. Une dernière directive devrait concerner les stagiaires rémunérés mais n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune proposition de la part de la Commission européenne.



LES COULISSES DE FRONTEXIT

La campagne FRONTEXIT qui sera officiellement lancée le 20 mars 2013 à Bruxelles se prépare depuis de nombreux mois. En avril 2012, les premiers partenaires de Migreurop se sont réunis à Bruxelles pour discuter de la ligne politique de la campagne et rallier des signataires. FRONTEX, l'agence de l'Union européenne pour le contrôle des frontières extérieures, est une agence dont le mandat est incompatible avec le respect des droits fondamentaux, ses activités sont peu transparentes, et de nombreux soupçons, parfois totalement avérés, pèsent sur les implications de l'agence dans des cas manifestes de violation des droits. Cela doit être démontré et dénoncé en tant que tel dans une campagne qui s'étendra sur trois ans. Le CIRÉ est une des chevilles ouvrières de la campagne, à la fois sur le volet politique (coordination partagée du comité de pilotage) et le volet communicationnel (réalisation du site internet, des visuels et logos et du teaser de campagne). Par ailleurs, le soutien est aussi financier.

Ainsi, Migreurop et ses partenaires ont créé un comité de pilotage et des groupes de travail autour du plaidoyer et des pistes contentieuses notamment, pour mettre en place une stratégie de mise à jour et de dénonciation : des courriers sur les interceptions maritimes, les accords de travail entre FRONTEX et les pays tiers et les vols conjoints sont partis ou en cours de préparation, une mission impliquant des parlementaires européens est en cours de préparation et un suivi de cas litigieux est en train de se mettre en place pour 2013.



Migration et marché du travail

Le CIRÉ, en collaboration avec Kerkwerk Multicultureel Samenleven, a organisé, les 5, 6 et 7 décembre 2012, un séminaire relatif aux relations entre migration et marché du travail. Des interventions de personnes venant de la Confédération européenne des syndicats, de la FGTB, de la CSC, de Picum, de la KU Leuven, du CNRS (France), du Contrôle des Lois sociales, de l'Inspection régionale bruxelloise de l'Emploi, de la Fédération de la construction, de la Fédération bruxelloise de l'horeca, d'Actiris, du European Policy Center et du Groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI, France) ont nourri la réflexion des participants, issus d'associations, de syndicats, du monde patronal et de diverses administrations.

Ce séminaire, dont les actes seront publiés en 2013, a permis d'aborder les relations entre l'organisation des marchés formel et informel du travail en Belgique et dans l'Union européenne, d'une part, et les migrations, de l'autre. L'approche a été tant intersectorielle que sectorielle, les secteurs de la construction, de l'horeca, du nettoyage et du care ayant fait l'objet d'une approche spécifique, panels pour les deux premiers, exposés pour les deux suivants.

Alter Summit

L'année 2012 a enfin vu le début de l'Alter Summit, tentative de fédérer au niveau européen des syndicats, organisations, réseaux d'intellectuels et autres afin de construire une Europe plus égalitaire, démocratique, sociale et durable et qui, en un mot, s'oppose à l'imposition d'un ordre néolibéral générateur d'inégalités et nuisible à la démocratie.

Le CIRÉ a notamment contribué en 2012 à la réunion de lancement de la démarche en Belgique. Il assumera un rôle moteur, dans le cadre de l'Alter Summit, afin de défendre une plus grande égalité entre nationaux, citoyens de l'Union et ressortissants de pays tiers, en séjour régulier ou non, notamment en termes de travail et de droits sociaux et économiques. La forme de cette action doit encore être déterminée.

Perspectives pour 2013

Après avoir évalué la campagne de régularisation par le travail telle qu'elle a eu lieu, le CIRÉ et ses partenaires se proposent d'en dépasser le cadre strict, de replacer la question de la régularisation par le travail - et des conditions de réussite d'une telle campagne - dans le double contexte de la migration irrégulière, d'une part, et de l'organisation de l'économie et du marché du travail, d'autre part et d'énoncer des recommandations et des pistes de réflexion visant à concilier un meilleur accès au séjour et/ou aux droits pour les migrants en séjour irrégulier et une meilleure gestion du marché du travail et des migrations. Ceci fera l'objet d'une publication en 2013.

Le CIRÉ, en collaboration avec d'autres associations, visera à orienter autant que faire se peut la rédaction de la Directive "Travailleurs saisonniers" dans un sens de protection des droits des travailleurs concernés et de garanties contre le dumping social. Le travail de suivi des directives "permis unique", "sanctions" et "détachement" (application) sera également poursuivi.

Le CIRÉ participera activement à la démarche Alter Summit. Il proposera notamment des amendements au manifeste et lancera une initiative portant sur le rôle des migrants comme outil de légitimation ou de dissimulation de choix politiques qui les dépassent, notamment en matière de politique sociale et économique ou de marché du travail.

Le CIRÉ continuera et intensifiera sa réflexion sur les notions de liberté de circulation et de liberté d'installation. Il jouera à ce sujet un rôle moteur pour organiser et guider la réflexion au sein du réseau Migreurop en collaboration avec quelques autres membres du réseau.

La thématique "Politiques migratoires" en activités

INTERVENTIONS, ANIMATIONS ET SÉMINAIRES

- Animation-débat sur les questions de migration pour une classe du centre de formation Cenforgil, 9 février 2012.
- Animation d'un atelier de réflexion sur la situation sociale et juridique des migrants dans le cadre des Ateliers du soleil, 10 février 2012.
- Organisation d'une rencontre relative à l'immunité diplomatique et au droit du travail entre des associations, des syndicats et des personnes de l'administration (Affaires étrangères, Emploi), 16 février 2012.
- Intervention sur les politiques migratoires auprès de la Fédération des services sociaux, 1^{er} mars 2012.
- Intervention "Comprendre les questions migratoires et se positionner par rapport aux politiques menées", Promigrantibus, 21 mars 2012.
- Intervention et animation d'une table-ronde lors du séminaire "Liberté de circulation : de l'exigence à la réalité", organisé par la Ligue des droits de l'Homme et Bruxelles Laïque, 23 mars 2012.
- Intervention dans une soirée "Migration libre" organisée par Médecins du Monde, Paris, 30 mars 2012.
- Intervention "Déconstruction d'une manipulation de l'information", sur le thème des politiques migratoires au CRIC, 27 avril 2012.
- Formation sur les politiques migratoires au Conseil consultatif de la solidarité internationale, 15 mai 2012.
- Participation à une émission radio pour Entraide et fraternité sur le thème "migrants et enjeux économiques", 31 mai 2012.
- Interventions sur les réalités des flux migratoires, la criminalisation des étrangers et la régularisation par le travail aux Rencontres écologiques d'été, 1^{er} septembre 2012.
- Animation du groupe de travail "migration" dans le cadre de la réunion de lancement de l'Alter Summit en Belgique, 6 octobre 2012.
- Participation à la conférence de presse "Libye: en finir avec la traque des migrants", Migreurop, FIDH, JWBM, Franziska Brantner, Parlement européen, 11 octobre 2012.
- Formations sur le thème des migrations pour les écrivains publics de La Louvière, 3 décembre 2012.
- Organisation d'un Séminaire relatif aux politiques migratoires et au marché du travail, 5-7 décembre 2012.
- Intervention « Migrations du travail et travail des migrants », au CRVI, 13 décembre 2012.

PUBLICATIONS

- *Évaluation de la régularisation par le travail*, décembre 2012.
- *Les migrations dans le monde et les personnes migrantes en Belgique : quelques concepts*, décembre 2012.

Séjour et regroupement familial : préserver le droit à vivre en famille et la protection pour raisons médicales

La thématique "Séjour et regroupement familial" s'est fixé comme objectif de défendre et de promouvoir une politique de séjour en Belgique de qualité. Ce qui a impliqué, cette année, un travail important sur les problématiques de la régularisation pour raisons médicales et du regroupement familial.

La régularisation pour raisons médicales (9 ter)

Une interprétation stricte de l'article 9 ter

Après que l'année 2011 ait connu une forte augmentation des demandes 9 ter, le législateur décida à la fin de l'année d'introduire un filtre médical dans la phase de recevabilité de la procédure afin de "combattre, en les déclarant irrecevables, les demandes accusant un manque manifeste de gravité". Le filtre est entré en vigueur en février 2012. L'Office des étrangers (OE) doit désormais examiner si la demande a été formellement bien introduite mais aussi si la maladie est suffisamment grave et s'il existe un (accès au) traitement dans le pays d'origine. Mais en pratique, seule la gravité de la maladie est examinée - de façon extrêmement sévère - à ce stade et si le seuil de gravité requis n'est pas atteint, la demande 9 ter est déclarée irrecevable. L'interprétation et l'application qui est faite de ce filtre par l'OE ne correspondent pas au prescrit du nouvel article 9 ter. Ainsi, les décisions de l'OE se réfèrent systématiquement à la jurisprudence très sévère de la Cour européenne des droits de l'Homme et au degré de gravité exigé pour l'application de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)¹. Or, le seuil de gravité exigé par la Cour est très élevé : il n'y a de violation potentielle de l'article 3² que lorsque la maladie grave est arrivée à un stade final, irréversible. Ainsi, de nombreuses situations médicales graves ne passent pas le filtre médical. En novembre et décembre 2012, le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) a annulé plusieurs décisions de refus de 9 ter prises par l'OE³.

Pour le CCE, l'interprétation qui est faite par l'OE de l'article 9 ter sur base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme est trop stricte, l'application de l'article 9 ter ne se limite pas à examiner le risque direct pour la vie. Pour le CCE, l'article 9 ter implique également d'examiner la question de l'accès aux soins dans le pays d'origine. Dans certains de ces arrêts, le CCE a également reproché à l'administration une motivation laconique et stéréotypée. La Secrétaire d'État à l'asile et la migration a décidé de se pourvoir en cassation auprès du Conseil d'État à l'encontre de plusieurs de ces arrêts.

319

En 2012, d'après la Secrétaire d'État à l'asile et la migration, l'OE a traité 14.027 demandes de régularisation médicale dont 7.843 auraient été déclarées irrecevables (soit 55%), 5.521 recevables (soit 39 %) et 663 sans objet. Sur les 5.521 demandes déclarées recevables, 5.202 ont été déclarées non fondées et 319 fondées (soit 5,7 %).

Source : réponse de la Secrétaire d'État à l'asile et la migration à une question parlementaire, CRABV 53 COM 669, p. 24.

1 CEDH, 27 mai 2008, Grande Chambre, n° 26565/05, N. v. United Kingdom; CEDH 2 mai 1997, n° 30240/96, D. v. United Kingdom).

2 Article 3 de la CEDH : "Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants".

3 RvV nr 92258 du 27 novembre 2012, RvV nr 92397 et RvV nr 92444 du 29 novembre 2012, RvV nr 92661 du 30 novembre 2012 et RvV nr 92863 du 4 décembre 2012.



Différences entre demandeurs de 9 ter et de protection subsidiaire

Le 28 juin 2012, la Cour constitutionnelle s'est prononcée sur le recours en annulation que le CIRÉ et d'autres associations avaient introduit à l'encontre de la loi portant dispositions diverses (I) du 29 décembre 2010⁴. Cette loi avait inséré dans la loi du 15 décembre 1980 une nouvelle version de l'article 9 ter qui précisait notamment la manière dont le demandeur devait prouver son identité. En déclarant non fondés tous les moyens soulevés, la Cour a validé ces nouvelles dispositions, estimant ainsi que des différences de traitement entre demandeurs de 9 ter et de protection subsidiaire pouvaient se justifier au regard du fait que ces derniers pouvaient rencontrer plus de difficultés à produire des documents d'identité et entre demandeurs de 9 ter et de 9 bis au motif que les premiers pouvaient désormais prouver leur identité sur base d'autres documents qu'un document d'identité.

La régularisation pour raisons humanitaires (9 bis)

En 2012, le CIRÉ a poursuivi, mais dans une moindre mesure, son travail de monitoring des dossiers de régularisation de 2009 et d'interpellation de l'administration dans les dossiers où les critères de l'instruction de 2009 n'avaient pas été respectés⁵. Dès l'entrée en fonction de la Secrétaire d'État à l'asile et la migration, le CIRÉ a voulu s'assurer que celle-ci continuerait, comme son administration, à appliquer les critères de l'instruction de 2009 aux dossiers introduits sur cette base et encore pendants. Bien que l'OE ait continué à appliquer les critères de l'instruction du 19 juillet 2009 aux dossiers introduits en 2009, il a, depuis fin 2011, changé la motivation de ses décisions et fait directement référence au fait que "les critères de l'instruction ne sont plus d'application"⁶. Cette motivation a accentué l'insécurité juridique et suscité l'inquiétude chez de nombreux demandeurs de régularisation et leurs conseils.

Les demandes de régularisation introduites aujourd'hui étant toujours soumises au large pouvoir d'appréciation de l'OE sur base des "circonstances exceptionnelles" de l'article 9 bis, il reste indispensable, si l'on veut garantir un minimum de sécurité juridique, de revoir cet article et d'y inscrire des critères clairs de régularisation.

4 Loi du 29 décembre 2010 portant dispositions diverses (I), M.B., 31 décembre 2010.

5 Dans une moindre mesure vu que la majorité des dossiers introduits dans le cadre de la campagne de régularisation de 2009 ont aujourd'hui été traités par l'OE.

6 Suite à l'annulation le 5 octobre 2011 par le Conseil d'État de l'arrêt du CCE du 29 novembre 2010.

Le regroupement familial

Une interprétation trop stricte de la condition de revenus

Le CIRÉ a réalisé un travail d'information tout au long de l'année sur les nouvelles conditions du regroupement familial introduites en 2011. La suppression du regroupement familial entre les Belges et leurs ascendants et l'insertion d'une nouvelle condition de revenus appliquée très strictement par l'OE a suscité de nombreuses interrogations au sein du public et une certaine insécurité juridique. Le CIRÉ a, en ce sens, continué à participer aux réunions d'échanges et d'information en la matière afin de garantir la meilleure information possible du public sur l'interprétation de ces conditions par l'administration⁷. Il nous semble aujourd'hui indispensable d'évaluer les changements législatifs intervenus ces dernières années en matière de regroupement familial. Il est également grand temps d'évaluer et de mener une réflexion autour des objectifs de lutte contre les abus qui ont été fixés en la matière, instaurant une suspicion constante sur les mariages mixtes et favorisant les situations de dépendance administrative entre membres de famille.

LE FAIT - INTRODUCTION D'UN RECOURS AUPRÈS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE CONTRE LA LOI DU 8 JUILLET 2011 EN MATIÈRE DE REGROUPEMENT FAMILIAL

Le 12 mars 2012, le CIRÉ et d'autres associations¹ ont introduit un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle à l'encontre de la loi du 8 juillet 2011 introduisant dans la loi du 15 décembre 1980 de nouvelles conditions en matière de regroupement familial². Ayant pour principal objectif d'insérer des conditions plus strictes au droit de vivre en famille et ayant multiplié les statuts et les procédures selon la nationalité du regroupant engendrant un droit au regroupement familial à plusieurs vitesses, ce texte comporte plusieurs violations des articles 10 et 11 de la Constitution consacrant les principes d'égalité de traitement et de non discrimination. La Cour devrait se prononcer sur ce recours dans le courant de l'année 2013.

1 ADDE, Siréas, LDH, Liga et MRAX.

2 Loi du 8 juillet 2011, M.B., 12 septembre 2011.

7 Réunions de contact bis et réunions partenaires organisées par le CBAR et interventions juridiques de l'ADDE.

Les femmes migrantes doublement victimes de violences

Le CIRÉ est régulièrement confronté, dans le cadre de ses permanences d'accueil, à la situation particulièrement difficile des femmes venues par regroupement familial et qui, victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, sont amenées à devoir choisir entre subir la violence ou perdre leur droit de séjour. Si différentes mesures de protection existent dans la loi de 1980 pour permettre aux femmes victimes de violences conjugales de maintenir leur droit de séjour, les femmes, elles-mêmes, ne sont pas toujours informées de leurs droits et les acteurs qui les accompagnent sont souvent peu conscients ou mal informés du rôle qu'ils peuvent jouer pour les aider à se mettre à l'abri et à conserver leur titre de séjour. Il nous paraît donc indispensable de mener un travail de sensibilisation et d'information de tous les acteurs concernés.

Le nouveau Code de la nationalité belge

Le 25 octobre 2012, les partis de la majorité adoptaient le nouveau Code de la nationalité belge. Entre autres mesures, le nouveau texte prévoit la réduction du nombre de procédures d'acquisition de la nationalité et fait de la naturalisation une procédure "vraiment" exceptionnelle. Il prévoit également l'introduction de critères d'intégration pour presque toutes les procédures d'acquisition de la nationalité. Pour la procédure "courte" de 5 ans, la plus exigeante en termes de preuves d'intégration, il faut apporter la preuve de la connaissance d'une des trois langues nationales, prouver son intégration sociale et prouver sa participation économique par le travail salarié (468 jours de travail sur les 5 dernières années) ou indépendant. Les époux de Belges ou parents d'enfants belges sont dispensés dans cette procédure des preuves de participation économique et les personnes souffrant d'un handicap ou invalides sont dispensées des preuves d'intégration sociale et économique. La procédure "longue" de 10 ans est un peu moins exigeante en termes de preuves d'intégration, pas de preuve de participation économique ni d'intégration sociale à apporter mais bien des preuves de sa participation à la vie de "sa communauté d'accueil". On peut regretter qu'aucune exception n'ait été prévue pour les personnes les plus vulnérables (familles monoparentales, intérimaires, personnes âgées...) pour lesquelles l'acquisition de la nationalité belge permettrait d'ouvrir des portes en termes d'intégration.

Perspectives pour 2013

En 2013, en matière de regroupement familial, nous continuerons à plaider pour une évaluation de la réforme de 2011 qui fasse l'objet d'un vrai débat parlementaire. Nous réaliserons un travail de sensibilisation et d'information sur la situation des femmes migrantes victimes de violences conjugales. Nous mènerons également un travail de sensibilisation et de lobbying politique autour de l'interprétation trop stricte qui est faite de l'article 9 ter. En matière de droit au mariage, nous prévoyons le suivi des travaux parlementaires sur la cohabitation de complaisance et le suivi des situations problématiques (refus de célébration, enquêtes abusives...) transmises par les acteurs de terrain.

La thématique "Séjour et regroupement familial" en activités

FORMATIONS ET INTERVENTIONS

- Formation sur le séjour et le droit au travail des étrangers à destination des travailleurs de l'asbl "Microstart", 27 janvier 2012.
- Organisation d'une rencontre de travailleurs sociaux et de juristes avec un expert en droits sociaux, dans le cadre de la réflexion sur les difficultés récurrentes que rencontrent les étrangers face aux CPAS pour l'accès à l'aide sociale, 16 février 2012.
- Séance d'information sur les mouvements sans-papiers auprès des étudiants des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, 28 février 2012.
- Séance d'information sur la régularisation à destination du public de la mission locale de Forest, 16 mars 2012.
- Séance d'information sur la régularisation à destination du public de l'asbl "Belgique-Djibouti", 23 mars 2012.
- Formation sur le séjour et le droit au travail des étrangers à destination des travailleurs de la mission locale de Molenbeek, 30 mars 2012.
- Séance d'information sur le séjour et la détention des étrangers à destination d'une association d'aide aux détenus située à Forest, 2 avril 2012.
- Formation sur le séjour des étrangers à destination des travailleurs du DISCRI dans le cadre du programme de formation des formateurs à l'interculturalité, 3 avril 2012.
- Séance d'information sur le regroupement familial co-organisée avec l'Union des femmes africaines (UFA), 19 avril 2012.
- Formation sur le droit de séjour des étrangers à destination du CBAl, 14 mai 2012.
- Séance d'information sur la régularisation co-organisée avec l'Union des femmes africaines (UFA), 24 mai 2012.
- Intervention au cours d'une séance d'information sur le regroupement familial à destination du public de Charleroi organisée par le GIRB, 25 mai 2012.
- Intervention sur la régularisation au cours de l'AG des travailleurs sans-papiers de la FGTB, 11 juin 2012.
- Actualités juridiques en droit des étrangers à destination des interprètes du Setis Bxl, 25 juin 2012.
- Mise en place et animation d'un groupe de femmes migrantes victimes de violences conjugales, septembre-décembre 2012.
- Formation sur le droit au séjour et le droit au travail des étrangers à destination des travailleurs sociaux de l'asbl "Iles", 24 septembre 2012.
- Intervention sur la situation des sans-papiers en Belgique dans le cadre d'un cours de médecine sociale à l'ULB, 26 septembre 2012.
- Séance d'information sur la problématique des femmes migrantes victimes de violences conjugales, auprès des travailleurs sociaux de l'Association des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA), 26 octobre 2012.
- Formation sur le séjour et le droit au travail des étrangers à destination des travailleurs de la mission locale d'Anderlecht, 29 octobre 2012.
- Intervention sur l'entrée et le séjour des étrangers en Belgique lors du colloque organisé par l'APTS, 12 décembre 2012.

PUBLICATION

- Participation à la rédaction du *migrations magazine* numéro 8, "Santé et migrations : la Belgique, hôpital du monde ?", automne 2012.

Accueil des demandeurs d'asile : la crise passe, la restriction des droits persiste

Le CIRÉ défend une politique d'accueil de qualité, basée sur l'attention portée aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile, notamment en termes de logement adapté, d'accès aux soins de santé, de soutien psychosocial et de suivi de la procédure d'asile. Si cette année a vu la fin de la crise de l'accueil, les restrictions mises en œuvre poussent le CIRÉ à maintenir une vigilance particulière sur la garantie d'un accueil de qualité.

Une accalmie dans la crise

Depuis février 2012, toute personne demandant l'asile se voit attribuer une place d'accueil au sein du réseau de Fedasil. La crise de l'accueil que l'on a connue en Belgique pendant 4 ans semble sous contrôle et la situation s'est stabilisée. Cette fin de la crise de l'accueil des demandeurs d'asile est notamment le résultat de mesures structurelles mises en œuvre tout au long de l'année 2012 : au niveau de l'accueil (comme, par exemple, le refus d'accueil pour les demandeurs d'asile multiples ou les personnes en recours au Conseil d'État, ou le trajet de retour dans les places "retour" spécifiques) mais également au niveau de la procédure d'asile (procédure accélérée pour les ressortissants issus de la liste des pays sûrs et donc période d'accueil raccourcie).

Au regard de cette situation, le consortium "SOS Accueil", initiative d'aide d'urgence de 8 ONG⁸, a décidé, fin février, de clôturer le projet, d'en faire le bilan et d'en communiquer les résultats. Mais les organisations, dont le CIRÉ, ont continué à faire preuve d'une vigilance accrue vis-à-vis d'une éventuelle reprise des refus d'accueil ("non-désignations") des demandeurs d'asile primo-arrivants et du refus d'accès au réseau pour d'autres personnes ayant droit à l'accueil.

Ainsi, SOS Accueil a organisé une action le 6 mars. Devant le cabinet de la Secrétaire d'État à l'asile et la migration Maggie De Block, les 8 ONG ont fait entendre leur voix : le droit à l'accueil doit être respecté, en hiver comme en été. Car tous les demandeurs d'asile (y compris ceux qui sont accueillis en structure d'urgence), les familles avec enfants et les mineurs étrangers non accompagnés ont droit à un toit mais aussi à un accompagnement social, juridique et médical.

Tout au long de l'année, le CIRÉ a revendiqué, notamment dans le cadre des tables rondes accueil de Fedasil et de rencontres avec la Secrétaire d'État à l'asile et la migration, que Fedasil accueille à nouveau certains publics bénéficiaires de l'accueil au sens de la loi, tels que les familles en séjour illégal qui ne sont pas en mesure de subvenir aux besoins de leurs enfants ou les demandeurs d'asile européens. Ces publics n'étaient pas accueillis ces dernières années parce que le réseau était saturé. Aujourd'hui, le réseau n'est plus saturé et ces publics ne sont toujours pas accueillis...

Des restrictions au droit à l'accueil

En juillet, dans l'objectif de mettre en œuvre les dispositions de la loi accueil du 19 janvier 2012⁹, Fedasil a rédigé des instructions portant sur la fin du droit d'accueil à l'attention des opérateurs d'accueil. Ces instructions¹⁰ sont entrées en vigueur le 1er août. Elles découlent des lois restrictives adoptées par le Parlement fin 2011 et début 2012, et contre lesquelles le CIRÉ et d'autres organisations ont décidé d'ester en justice¹¹. Elles ont notamment pour objectif de contribuer à résoudre la crise de l'accueil.

Le CIRÉ, en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VwV), a dénoncé l'illégalité de certaines dispositions des instructions auprès du Cabinet de la Secrétaire d'État à l'asile et la migration¹² et a interpellé le Directeur général de Fedasil avec une note reprenant l'ensemble de ses (très nombreuses) questions et réflexions relatives à ces instructions¹³.

9 Idem.

10 Voir partie de ce rapport annuel consacrée à la structure d'accueil des demandeurs d'asile.

11 Voir parties de ce rapport consacrées au séjour et à l'asile.

12 Après de nombreuses discussions internes avec les partenaires de la structure d'accueil et les membres du Conseil d'administration, le CIRÉ a décidé de ne pas introduire de recours au Conseil d'État (avec VwV) contre ces instructions.

13 Il avait déjà en ce sens envoyé, avec VwV, un courrier à Fedasil en mars 2012 lui recommandant d'accueillir les personnes introduisant une deuxième demande d'asile, étant donné que la loi précise que Fedasil "peut" leur refuser l'accueil mais que celle-ci n'est donc pas amenée à le faire d'office.

8 Voir rapport annuel 2011 du CIRÉ.

Évaluation du protocole sur l'accueil des familles illégales

Le CIRÉ a continué à suivre la mise en œuvre du protocole Office des étrangers/Fedasil pour l'accueil des familles en séjour irrégulier et a participé activement à l'évaluation prévue un an après son entrée en application¹⁴. Cette évaluation devait résulter d'un processus participatif entre les parties telles que reprises dans le protocole, à savoir avec les administrations et les partenaires de l'accueil.

Le CIRÉ a, dans ce cadre, rencontré et interviewé, avec VwV, plusieurs familles concernées par l'application du protocole (encore en structure d'accueil ou déjà en maison de retour) et a fait des recommandations sur base de ses observations. Vu que les travaux d'évaluation des administrations et des partenaires de l'accueil n'ont pas débouché sur des recommandations communes à adresser à la Secrétaire d'État, le CIRÉ et VwV ont directement fait part de leurs observations et recommandations à la Secrétaire d'État, dans une logique constructive.

Parce qu'il jugeait intéressant d'offrir un regard complémentaire à celui de l'évaluation des administrations et des partenaires de l'accueil, le CIRÉ s'est également impliqué dans la rédaction d'une analyse critique du protocole, réalisée au sein du groupe "Familles dans la migration" de la Plateforme Mineurs en exil¹⁵.

Fin 2012, les intentions de la Secrétaire d'État quant aux améliorations à apporter au protocole n'étaient toujours pas connues. Sa note de politique générale "Accueil" de fin 2012 fait état de ses intentions en la matière, tout comme le fait que "les familles en séjour illégal sont accueillies dans les centres collectifs avec un accompagnement intensif et individualisé"¹⁶! Affaire à suivre...

4.419

C'est le nombre de personnes, bénéficiaires de l'accueil au sens de la loi (membres de familles en séjour illégal et demandeurs d'asile européens), qui ne se sont pourtant pas vu octroyer de place dans le réseau d'accueil par Fedasil en 2012.

Source : Question parlementaire 5-7983 - Fedasil - Accueil des familles européennes illégales - Chiffres 2012.

14 Le protocole est entré en vigueur en mars 2011.

15 Pour rappel, le CIRÉ n'est plus membre de la Plateforme mais a le statut d'"invité" aux groupes de travail. Vu son expertise sur la question du protocole, il s'est tout naturellement investi dans la rédaction de l'analyse critique.

16 Note de politique générale - Fedasil, 21 décembre 2012, p. 12.

Pour la mise en place d'un nouveau modèle d'accueil

Pour la mise en place d'un autre modèle d'accueil, le CIRÉ, en collaboration avec VwV, a finalisé, avec les organisations partenaires de l'accueil à petite échelle CIRÉ/VwV, sa proposition de révision de la "loi accueil"¹⁷. Il a également envisagé avec ceux-ci la mise en œuvre des principes qui y sont abordés.

En septembre, le CIRÉ s'est activement impliqué dans les journées de réflexion sur le modèle d'accueil organisées par Fedasil ainsi qu'au sein des groupes de travail avec les partenaires de l'accueil et Fedasil à partir du mois de novembre¹⁸. Il y a essentiellement défendu la suppression de l'accueil en phases¹⁹, un dispatching fin qui tienne compte des besoins des bénéficiaires et le renforcement de la qualité de l'accompagnement socio-juridique des bénéficiaires de l'accueil sur base d'un cahier des charges. Il y a également soutenu l'intérêt d'un accueil à petite échelle et autonome et la possibilité de revenir à un système de désignations de places individuelles en première phase (comme ce qui prévalait avant 2007).

En 2012, le CIRÉ a suscité des questions parlementaires, notamment sur la note de politique générale présentée par la Secrétaire d'État à l'asile et la migration, à la Chambre des représentants début 2012.



17 Sur base des grands principes de l'accueil retenus par les membres du CIRÉ lors des journées de travail "modèle accueil". Voir à ce propos le rapport annuel 2011 du CIRÉ.

18 8 séances de travail sont prévues autour du modèle d'accueil, dont 5 début 2013.

19 Pour soutenir la suppression des phases d'accueil, le CIRÉ a rédigé une note de travail qu'il a communiquée à Fedasil et aux autres partenaires de l'accueil (en vue de tenter de développer une stratégie commune).

... et pour l'application de la loi "accueil"!

Pour qu'un accueil de qualité soit garanti aux bénéficiaires de la "loi accueil", le CIRÉ défend avant tout que les droits prévus dans la loi (actuelle) soient appliqués et respectés. Comme par exemple l'évaluation individuelle des besoins dans le mois de l'arrivée ou la possibilité d'être (réellement) transféré dans l'accueil individuel après un séjour de quatre mois en accueil collectif.

L'application des droits prévus dans la loi passe également par la mise en place d'un cadre législatif pour faciliter la sortie des personnes ayant obtenu un statut ou une autorisation de séjour d'une structure d'accueil en aide matérielle vers l'aide financière d'un CPAS. En 2012, le CIRÉ a rédigé une note à l'attention de Fedasil et de la Secrétaire d'État et démarré avec les CPAS une réflexion sur la difficile transition entre ces deux systèmes (dans le cadre d'une réflexion plus large sur les problèmes rencontrés au niveau des CPAS concernant l'accès des étrangers à l'aide sociale et aux soins médicaux). Les CPAS rejoignent le CIRÉ dans son analyse et celle-ci doit encore être discutée avec le Cabinet de la Secrétaire d'État.

Il conviendra surtout, pour avancer dans cette problématique, d'obtenir la rédaction de l'arrêté royal "transition" car ni celui-ci ni les autres arrêtés royaux d'exécution de la "loi accueil" n'ont (encore) été mis à l'ordre du jour en 2012.

Enfin, le CIRÉ a suivi l'évolution du contenu de la Directive "Accueil". Il n'a pas estimé nécessaire de se positionner ou de faire du lobby au niveau européen pendant le processus du vote de la directive²⁰. Le CIRÉ s'est positionné à travers le réseau Migreurop et l'European council on refugees and exiles (ECRE) sur la question de la détention des demandeurs d'asile pour laquelle de nouvelles dispositions ont été négociées et introduites dans la Directive "Accueil". Sur le reste du texte, les enjeux ne présentaient pas de changements majeurs, notamment par rapport à la législation belge en vigueur.

Perspectives pour 2013

En 2013, le CIRÉ profitera de la transposition de la nouvelle Directive "Accueil" au niveau belge pour défendre son nouveau modèle d'accueil, exiger la publication des arrêtés royaux manquants²¹ (en fonction de leur caractère urgent et du caractère contraignant de la loi) et demander la mise en œuvre effective de la loi "Accueil". Il restera vigilant face aux implications (et au potentiel recul de droits) qu'aura cette transposition.

Il veillera à ce qu'un accueil de qualité soit garanti aux bénéficiaires de l'accueil, particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'aide sociale des bénéficiaires de l'aide financière, l'évaluation prévue par la loi (dans les 30 jours d'accueil des bénéficiaires), et l'accès effectif aux prestations d'interprétariat professionnelles (en péril à cause des restrictions de financement par Fedasil). Il recommandera aux mandataires politiques de prendre les mesures nécessaires pour garantir cet accueil de qualité.

En ce qui concerne le modèle d'accueil, le CIRÉ continuera à s'inscrire dans la dynamique et les discussions des groupes de travail de Fedasil. Il envisagera une démarche parallèle auprès des mandataires politiques et des parlementaires si les résultats du groupe de travail devaient s'avérer insatisfaisants ou ne pas refléter suffisamment sa position.

Il se penchera sur la question de la fin de l'accueil (au sein de sa propre structure d'accueil) afin de dégager des perspectives en termes d'accompagnement social à cette étape du parcours.

Il plaidera pour le rétablissement du droit d'accueil de certains bénéficiaires qui en sont toujours exclus (les familles AR 2004, les demandeurs d'asile européens) ou qui y ont un accès limité (ressortissants des pays sûrs et demandeurs d'asile multiples). Bien qu'il semble que la crise de l'accueil appartienne au passé, il fera un suivi de l'occupation du réseau d'accueil (monitoring) et contactera les parlementaires en fonction de l'évolution de la situation.

Enfin, le CIRÉ sera attentif à la mise en œuvre du nouveau protocole d'accord entre l'Office des étrangers et Fedasil pour l'accueil des familles illégales et en dénoncera les dysfonctionnements et manquements le cas échéant.

²⁰ Voir perspectives pour 2013.

²¹ Si l'occasion lui en est donnée, le CIRÉ participera aux groupes de travail autour de la rédaction de ces arrêtés royaux.

La thématique "Accueil des demandeurs d'asile" en activités

ÉVÉNEMENTS ET INTERVENTIONS

- Formation sur les modifications législatives en matière d'accueil pour les travailleurs sociaux de la structure d'accueil, 10 février 2012 et pour les interprètes du SETIS, 4 avril 2012.
- Action "SOS Accueil" - Cabinet De Block, 6 mars 2012.
- Clôture du projet "SOS Accueil" et soirée de clôture, 21 mars 2012.
- Intervention sur les questions d'accueil et d'asile, police de Châtelet, 19 avril 2012.
- Intervention lors de la conférence annuelle de la FEANTSA (Barcelone) Existing in Limbo: The Conditions of Homeless Migrants in the EU au sein de l'atelier "Demandeurs d'asile et conditions d'accueil: le droit à l'hébergement", 16 novembre 2012.

PUBLICATION

- *Analyse critique de la mise en œuvre du protocole de coopération entre l'Office des étrangers et Fedasil concernant le trajet d'accompagnement des familles avec mineurs qui séjournent irrégulièrement sur le territoire et qui sont accueillies en vertu de l'arrêté royal du 24 juin 2004*, novembre 2012 (avec la Plateforme Minexil).



Structure d'accueil des demandeurs d'asile : garantir un accueil de qualité dans un contexte de restrictions

Le CIRÉ défend un système d'accueil individuel adapté et souple qui favorise le développement de l'autonomie, l'intégration et la vie familiale. Le service "Accueil des demandeurs d'asile" coordonne ainsi une structure d'accueil offrant des logements répartis sur l'ensemble du territoire belge.

Une structure d'accueil à petite échelle

L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique est organisé dans des structures communautaires ou individuelles. Depuis 1999, le CIRÉ offre des places d'accueil dans des logements privés et un accompagnement social adapté aux demandeurs d'asile, grâce à quatre organisations membres actives dans l'accueil et la protection des demandeurs d'asile : Caritas international, le Service social de Solidarité socialiste, Aide aux personnes déplacées et le Centre social protestant. Actuellement, la structure d'accueil compte 1016 places d'accueil.

Le CIRÉ estime que l'accueil dans un logement individuel ou semi-communautaire offre :

- un meilleur respect de la vie familiale et de l'intimité des personnes accueillies
- un meilleur respect de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes dans la gestion de leur vie, de leur procédure et de leur intégration
- un accompagnement social, médical et psychologique plus souple et adapté aux besoins
- une préparation plus importante à la sortie de la structure d'accueil (passage de l'aide matérielle vers l'aide financière)
- une flexibilité dans la création de nouvelles places d'accueil, ce système provoquant moins d'opposition de la population et des autorités communales que l'ouverture d'un centre d'accueil.

L'ANNÉE 2012 EN CHIFFRES

En 2012, la durée de séjour au sein de notre structure d'accueil a continué à se raccourcir. Nous avons accueilli en moyenne 63 nouvelles personnes par mois. Par rapport à l'année 2011, il s'agit d'une augmentation d'en moyenne 6 personnes par mois. Le nombre de personnes qui nous ont quittés chaque mois en 2012 s'élève à 54, contre 50 en 2011. Bien qu'il ne s'agisse que d'une légère augmentation du nombre d'entrées et de sorties, ces chiffres ne font qu'accentuer le turnover qui avait déjà connu une forte hausse en 2011.

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2012 reste relativement haut (96%). On constate qu'après un pic durant le deuxième trimestre, ce taux a eu tendance à baisser durant le dernier trimestre (il s'élevait à 94% au mois de décembre). Cette baisse coïncide avec une diminution du nombre de demandes d'asile et l'accélération des procédures, particulièrement pour certaines nationalités.

Depuis que les pays des Balkans¹ ont été repris sur la liste des pays sûrs, on constate une baisse du nombre de personnes provenant de ces pays, de 33% en janvier à 21% en décembre. Force est de constater que la Serbie (13%) se retrouve toujours en deuxième position dans le top 5 des pays les plus représentés dans notre structure d'accueil. Elle est précédée par la Russie (14%), et suivie par la Guinée (12%), la République démocratique du Congo (9%) et l'Afghanistan (9%).

1 Les demandeurs d'asile d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine (ARYM), du Kosovo, de Serbie, du Monténégro et de l'Inde sont traités en première instance par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), et ce en principe en 15 jours.

Un poste au dispatching

Après un séjour de quatre mois en structure d'accueil communautaire, les demandeurs d'asile peuvent demander un transfert vers une structure d'accueil individuelle, comme celle du CIRÉ. Ils peuvent ainsi bénéficier de plus d'intimité et d'autonomie.

Le transfert d'une structure d'accueil communautaire vers une structure d'accueil individuelle est un moment important dans le parcours d'accueil des demandeurs d'asile, durant lequel nous souhaitons garantir un maximum de continuité. C'est pour cette raison qu'en mars 2012, une collaboratrice du CIRÉ a intégré l'équipe du dispatching de Fedasil. En collaboration avec une personne de VwV, elle propose des logements de la structure d'accueil à des personnes qui ont introduit une demande de transfert "long séjour" en fonction d'une liste d'attente. Il arrive aussi qu'elles soient sollicitées par leur collègue du dispatching qui gère les transferts pour les personnes qui ont des besoins spécifiques, et pour lesquelles une place d'accueil adaptée est nécessaire.

Grâce à leur bonne connaissance de notre structure d'accueil, à leurs contacts privilégiés avec les collaborateurs du dispatching et aux liens avec nos partenaires d'accueil, ainsi qu'aux contacts plus directs avec les centres, nos collaboratrices arrivent mieux à tenir compte des besoins particuliers des résidents lorsqu'elles leur proposent un logement, et à faciliter la transmission d'informations entre les différentes structures d'accueil.

Trajet retour : des transferts qui bousculent des vies

Construire une relation de confiance prend du temps. Ce temps et cette confiance sont essentiels dans le cadre d'un accompagnement global au cours duquel toutes les perspectives d'avenir sont abordées, y compris des sujets difficiles comme la possibilité d'une issue négative de la procédure et la question du retour.

Ce travail d'accompagnement était déjà mis sous pression par le fait que le séjour dans notre structure d'accueil est devenu de plus en plus court, que le turnover est de plus en plus important et que de plus en plus d'énergie doit être mise dans l'installation et la désinstallation des personnes que nous accueillons. Depuis l'instauration du "trajet retour", imposé par les instructions du 13 juillet 2012²², l'accompagnement est rendu plus compliqué.

Les instructions prévoient, entre autres, qu'au moment où le résident reçoit une décision négative du CGRA, un document soit transmis avec des informations sur les possibilités qui lui sont offertes en termes de retour. Le fait que les résidents doivent signer ce document les rend particulièrement méfiants vis-à-vis de leur travailleur social. Les résidents ont l'impression que le travailleur social leur demande de déjà s'engager pour un retour volontaire, tandis que leur procédure d'asile n'est pas encore terminée.

22 Instruction du 13 juillet 2012 relative au trajet retour et aux places de retour pour les demandeurs d'asile accueillis dans le réseau d'accueil de Fedasil.

Les instructions prévoient aussi qu'une fois que la procédure d'asile est définitivement clôturée, le demandeur d'asile doit se présenter endéans les trois jours auprès d'un centre communautaire géré par Fedasil où une "place de retour" lui est réservée. Dans cette place de retour, un accompagnement intensif au retour volontaire est mis en œuvre. L'instruction prévoit qu'un certain nombre de catégories de personnes peuvent être exemptées d'une désignation "place retour"²³. Pour les autres personnes, il n'est nullement tenu compte de la connaissance d'une des langues nationales, de la scolarité, de l'accompagnement social et médical mis en place, ni du réseau social de la personne.

Ces transferts vers les places de retour peuvent donc donner lieu à de nombreux bouleversements dans la vie des résidents: l'interruption de la scolarité en cours d'année scolaire, l'interruption de formations pour les adultes, la rupture du réseau social, de soins et d'accompagnement... C'est d'autant plus difficile que pour certains résidents, il s'agit déjà du troisième déménagement en moins d'un an.

La perte de repères, ainsi que le délai strict de trois jours pour quitter la structure d'accueil auxquels les résidents sont confrontés, peuvent être très déstabilisants. Des actes d'agression et de désespoir quand le moment est venu de partir sont récurrents.

Malgré le fait que renoncer à une place retour implique qu'ils perdent leur droit à l'accueil, la plupart des résidents optent pour ne pas s'y rendre.

Des nouvelles restrictions au droit à l'accueil

Depuis 2009, en réponse à la crise de l'accueil, Fedasil avait déjà adopté plusieurs instructions limitant l'accès à l'aide matérielle pour un nombre croissant de catégories de bénéficiaires: les ressortissants européens, les personnes dont la demande d'autorisation de séjour pour raisons médicales a été déclarée recevable, les personnes qui introduisent une troisième demande d'asile, les mineurs accompagnés de parents séjournant illégalement sur le territoire... En application des instructions de Fedasil du 13 juillet 2012²⁴, deux nouvelles catégories de personnes s'ajoutent à cette liste.

23 Les catégories de demandeurs d'asile qui ne doivent pas être transférées vers les places de retour sont énumérées dans l'instruction du 13 juillet 2012 concernant le trajet retour et les places de retour pour les demandeurs d'asile accueillis dans le réseau d'accueil de Fedasil et son addendum du 30 août 2012.

24 Instructions du 13 juillet 2012 relatives à la fin de l'aide matérielle, la prolongation de l'aide matérielle et à la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière.

Les premières sont les personnes qui ont une procédure en cassation administrative au Conseil d'État. Malgré le fait que cette catégorie de personnes n'est pas explicitement exclue par la loi et que cette mesure porte atteinte au principe de l'effectivité du recours²⁵, une vingtaine de personnes qui auparavant pouvaient bénéficier de l'accueil pendant le recours au Conseil d'État ont dû quitter la structure d'accueil ou ont été accueillies sur d'autres bases.

Les deuxièmes sont les personnes qui introduisent une deuxième demande d'asile et qui perdent leur droit à l'accueil pendant l'examen par l'OE de la prise en compte des nouveaux éléments. La limitation du droit à l'accueil à partir de la deuxième demande d'asile peut avoir un impact néfaste sur le bon déroulement de la procédure d'asile.

La transition de l'aide matérielle vers l'aide financière : un grand défi

En 2012, la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière reste difficile à mettre en œuvre. Des mesures structurelles, comme l'adoption d'un arrêté royal clarifiant les rôles des structures d'accueil et des CPAS, ne sont toujours pas prises. Les résidents ont toujours deux mois pour quitter l'accueil, tandis qu'en pratique cela reste souvent insuffisant. Malgré cela, Fedasil continue à être stricte dans l'application des délais de sortie, ce qui fait que la continuité de l'aide n'est toujours pas garantie.

En 2012, le CIRÉ a travaillé sur la question de la transition en mettant en place un blog, "boîte à outil interactive" à l'usage des professionnels qui accompagnent les demandeurs d'asile lors de leur passage de l'aide matérielle vers l'aide financière. Le blog reprend des informations utiles, des bonnes pratiques et des liens intéressants, afin de faciliter la recherche de logement, l'accès au CPAS, la constitution d'une garantie locative...

Perspectives pour 2013

Fin 2012, le taux d'occupation est en baisse dans tout le réseau d'accueil. La crise d'accueil semble toucher à sa fin... On espère donc qu'en 2013, plus d'attention pourra être portée à la qualité de l'accueil. Le travail de réflexion au sein de Fedasil sur le modèle accueil sera poursuivi. Des mesures structurelles sont annoncées pour garantir la continuité de l'aide lors de la transition vers l'aide financière. Mais on s'attend aussi à des restrictions budgétaires... Les services d'interprétiariats sont en train de subir d'importantes restrictions financières et l'aide juridique risque de subir le même sort. Cela ne pourra qu'entraîner une perte de qualité dans l'accompagnement des personnes accueillies.

En 2013, nous prévoyons :

- La mise en place d'une "cartographie" afin d'avoir une idée plus fine des caractéristiques de nos places (infrastructures, services disponibles, proximité avec les transports publics...), et d'identifier des places adaptées pour des personnes ayant des besoins spécifiques.
- L'identification et la valorisation des bonnes pratiques existantes en termes d'autonomie au sein de notre structure d'accueil: participation, valorisation des compétences, etc.
- L'identification des besoins spécifiques et de l'offre existante dans les différentes régions, par rapport à la santé mentale, l'accès aux cours de français langue étrangère et la participation citoyenne. Le renforcement des partenariats, et éventuellement la proposition de projets pour mieux répondre aux besoins.
- Le renforcement du soutien juridique des travailleurs sociaux, en développant un guide pratique concernant le droit à l'aide matérielle et en organisant des interventions juridiques dans les régions.
- La clarification des règles concernant le remboursement des frais médicaux, dans un "vademecum médical" avec nos partenaires et la cellule médicale de Fedasil.
- La participation à la suite du groupe de travail TRAC sur le modèle d'accueil en étapes qui avait été entamé en 2011.
- La proposition d'un cycle de formation de base et continue pour les travailleurs sociaux.
- La promotion et la valorisation des plus-values de notre structure d'accueil.



²⁵ Conformément à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle (arrêt 108/98 du 21 octobre 1998).

Le service "Accueil des demandeurs d'asile" en activités

ACTIONS

- Mise à jour de nos normes de qualité et procédures de travail avec les organisations partenaires.
- Intégration de collaborateurs CIRÉ et VwV au sein de l'équipe du Dispatching de Fedasil pour gérer les offres et désignations pour les logements de la structure d'accueil.
- Participation à des groupes de travail avec les associations membres et avec les autres opérateurs d'accueil (RK, centre fédéraux, ILA) pour l'évaluation du modèle d'accueil en étapes.
- Mise en place d'un fonds pour soutenir financièrement les projets professionnels ou de formation des résidents accueillis dans notre structure d'accueil.

FORMATIONS À L'ATTENTION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

- Formation sur les dernières modifications législatives en droit des étrangers, 10 février 2012.
- Formations de base pour les nouveaux travailleurs sociaux, concernant la procédure d'asile, le droit à l'accueil, le fonctionnement opérationnel de la structure d'accueil, et les services transversaux, 8 mars 2012 et 21 novembre 2012.
- Visite de l'Office des étrangers et des instances d'asile, 26 avril 2012.
- Formation sur les techniques d'entretien et l'analyse du récit d'exil, 26 juin 2012.
- Formation sur les instructions du 13/07/2012 concernant la fin du droit à l'accueil, les prolongations, la transition vers l'aide financière et concernant le trajet retour, 30 août 2012.
- Formation à la communication interculturelle, 14 septembre 2012.
- Formation sur l'accompagnement à la réintégration avant et après le retour volontaire, 1er octobre 2012.
- Journée de formation sur la prévention du suicide, 28 novembre 2012.

PUBLICATIONS

- Publication de 7 numéros de la *Newsletter juridique* du CIRÉ, et de 4 *Newsletters Flash* consacrés principalement à l'accueil des demandeurs d'asile.



Asile et protection : analyser les évolutions et défendre des politiques de qualité

Le CIRÉ inscrit dans ses priorités la défense et la promotion d'une politique de protection belge et internationale de qualité. Dans ce cadre, en 2012, il s'est attaché à défendre le maintien des droits des demandeurs d'asile et de la qualité de la procédure d'asile belge. Le CIRÉ continue également à défendre une véritable politique européenne harmonisée, avec des hauts standards de protection et dans un esprit de solidarité.

Une procédure d'asile rapide, mais pas au détriment de la qualité

La Secrétaire d'État à l'asile et la migration se félicite de la diminution du nombre de demandes d'asile et des délais plus courts pour le traitement des demandes. Si le fait de rendre une décision d'asile plus rapidement est bénéfique pour les instances et pour le demandeur lui-même, il convient de la même manière d'être attentif à la qualité des procédures d'asile et de veiller à mettre en place des hauts standards de protection. Or, ce point n'apparaît pas comme une priorité dans la politique du gouvernement. La Belgique, au travers des instances d'asile belges, a pourtant été condamnée en 2012 par la Cour européenne des droits de l'Homme dans l'arrêt Singh pour violation du droit à un recours effectif couplé à l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants²⁶, ce qui est particulièrement sérieux.

Le CIRÉ a demandé à la Secrétaire d'État et aux instances d'asile belges, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et le Conseil du contentieux des étrangers (CCE), de tirer les enseignements des défaillances du système d'asile belge mises en évidence par la Cour strasbourgeoise. Le CIRÉ estime que le CGRA et le CCE ne peuvent plus se contenter de rejeter - comme trop souvent - les demandes d'asile de ressortissants afghans au motif que ceux-ci n'établissent pas suffisamment leur nationalité ou qu'ils n'ont pas séjourné récemment en Afghanistan. Les instances doivent aussi analyser le risque objectif qu'encourent ces personnes en cas de retour dans leur pays ou vers un pays qui pourrait les renvoyer en chaîne vers l'Afghanistan.

ARRÊT SINGH ET AUTRES C. BELGIQUE, 2 OCTOBRE 2012, CEDH

Le CIRÉ a rédigé une analyse de cet important arrêt en matière d'asile. Voir *Quand la Cour européenne des droits de l'Homme met en cause nos instances d'asile* sur le site internet du CIRÉ, www.cire.be

La liste des "pays d'origine sûrs"

L'année 2012 a été marquée par la transposition du concept de pays d'origine sûrs en droit belge²⁷. C'est en mars 2012 que le gouvernement belge a arrêté une liste de pays sûrs composée de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, le Kosovo, la Serbie, le Monténégro et l'Inde. Depuis le 1er juin 2012²⁸, cette liste est entrée en vigueur ce qui signifie concrètement que pour les demandeurs d'asile originaires de ces pays, la procédure d'asile est désormais accélérée, la charge de la preuve est alourdie et leur droit à l'accueil et à un recours est limité²⁹.

Les pays qui figurent sur cette liste sont issus essentiellement des pays des Balkans, car leurs ressortissants auraient, selon le gouvernement, peu de chances d'être reconnus réfugiés. Parallèlement à l'adoption de la liste, les autorités belges ont effectué des "campagnes de prévention", notamment dans des pays des Balkans qui ne sont plus soumis à l'obligation de visa, qui posent question en termes de respect du droit d'asile.

Mais surtout, un certain nombre de demandeurs d'asile des pays "sûrs" obtiennent un statut de réfugié ou une protection subsidiaire en Belgique. Nous pouvons citer l'exemple de l'Albanie qui figure dans le top 10 des reconnaissances du statut de réfugié pour 2012. Pouvons-nous dès lors considérer valablement ce pays comme étant " sûr " ?

Pour toutes ces raisons, le CIRÉ n'a cessé de dénoncer les discriminations causées par l'adoption d'une telle liste et a introduit, avec d'autres associations, des recours en justice afin d'annuler les dispositions légales mettant en place cette procédure ainsi que la liste actuelle de pays "sûrs".

27 L'article 9 de la loi du 19 janvier 2012 (M.B., 17 février 2012) et les articles 2 et 3 de la loi du 15 mars 2012 (M.B., 30 mars 2012) transposent le concept de pays d'origine sûrs dans la loi du 15 décembre 1980.

28 Arrêté royal du 26 mai 2012 (M.B., 1er juin 2012).

29 Voir l'analyse *Liste de pays sûrs ou comment brider la protection internationale ?* sur le site internet du CIRÉ : www.cire.be.

26 Article 3 et article 13 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

2012 : la fin de la crise de l'asile ?

La Secrétaire d'État affirme que la crise de l'asile est sous contrôle. Nous pensons toutefois que réduire le nombre de personnes qui demandent une protection dans notre pays ne peut apparaître comme un objectif en soi car accorder une protection à un étranger qui fuit les persécutions ou la guerre est une obligation internationale de la Belgique, et non une faveur³⁰. Les flux de demandeurs d'asile peuvent varier notamment du fait de l'accroissement ou de la diminution des violations des droits de l'Homme et des conflits dans le monde. Or, nous voyons notamment ce qui se passe en Syrie, au Mali, en Afghanistan, dans l'Est du Congo... Une protection doit être garantie aux personnes qui en ont véritablement besoin.

En 2012³¹, on constate une baisse des demandes d'asile en Belgique par rapport à 2011 : 21.461 demandes contre 25.479 en 2011³². Les principaux pays des demandeurs d'asile étaient l'Afghanistan, la Guinée, la République démocratique du Congo, le Kosovo, l'Irak, la Syrie, le Pakistan, l'Albanie et la Serbie. Concernant les pays considérés comme "sûrs", on constate généralement une diminution des demandes introduites par ces ressortissants. Une baisse de près de 60% a également été enregistrée auprès des demandeurs d'asile irakiens.

Le taux de protection accordé par le CGRA est légèrement plus faible que l'an passé et se situe autour des 22,4% : 15,4% des décisions étaient des reconnaissances du statut de réfugié et 7% étaient des décisions d'octroi de protection subsidiaire.

Les principaux pays des reconnaissances du statut de réfugié sont la Chine (Tibétains), l'Iran, le Rwanda, l'Irak, l'Afghanistan, la Syrie, la Russie (Tchéchènes), la Guinée, l'Albanie et la RD Congo. Et les principaux pays d'octrois de la protection subsidiaire sont l'Afghanistan, la Syrie, la Somalie, la Palestine, la RD Congo. Du fait du changement de politique du CGRA, il n'y a plus que 1% d'octroi de la protection subsidiaire accordé pour l'Irak. Les instances considèrent en effet, depuis début 2012, que les demandeurs d'asile originaires du centre de l'Irak ne peuvent plus obtenir la protection subsidiaire en raison de la situation sécuritaire, compte tenu de rapports qui concluent qu'il n'y a pas de situation de violence aveugle dans ce pays.

22,4%

C'est le taux de protection (statut de réfugié et protection subsidiaire) accordé par le CGRA aux demandeurs d'asile en 2012.

30 Convention internationale relative au statut des réfugiés, signée à Genève le 28 juillet 1951, modifiée par le Protocole de New York du 31 janvier 1967 et Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011.

31 Pour plus de chiffres détaillés, nous vous renvoyons aux statistiques d'asile du CGRA pour l'année 2012 sur le site du CGRA: www.cgra.be.

32 Il s'agit de "demandes d'asile", une demande pouvant concerner plusieurs personnes.

La crise syrienne

Après environ un an et demi de gel des dossiers syriens - ce que le CIRÉ a dénoncé - le CGRA a recommencé à examiner les dossiers au mois d'août 2012. Fin de l'année 2012, on comptabilisait 382 protections subsidiaires et 98 statuts de réfugié accordés aux Syriens sur 513 dossiers examinés. Tout le territoire syrien est considéré comme problématique ("violences aveugles dues à un conflit armé") et la situation sécuritaire actuelle permet par ailleurs aux demandeurs d'asile déboutés dans le passé de réintroduire une demande de protection.

Le CIRÉ salue la politique de protection de la Belgique à l'égard des Syriens présents sur son territoire mais a toutefois rappelé que fin 2012 plus d'un demi-million de Syriens avaient fui leur pays et que la majorité d'entre eux sont bloqués dans des pays frontaliers. Outre la nécessité de solidarité et le besoin de réinstaller les réfugiés les plus vulnérables, il faut également permettre un accès au territoire européen aux Syriens. Le CIRÉ a également attiré l'attention des autorités belges sur les difficultés que rencontrent des Syriens ayant un membre de famille en Belgique pour introduire et obtenir un visa (humanitaire ou pour visite familiale) ou un droit au regroupement familial alors qu'ils sont dans une situation humanitaire d'urgence et en besoin de protection internationale.

L'asile au niveau de l'Europe

Le Parlement européen a fini par accepter, à l'été 2012, les compromis proposés par le Conseil européen sur les refontes du Règlement Dublin³³ et de la Directive "Accueil"³⁴. Globalement, le contenu de ces révisions est décevant et, plutôt que de combler les lacunes antérieures, ces nouveaux textes renforcent l'impression d'un manque criant de solidarité entre les États membres (on garde les mêmes principes de répartition des demandes d'asile sur la base du premier pays traversé) et d'accroissement des aspects répressifs à l'égard des demandeurs d'asile (consolidation de la possibilité de détention des demandeurs d'asile). Les textes seront formellement adoptés en 2013 lorsque les institutions auront trouvé un compromis sur la refonte de la Directive "Procédure"³⁵. Par ailleurs, un nouveau fonds pour l'Asile et l'immigration remplacera les anciens fonds FER et fonds pour le retour.

33 Le Règlement européen de Dublin a pour objectif de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile. Il vise également à assurer qu'un et un seul État européen examine la demande de protection introduite par un demandeur d'asile. Un de ses principaux critères est celui du premier pays d'entrée dans l'Union européenne.

34 Directive 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres.

35 Directive 2005/85/CE du Conseil du 1er décembre 2005 relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres.



60 ANS DE LA CONVENTION DE GENÈVE

Cette publication, réalisée par le CBAR, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et le CIRÉ à l'occasion des 60 ans de la Convention de Genève, nous permet de revenir sur l'évolution de la définition de réfugié et de comprendre ce que signifie cette Convention, encore aujourd'hui, pour des milliers de personnes en fuite.

On y retrouve une analyse de l'application de la Convention de Genève par les instances d'asile belges ainsi que de l'influence qu'a eue la Directive européenne "Qualification" sur la pratique belge de l'asile. Les bonnes pratiques des instances responsables de l'asile sont également épinglées, tout comme les manquements de notre politique de protection. Pour chaque aspect important de la définition de réfugié, la position du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est épinglée. L'analyse est étoffée par de nombreux exemples pratiques. Ce qui en fait un outil intéressant pour ceux qui, dans le quotidien, s'investissent dans la protection des réfugiés.

Grâce à cette analyse, des recommandations ont pu être émises à l'attention des instances d'asile - le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides et le Conseil du contentieux des étrangers - des parlementaires et du Ministre compétent.

En cette période où la procédure d'asile et la perception de l'importance de la protection semblent être de plus en plus remises en cause, cette analyse et les recommandations qui l'accompagnent trouvent une pertinence toute particulière.

Perspectives pour 2013

Face à la volonté politique d'accélérer la procédure d'asile et de restreindre l'accès à la protection pour certaines catégories d'étrangers, le CIRÉ va continuer à exercer son rôle de vigilance politique et juridique.

- Le CIRÉ veillera au maintien des garanties de la procédure d'asile particulièrement pour les personnes ressortissantes d'un pays figurant sur la liste des pays d'origine sûrs, en procédant à une évaluation du traitement de leur demande par les instances d'asile.
- Le CIRÉ sera particulièrement attentif à l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de détermination du statut d'apatride qui, conformément à l'accord de gouvernement, donnera lieu à un titre de séjour en Belgique.
- Face à certaines propositions de réforme de l'aide juridique qui auraient des conséquences désastreuses pour les publics précarisés, dont les demandeurs d'asile, le CIRÉ défendra l'accès à l'aide juridique gratuite, et donc à la justice, à toute personne dans le besoin.
- Le CIRÉ suivra l'opération de réinstallation de 100 réfugiés et plaidera pour l'adoption dans un futur proche d'un programme structurel et permanent de réinstallation en Belgique.
- Au niveau européen, le CIRÉ sera particulièrement attentif à la transposition en droit belge des refontes des instruments européens en matière d'asile, en insistant sur la nécessité d'aller plus loin que les normes minimales européennes, et continuera de dénoncer l'inefficacité et les conséquences désastreuses causées par le système de Dublin.



La thématique "Asile et protection" en activités

ACTIONS

- Introduction, avec l'ADDE, la Ligue des droits de l'Homme, la Liga voor mensenrechten et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, de recours en annulation à la Cour constitutionnelle contre l'article 9 de la loi du 19 janvier 2012 publiée au Moniteur belge le 17 février 2012 et les articles 2 et 3 de la loi du 15 mars 2012 publiée au Moniteur belge le 30 mars 2012, et d'un recours en annulation devant le Conseil d'État contre l'arrêté royal du 26 mai 2012 publié au Moniteur belge le 1er juin 2012, en ce qui concerne la transposition du concept de pays d'origine ainsi que la liste des pays considérés comme sûrs.

ÉVÉNEMENT

- Organisation et participation avec d'autres organisations à une action symbolique et médiatique dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié, 20 juin 2012.

INTERVENTIONS ET FORMATIONS

- Séances d'informations pour les demandeurs d'asile au "Point soupe" coordonné par Vluchtelingenwerk Vlaanderen et le CIRÉ ainsi que formation juridique et pratique des bénévoles sur la protection internationale et la procédure d'asile en Belgique.
- Animations d'ateliers autour de la question des "réfugiés" auprès des élèves de troisième du Collège La Fraternité, Bruxelles, 7 février 2012.
- Intervention du CIRÉ sur la question de la protection des migrants afghans en Belgique et en Europe lors d'un séminaire de travail organisé par Médecins du Monde en vue de construire un plaidoyer sur les cohérences des politiques vis-à-vis de l'Afghanistan, 29 mars 2012.
- Intervention "Externalisation et accès à la protection internationale", Croix-Rouge internationale, 4 juin 2012.
- Intervention "Les réfugiés, les boucs émissaires du 21e siècle ?", Équipes populaires, 7 juin 2012.
- Séance d'informations juridiques sur la protection internationale pour l'Union des Femmes Africaines: le réfugié et le protégé subsidiaire, 14 juin 2012.
- Organisation, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen et l'ADDE, d'un après-midi d'études destiné aux avocats, juristes et collaborateurs d'ONG sur le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), 26 octobre 2012.
- Intervention "Droit d'asile aujourd'hui, immigration d'hier", CEPRE, 29 novembre 2012.
- Coordination d'un groupe d'échange d'informations et de travail pluridisciplinaire sur les questions liées aux "maladies du séjour" (questions médicales et de santé mentale qui se posent dans la procédure d'asile et la procédure de régularisation médicale appelée "gter").

PUBLICATIONS

- *60 ans de la Convention de Genève : analyse de la pratique belge et du contexte international et européen*, juin 2012.
- *60 ans de la Convention de Genève : recommandations sur base d'une analyse de la pratique belge et du cadre international et européen*, juin 2012.
- Participation à la rédaction du *migrations|magazine* numéro 8, "Santé et migrations : la Belgique, hôpital du monde ?", automne 2012.
- *Quand la Cour européenne des droits de l'Homme met en cause nos instances d'asile*, décembre 2012.

Roms : entre intégration et gestion des flux migratoires

Dans un contexte de crise économique européenne, la situation des Roms en Europe ne fait qu'empirer : expulsions forcées, discrimination, montée des groupes néo-nazis antiziganes dans plusieurs pays d'Europe de l'Est... Le CIRÉ s'est donné comme objectif de développer une veille sur la situation des Roms en Belgique et en Europe.

Pour cela, plusieurs directions ont été prises: le suivi de familles roms en grande précarité ; un regard critique sur le plan d'action pour l'intégration des Roms en Belgique ; des missions de terrain pour évaluer la situation et les bonnes pratiques et des formations sur la question rom destinées aux travailleurs sociaux.

Suivi de familles slovaques

Nous avons donc suivi et accompagné quatre familles en grande précarité d'origine slovaque vivant dans un squat à Ixelles pendant plusieurs mois jusqu'au relogement en centre Fedasil, pour constater que leur situation est dans une impasse totale : l'intégration par le logement et le travail est quasi impossible à moins d'un accompagnement rapproché et sur le long terme, l'accès à l'aide sociale est bouché, le retour dans le pays d'origine est inenvisageable dans les mêmes conditions que celles qu'elles ont fuies. Ainsi, la seule possibilité pour venir en aide à ces familles est d'envisager leur intégration sous un angle totalement nouveau avec des méthodes audacieuses. Pour cela, nous avons commencé à chercher les bonnes pratiques, notamment en France. La première mission a eu lieu à Bordeaux, où les squats sont nombreux et où la situation est gérée en temps réel. Originalité : la grande tolérance des pouvoirs locaux (mairie et préfecture) pour laisser des personnes en situation irrégulière squatter des lieux insalubres pour viser la "stabilisation". L'expulsion ne servant à rien, des médiateurs sociaux ont été engagés pour aider les familles à trouver des chemins d'intégration. Le CIRÉ envisage de renouveler l'expérience dans d'autres pays européens, de rencontrer des élus locaux afin de promouvoir ces bonnes pratiques et de mettre en relation des élus belges avec leurs homologues européens. Le projet cherche le soutien de membres du CIRÉ et de partenaires extérieurs.

Plan d'intégration des Roms en Belgique

Sous l'impulsion de l'Union européenne, la Belgique a adopté un plan d'action sur l'intégration des Roms. Le CIRÉ, participant aux réunions préparatoires, n'a néanmoins pas adhéré à l'esprit et au contenu du texte. Il comprend trop d'amalgames entre les populations et d'imprécisions sur les véritables objectifs du plan, teintés d'une volonté de "gestion des flux migratoires". Le CIRÉ a émis une critique du document. Malheureusement, les travaux n'ont pas été poursuivis et l'évaluation de la stratégie belge est toujours attendue.

Les Roms des Balkans

La situation des Roms des Balkans a fait l'objet d'une attention particulière car depuis 2009, ils sont plus nombreux à être venus demander l'asile à la Belgique et dès juin 2012, ils ont été classés comme ressortissants venant d'un pays d'origine sûr et donc taxés d'être de "faux demandeurs d'asile". Une mission de terrain en Serbie a été menée en mai 2012 pour évaluer la situation des Roms à Belgrade et constater les conséquences de cette politique de pays sûrs et de dissuasion sur les Roms. La situation des Roms est plus que catastrophique et leur exil de plus en plus difficile malgré la levée des visas. Le CIRÉ a accompagné le Délégué général aux droits de l'enfant dans la réalisation d'un reportage illustrant cette situation à travers l'histoire d'une famille rom, retournée en Serbie dans des circonstances tragiques après un passage en Belgique. Le film est devenu un outil de sensibilisation et a été montré, notamment, au Parlement européen lors d'une conférence sur la question rom. Le CIRÉ a tenté de pousser le Parlement européen à organiser une audition sur les conséquences des pressions européennes sur les États des Balkans pour qu'ils empêchent leurs ressortissants de venir demander l'asile en Europe de l'Ouest dans le cadre d'une circulation sans visa. Mais le Parlement n'a pas été réceptif à cette proposition. L'Union européenne devrait adopter en 2013 une modification au règlement sur les visas qui entraînera une menace permanente potentielle, sur les États concernés, de réinstauration de l'obligation de visas en cas d'afflux de demandeurs d'asile. Cette situation risque d'entraîner encore plus de pression sur les Roms. Le CIRÉ prévoit de rédiger une note approfondie sur la politique de pays sûrs et ses conséquences sur les Roms, du départ du pays au retour volontaire ou forcé en passant par la case asile en Belgique.

Formations sur la problématique rom

L'expertise réunie depuis une année sur la question rom a entraîné plusieurs demandes de formation ou de session d'information sur la problématique rom par des services sociaux (Croix-Rouge) et l'Ecole européenne. Elles ont été dispensées sur la base d'une note d'analyse introductive à la question rom. Une formation plus construite devrait voir le jour en 2013.



Activités autour de la problématique des Roms

ANIMATIONS, FORMATIONS ET INTERVENTIONS

- Participation à la table ronde "Bruxelles, 21e siècle, des Roms parmi nous", dans le cadre de "Tsiganes, Roms, Gitans, Gens du voyage... Entre mythes et réalités", à la Maison du Livre, 1er février 2012.
- Organisation et animation d'une table ronde "L'Union européenne et les Roms", dans le cadre de "Tsiganes, Roms, Gitans, Gens du voyage... Entre mythes et réalités", à la Maison du Livre, 7 mars 2012.
- Intervention "La criminalisation des migrants, le cas des Roms", UCL, 21 avril 2012.
- Formation Croix-Rouge : "La problématique Rom", 4 juin 2012.
- Intervention "Introduction à la question rom en Europe", Lycée européen de Uccle 1, 7 juin 2012.
- Intervention au Parlement européen "Roms des Balkans" dans le cadre d'une conférence sur les Roms et le travail de rue organisée par Dynamo, avec projection du film "De Charybde en Silla", 16 octobre 2012.
- Intervention au Festival des Libertés "Roms et pays sûrs", 19 octobre 2012.

PUBLICATIONS

- Participation à la rédaction du *migrations|magazine* 6, "Roms, Tziganes, Gitans : les malentendus", hiver 2011-2012.
- *Les "Roms" face aux politiques européennes*, juillet 2012.



Intégration : l'accueil des primo-arrivants toujours au cœur de l'actualité

Suivre l'actualité politique en matière d'accueil des primo-arrivants (PA), rédiger le dernier des 12 cahiers "Vivre en Belgique" et tester les propositions formulées par le CIRÉ en matière de module de citoyenneté ont été les principaux axes de travail de la thématique "Intégration" au cours de cette année.

La politique d'accueil des PA : la dynamique s'accélère

Si la mise sur pied d'un véritable parcours d'accueil des PA a été prévue en 2009, dans la déclaration de politique générale du Collège de la Cocof et dans l'accord de gouvernement au niveau wallon, il a fallu cependant attendre la fin de l'année 2012 (le 21/12 pour la Cocof³⁶ et le 24/12 pour la Région wallonne) pour que cela se traduise par l'acceptation par les majorités concernées de leur avant-projet de décret respectif.

Au vu du contenu des projets déposés, il apparaît que, globalement, les deux parcours devraient être fort semblables (ce qui est logique, les deux entités ayant décidé de travailler de concert³⁷) à quelques exceptions près. Il importe cependant de rester prudent quant à la forme définitive que prendront ces parcours, aucun texte n'ayant été voté à ce jour.

Tous deux seraient destinés aux personnes majeures "séjournant légalement en Belgique depuis moins de 3 ans et disposant d'un titre de séjour de plus de 3 mois". Toutefois, contrairement à la Cocof, les citoyens d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE)³⁸ et de la Suisse en seraient d'emblée exclus, au niveau wallon.

D'un point de vue opérationnel, ces parcours devraient être structurés en deux étapes. Le volet primaire comporterait notamment "la délivrance d'une information sur les droits et les devoirs de chaque personne résidant en Belgique" et un "bilan social"³⁹, le tout gratuitement et dans une langue comprise par le PA. Un bilan linguistique serait également effectué à cette occasion. Le volet secondaire consisterait, quant à lui, en un projet d'accueil individualisé, traduit dans une convention d'accueil qui fixerait un programme d'accompagnement et de formations (formation linguistique et formation à la citoyenneté⁴⁰) auquel s'ajouterait, côté wallon, une "orientation socio-professionnelle".

Tant la Cocof que la Région wallonne souhaiteraient rendre le volet primaire obligatoire. Toutefois, la Cocof désirerait aussi que lorsque les connaissances linguistiques du PA s'avèrent insuffisantes, la formation linguistique soit également rendue obligatoire. Mais, d'un point de vue légal, il existe une différence de taille entre les deux entités par rapport à la question de l'obligation: la Région wallonne est tout à fait habilitée à décider seule du caractère obligatoire, contrairement à la Cocof qui ne peut rien décider sans qu'il y ait accord avec les néerlandophones.

LE FAIT

Le 20 décembre 2012, le Collège de la Cocof a approuvé l'avant-projet de décret relatif à l'accueil des primo-arrivants.

Le 24 décembre 2012, le gouvernement wallon s'est mis d'accord sur un projet de décret dotant la Région wallonne d'un parcours d'accueil.

36 Pour plus d'informations, voir le discours du Ministre-Président Charles Picqué lors de la Conférence de presse du 21 décembre 2012 consacrée au parcours d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale, www.picque.be

37 Pour rappel, en mai 2011, le Collège de la Cocof, le gouvernement de la Communauté française et le gouvernement wallon ont adopté une note commune définissant le cadre d'un parcours d'accueil pour les PA.

38 Union économique rassemblant 30 États européens : les 27 États membres de l'Union européenne (UE) + l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

39 Bilan destiné, entre autres, à identifier les besoins et acquis du bénéficiaire sur le plan social et économique.

40 Visant notamment à apporter des informations de base sur le fonctionnement des institutions publiques et des relations sociales en Belgique.

De façon générale, si l'on peut se réjouir (le CIRÉ plaident depuis 2008 pour qu'une politique d'accueil des PA soit mise en place) que la mise sur pied d'un véritable parcours d'accueil des PA prenne enfin la forme d'avant-projets de décret, la façon dont cela va se traduire concrètement n'est toutefois pas sans susciter certaines remarques, parmi lesquelles celles qui suivent.

Tout d'abord, pour ce qui est du texte bruxellois, le niveau auquel il se prépare, à savoir la Cocof. En effet, le CIRÉ a toujours revendiqué une politique d'accueil des PA au niveau régional, la majeure partie des PA n'étant pas plus francophones que néerlandophones à la base. Certes, la mise en place d'une politique d'accueil commune au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale nécessiterait un accord entre francophones et néerlandophones mais c'est le cas aussi pour l'instauration d'une éventuelle obligation de participation. Dès lors, plutôt que de penser à la rédaction d'une ordonnance Cocom afin de rendre le parcours obligatoire (comme cela se dessine actuellement), pourquoi ne pas avoir songé à un accord entre les entités concernées afin d'instaurer un parcours commun? Faut de cela, on se retrouvera à nouveau dans la logique de deux politiques (et donc de deux parcours avec des contenus différents) pour une seule Région.

Pour ce qui est de la formation à la citoyenneté, on peut se demander dans quelle mesure celle-ci va pouvoir être réellement "incarnée". Outre le fait qu'on ne sache pas encore combien d'heures vont lui être consacrées, on constate qu'à Bruxelles, il n'est pas prévu que le module citoyenneté soit systématiquement distinct des cours de langue. Quant au niveau wallon, il n'a pas été précisé à ce stade, à notre connaissance, si ce module se déroulerait en français ou dans une langue maîtrisée par le PA. Ceci est problématique car on ne parle pas des choses de la même manière dans une langue que les gens connaissent bien et dans une langue que les gens sont en train d'apprendre. Le niveau de précision des informations données risque fort d'en pâtir. Il est aussi regrettable d'avoir séparé "la délivrance d'une information sur les droits et les devoirs" de la formation à la citoyenneté, comme s'il s'agissait de deux choses distinctes. Pourquoi ne pas avoir intégré la formation à la citoyenneté dans le parcours primaire (comme c'était le cas, semble-t-il, dans la première mouture du projet soumis aux partenaires de la majorité bruxelloise) et que celle-ci inclue la question des droits et devoirs? Cela présenterait l'avantage de pouvoir se faire systématiquement dans une langue maîtrisée par le PA mais aussi de permettre une contextualisation de l'information donnée sur les droits et devoirs. De façon générale, on peut se demander dans quelle mesure ce choix de distinguer les deux n'a pas été guidé avant tout par des facteurs budgétaires...

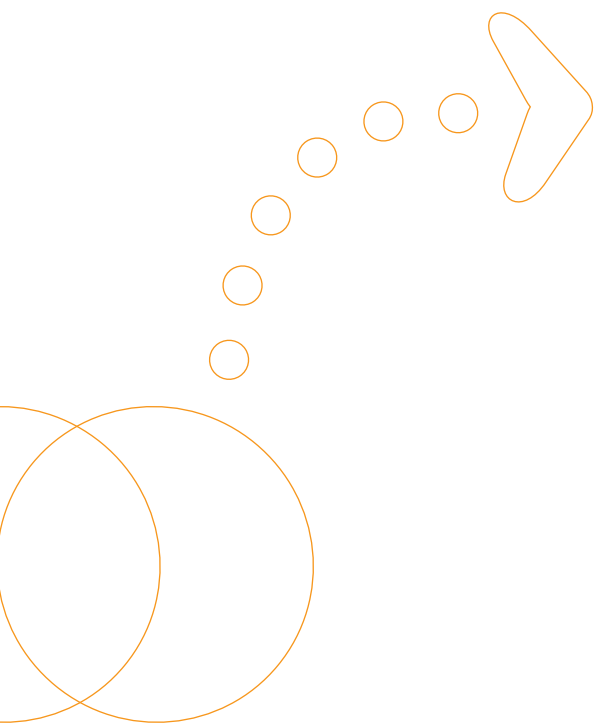
126.253

110.764

64.896

Il s'agit respectivement du nombre de primo-arrivants en Flandre, à Bruxelles (RBC) et en Wallonie au 1/1/2010 tel que recensé dans l'"Etat des lieux de la situation des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale" (pp. 10, 21-22) réalisé en 2012 par le CBAI et l'UCL, à la demande du Ministre Picqué.

Notons que des 110.764 primo-arrivants résidant en RBC au 1/1/2010, 74.163 (soit 67 %) d'entre eux étaient originaires d'un pays hors UE15.



Se pose aussi la question de la place qui sera réservée à l'orientation socio-professionnelle, en particulier côté bruxellois (où l'on se limite, semble-t-il, à l'orientation vers des opérateurs d'insertion socio-professionnelle). La mise en œuvre d'un parcours d'accueil serait l'occasion d'apporter un "plus" par rapport à ce qui se fait généralement actuellement, à savoir, l'incorporation pure et simple des PA dans le dispositif d'insertion socio-professionnelle existant. Il convient, en effet, de ne pas oublier que l'arrivée récente depuis un pays culturellement parfois très éloigné de la Belgique peut engendrer des difficultés particulières au niveau de la recherche d'un emploi et de la formation professionnelle (comme les différences existant en termes d'habitudes d'apprentissage, en termes de savoir-être dans le monde professionnel ou encore l'adéquation et la transposition des compétences acquises dans le pays d'origine, sans parler des conditions liées à la législation sur le travail) et qu'il serait donc positif d'en tenir compte.

De manière générale, tout l'enjeu va être de voir comment la dynamique proposée va se traduire concrètement via les arrêtés d'application. Quel sera le nombre d'heures dévolu à chacun des aspects, quel sera le contenu du module citoyenneté, quels seront les acquis linguistiques minimums visés, etc. Et bien entendu, quels seront les moyens financiers investis afin de garantir aux PA un parcours de qualité et des places en nombre suffisant ?

Enfin, au regard de la tonalité des déclarations politiques et des déclarations dans la presse autour de la mise en place du parcours d'accueil des PA, le CIRÉ ne retrouve pas grand chose de l'ambition initiale qui sous-tendait sa proposition politique en 2008 : la création d'un dispositif cohérent et ambitieux visant à

- mieux comprendre la société et disposer d'informations pratiques pour pouvoir interagir plus efficacement avec elle,
- prendre le temps de nous parler de ce que nous attendons les uns des autres et de ce que veut dire "faire société aujourd'hui",
- tenter de mettre à plat et d'exprimer ce que sont nos codes, normes et valeurs mutuelles, voir d'où ils viennent, comment ils ont évolué dans le temps etc.,
- donner un cadre de référence clair en terme juridique et expliciter les normes sociales dominantes (les codes sociaux) pour tenter de limiter les risques de malentendus et les tensions qui pourraient en découler,
- et prendre le temps d'aborder toute la complexité de la question de l'identité en migration !

Poursuite du projet "Vivre en Belgique"⁴¹

Au niveau des réalisations concrètes, l'année 2012 a été principalement consacrée à la finalisation, la publication et la diffusion du Cahier "Vivre ensemble" et à la rédaction d'une grande partie du Cahier "À la découverte de la Belgique" qui aborde les aspects liés à la géographie, à l'histoire, à l'histoire de l'art et de la littérature, au folklore...

Pour rappel, ces cahiers sont destinés prioritairement aux formateurs et sont rédigés selon une logique encyclopédique. Il s'agit de permettre au lecteur de pouvoir y puiser, au gré de ses besoins, les informations nécessaires et d'éviter, autant que possible, qu'il ne doive faire des recherches complémentaires. Ceci explique pourquoi ces cahiers sont généralement volumineux et touchent à des sujets très variés.

Notons que la finalisation tardive du Cahier "Vivre ensemble" a été essentiellement due au fait que, celui-ci abordant des questions "délicates" (comme celles des "normes et valeurs"), le CIRÉ a souhaité, en 2012, le soumettre à des relecteurs supplémentaires afin que le produit fini soit le plus complet et nuancé possible et tienne compte des différentes sensibilités.



LA CITATION

"Une société qui se renie a peu à offrir aux nouveaux arrivants".

Paul Scheffer

41 Pour plus d'informations concernant ce projet, voir les rapports annuels des années précédentes.

Un module de citoyenneté, en pratique

L'atelier citoyenneté du BAPA⁴² a été l'occasion d'expérimenter la pertinence des options défendues quant à ce qu'il serait intéressant d'aborder dans le cadre d'un tel atelier, ainsi que l'utilisation des cahiers de matières comme supports pour les animations.

Parmi ces options, il y a notamment la conviction qu'il importe également (outre les informations juridiques et pratiques) de réserver une place importante à l'histoire (mais aussi à l'histoire de l'art) de la Belgique, en guise de toile de fond et de préalable lors d'un tel atelier. Le module a donc commencé par cet aspect, auquel 24 heures ont été consacrées (+ 24 heures de visites par la suite, afin de permettre la visualisation de certaines des informations données). Il s'agit notamment de souligner et de mettre en perspective l'évolution qu'a connue la société belge jusqu'à ce jour et ce, au-travers de sujets tels que l'histoire du droit de vote, des luttes sociales, des rapports "Église/État", du clivage "francophones/néerlandophones"... ainsi que le lien existant souvent entre le contexte politique et le développement de courants artistiques. L'objectif est de contextualiser, de donner accès à la "mémoire collective" mais aussi, dans une certaine mesure, de susciter le développement progressif d'un "attachement" à l'égard de ce pays où les PA vivent désormais et ce, également par le biais de la découverte de son patrimoine. Pour ce faire, différents outils ont été utilisés : présentations powerpoint, visites de lieux (le Parlement fédéral, la mine de Blégny, des musées, des tours de ville), projection d'un film de fiction ("Daens") et de documentaires ("Misère au borinage" d'H. Stork et "Moi Belgique") et débats.

"J'ai découvert une richesse culturelle dans ce pays. Je sais que je ne suis pas au bout de mes surprises."

Un participant au module de citoyenneté du BAPA

Une autre option défendue est l'importance d'aborder la question de l'identité en migration et de parvenir à sensibiliser les PA à la variété des modèles culturels mais aussi au fait que les paramètres socio-culturels en vigueur dans le pays d'origine ne sont pas nécessairement transposables tels quels dans le pays d'accueil. À cette occasion il s'agit notamment d'évoquer la question des "normes sociales et des normes juridiques" en vigueur en Belgique. 12 heures ont été consacrées à cet aspect.

"Cela a permis de connaître la culture de l'autre. Bien que venant de pays différents, il y a parfois des similitudes (...). Chacun a parlé de lui, de ce qui est important pour lui. On a pu dire et constater ce qui nous frappe, parler de nos différentes identités."

Un participant au module de citoyenneté du BAPA

Perspectives pour 2013

2013 sera l'année de mise en ligne du site "Vivre en Belgique", spécialement créé pour héberger les 12 Cahiers de matière, ainsi que celle de la finalisation du document de réflexion "L'intégration pas à pas".

Par ailleurs, il est également prévu d'amorcer un travail de réflexion concernant la question de l'enseignement et ce, en lien avec la question de la diversité culturelle et la problématique de l'égalité des chances. Pour ce faire, outre les références théoriques, une large place sera réservée aux expériences de terrain.



VIVRE EN BELGIQUE

« VIVRE ENSEMBLE »

CIRE
Centre d'information
pour l'immigration

Le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux de la Région wallonne, de la Région flamande et de la Région bruxelloise
Le Centre d'information pour l'immigration (CIRE)

⁴² Pour plus d'informations, voir la partie de ce rapport annuel consacrée spécifiquement à ce projet.

La thématique "Intégration" en activités

INTERVENTIONS

- Audition du CIRÉ à la Commission de l'action sociale du Parlement wallon concernant la question de l'accueil des PA, 10 janvier 2012.
- Séance de formation sur l'histoire de l'immigration en Belgique destinée à des stagiaires en formation à la Mission locale d'Etterbeek, 18 avril 2012.
- Dans le cadre d'une réunion de concertation zonale à Bruxelles-Ville, 18 avril 2012 :
 - présentation de l'étude concernant l'accueil des primo-arrivants (PA) en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) faite par le CIRÉ ainsi que des propositions du CIRÉ en la matière
 - présentation du projet "Vivre en Belgique" mené par le CIRÉ avec accent mis sur le Cahier "Vivre ensemble"
 - présentation du regard porté sur les perspectives politiques en termes d'accueil des PA en RBC.
- Intervention concernant "Le statut de la femme dans le monde arabo-musulman" dans le cadre du colloque "Laïcité et insertion" organisé par la concertation des ateliers d'ISP (CAISP) à Namur. Le texte de l'intervention a été publié dans la brochure "Laïcité et insertion" du CAIPS, 24 avril 2012.
- Présentation publique des cahiers "Vivre en Belgique" dans le cadre du séminaire organisé par le FEI, 8 et 22 mai 2012.
- Interventions (dans le cadre du module citoyenneté du projet BAPA du CIRÉ) centrées sur la présentation de la Belgique au niveau géographique, historique, artistique et institutionnel, du 8 au 24 octobre 2012 et le 26 novembre 2012.
- Interventions (dans le cadre du module citoyenneté du projet BAPA du CIRÉ) centrées sur la question du "Vivre ensemble", du 19 au 21 novembre 2012.
- Intervention sur le thème de la politique d'accueil des PA dans le cadre d'un atelier organisé par le Forum des migrants (SHARE) à Bruxelles, 24 novembre 2012.
- Intervention dans le cadre du midi-débat sur l'accueil des PA en Wallonie organisé par Labiso à Namur, 11 décembre 2012.
- Participation active aux réunions mensuelles de la Plateforme de lutte contre le racisme, proposition de réorientations et implication dans l'aide à l'organisation du processus.

PUBLICATIONS

- Participation à la rédaction du *migrations|magazine* 7, "Intégration : un horizon à partager", été 2012.
- *Vivre ensemble*, juillet 2012.
- *L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune*, septembre 2012.

Parcours d'accueil pour les ixellois primo-arrivants

Le Bureau d'accueil des primo-arrivants du CIRÉ (BAPA) est un projet réalisé en partenariat avec la commune d'Ixelles. Cette initiative de cohésion sociale est axée sur l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants. Son objectif est de favoriser l'autonomie dans la dignité et la lutte contre l'exclusion.

Alors que le "décret primo-arrivants" qui doit structurer l'accueil des primo-arrivants du côté francophone à Bruxelles se fait toujours attendre, nous avons poursuivi cette année notre projet-pilote de parcours d'accueil et continué de faire nos expérimentations de terrain en termes de contenus, de volume horaire, d'implication et d'intérêt des primo-arrivants pour ce type de programme.

Le parcours d'accueil proposé dans le cadre du BAPA se fait individuellement lors des permanences et collectivement lors des "ateliers citoyens". Sont prioritairement concernés par ce parcours les ressortissants des pays tiers à l'Union européenne, ayant un titre de séjour de plus de trois mois, étant en Belgique depuis moins de trois ans et résidant à Ixelles.

Un triple bilan : linguistique, professionnel et social

Lors des premières rencontres avec les primo-arrivants, un bilan est réalisé. Le bilan linguistique est réalisé avec l'école de français du CIRÉ. Le volet social se fait en collaboration avec le CPAS d'Ixelles et le Centre social protestant. Sur base de ce bilan, la personne est orientée vers des cours de français adaptés et/ou vers nos "ateliers citoyens", qui comportent un volet consacré à la citoyenneté et, depuis 2012, un volet portant sur l'orientation socio-professionnelle.

Initiation à la citoyenneté

Le premier module des "ateliers citoyens", comptant 92 heures, permet de partager la mémoire et la conscience collective belges. Les thèmes des ateliers se basent sur les matières des cahiers "Vivre en Belgique" réalisés par le CIRÉ. Nous informons et nous donnons des outils pour comprendre le fonctionnement institutionnel et administratif de la Belgique. Nous échangeons et parlons des valeurs, des normes et des codes socio-culturels d'ici et de là-bas. Nous avons également organisé plusieurs sorties à caractère historique et culturel : musées, mine de Blégny, Liège et Bruxelles. Un atelier sur l'histoire de la protection sociale a été animé par la FGTB.

Orientation socio-professionnelle

Le deuxième module, une nouveauté cette année, était axé sur l'orientation socio-professionnelle. Il comptait 48 heures et a été organisé en collaboration avec le service "Travail, équivalences et formations" du CIRÉ et la Mission locale d'Ixelles. Le thème du travail s'est révélé particulièrement accrocheur, les participants étant tous à la recherche d'un emploi. Si cela cadre bien avec leur disponibilité à suivre un atelier, cela correspondait aussi pour certains au temps nécessaire pour comprendre le fonctionnement du marché de l'emploi, repérer les grands opérateurs et s'armer pour ensuite élaborer de meilleures stratégies de recherche d'emploi.

"C'était très utile d'avoir le maximum d'informations pertinentes au même endroit, cela m'a évité d'aller ici et là pour obtenir des informations approximatives."

Un participant au module de citoyenneté du BAPA



BAPAPA
BUREAU
D'ACCUEIL DES
PRIMO-ARRIVANTS

LES ATELIERS CITOYENS DU BAPAPA

Du 8 octobre au 19 décembre 2012



Coordination et
Initiatives pour
Réfugiés et Étrangers


CIRÉ

Quelques observations

Certaines personnes ont tenté de suivre uniquement le deuxième module démontrant ainsi que la recherche d'un emploi reste une priorité. Au cours de nos séances d'information sur les ateliers, nous avons également pu constater que des personnes déjà occupées professionnellement sont demandeuses d'assister à nos programmes, ce qui laisse penser que le parcours citoyen peut susciter l'intérêt de primo-arrivants ayant déjà passé le cap d'apprendre la langue et de trouver du travail.

Les participants venaient de cinq pays différents, principalement d'Afrique sub-saharienne et du Maghreb, avec des titres de séjour variés. La moyenne d'âge était de 41 ans. Différentes mixités étaient au rendez-vous : genre, sociale, culturelle et de scolarisation. Il faut également relever dans ce groupe une maîtrise inégale du français.

Informations aux primo-arrivants et inscription aux cours de FLE en 2012

	Nombre de participants aux séances d'info	Inscrits aux cours FLE
29 mai	32	18
21 août	26	21
21 septembre	40	14
20 décembre	25	20
total	123	73

Aperçu chiffré des primo-arrivants ixellois reçus directement par les différents services du CIRÉ en 2012

Accueil BAPA	École	Logement	Équivalences	Socio-juridique
190	72	3	13	102

Perspectives pour 2013

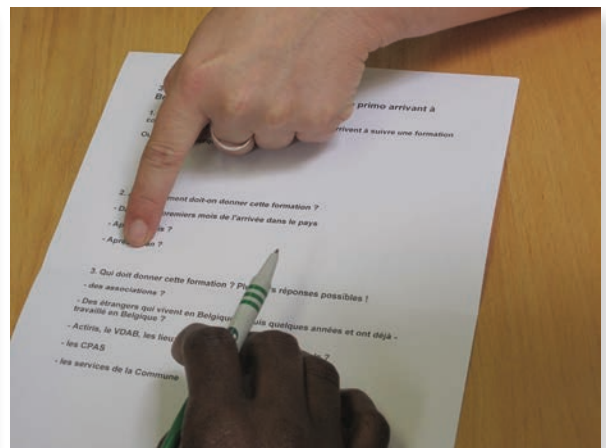
En 2013, nous continuerons à faire nos expérimentations de terrain en nous interrogeant par exemple sur la possibilité de rendre accessibles les matières du "Vivre en Belgique" aux apprenants de l'école, dans le cadre de leurs cours.

Nous poursuivrons également les concertations entre structures d'accueil des primo-arrivants dans la zone Sud-Est, notamment avec les communes voisines qui s'intéressent à ce que nous faisons (Etterbeek, Auderghem).

L'évaluation des ateliers de 2012 nous permettra peut-être de faire évoluer notre formule de programme pour l'avenir en termes de volume horaire, de contenu et de périodicité.

Le BAPA en activités

- Réunions avec Ixelles prévention, 26 janvier et 13 mars 2012.
- Organisation de "Goûters Histoires" avec la Ligue des familles pour 4 familles roms, 22 février et 28 mars 2012.
- Séance d'information sur la recherche de logement à Ixelles, avec Habitat et Rénovation, 2 mars 2012.
- Séances de travail avec les responsables du Centre social protestant, 3 avril et 12 octobre 2012.
- Séances de travail avec les responsables du CPAS, 23 avril, 7 novembre et 5 décembre 2012.
- Coopération avec le CPAS d'Ixelles pour l'évaluation du niveau de français et des besoins d'apprentissage des usagers. Dans ce cadre, organisation de séances de test des niveaux de français des primo-arrivants avec l'école de français du CIRÉ, 29 mai, 21 août et 20 décembre 2012.
- Séances d'informations sur les ateliers citoyens, 13 juin et 25 septembre 2012.
- Ateliers citoyens, du 8 octobre au 19 décembre 2012.
- Séances de travail avec la Mission locale d'Ixelles, 23 octobre et 6 novembre 2012.
- Échanges de pratiques avec les CPAS d'Etterbeek et Schaerbeek, 31 octobre 2012.
- Accompagnement spécifique de 4 familles roms slovaques.
- Participation à la formation des formateurs organisée par le CBAI de décembre 2011 à juin 2012.
- Participation aux réunions de "cohésion sociale" d'Ixelles le 25 janvier et le 3 mai 2012.



Logement : des projets concrets pour faciliter l'accès à la propriété

L'objectif du service "Logement" est d'aider des familles à revenus modestes à se trouver un logement adéquat à un prix abordable. Et ce, d'une part, en les aidant à acquérir leur logement grâce à des projets solidaires et collectifs et, d'autre part, en permettant à certaines d'entre elles d'accéder à la location par l'octroi d'un prêt pour la garantie locative.

Les projets de soutien à l'acquisition

Les Groupes d'épargne collective et solidaire

Convaincu que le fait de favoriser l'accès à la propriété de familles à faibles revenus est un moyen de lutter contre la pauvreté, le CIRÉ a mis en place depuis 2003 des Groupes d'épargne collective et solidaire (GECS). Le principe est que ces familles constituent ensemble une épargne collective et solidaire qui permettra à chacune d'entre elles de préfinancer le montant de l'acompte demandé au moment du compromis de vente. Outre leur côté financier, les groupes d'épargne sont des projets participatifs où les dimensions d'accompagnement, de formation et d'information sont tout aussi essentielles.

En 2012, les groupes d'épargne ont connu trois avancées significatives: l'augmentation du nombre de groupes, la réalisation d'une évaluation et le lancement d'une coordination.

Une explosion du nombre de groupes

Depuis plusieurs années, nous avons commencé à disséminer les groupes d'épargne. Ceci, d'une part, en développant des partenariats avec d'autres associations - voire avec des pouvoirs publics - et, d'autre part, en supervisant ou en accompagnant des projets de GECS portés par d'autres.

Dans cette perspective, 2012 se caractérise par une progression spectaculaire du nombre de groupes. En effet, 8 groupes d'épargne ont été coordonnés ou accompagnés par le service "Logement" du CIRÉ. 7 d'entre eux sont des groupes "classiques", qui aident les familles à acheter un logement sur le marché traditionnel, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Le 8e groupe, "Arc-en-ciel", s'inscrit dans le cadre d'un projet de Community Land Trust (CLT) à la rue Vandenpeereboom à Molenbeek⁴³. En effet, même avec l'aide des groupes, l'augmentation importante des prix de l'immobilier rend les perspectives d'acquisition de plus en plus difficiles pour les familles à faibles revenus sur le marché traditionnel. Il faut donc construire des alternatives : des groupes d'épargne articulés aux projets de Community Land Trust seront assurément l'une d'entre elles (voir plus loin).



8

8 groupes d'épargne collective et solidaire ont été menés de front en 2012.

⁴³ Ce groupe d'épargne est porté conjointement par 3 associations ayant reçu un poste ACS "Habitat solidaire": Convivence, La Maison de Quartier Bonnevie et le CIRÉ. Et ceci dans le cadre d'un partenariat avec l'asbl Plateforme Community Landtrust Bruxelles et le Fonds du logement bruxellois.

Une évaluation

Presque 10 ans après le lancement du premier GECS, à l'heure où la crise du logement sévit toujours, où de nombreux GECS continuent de naître, où de nombreux ménages sont sur liste d'attente pour y participer et où l'initiative des CLT commence à s'implanter concrètement dans le paysage bruxellois du logement, le service "Logement" du CIRÉ a voulu se pencher sur le travail accompli et en faire un bilan.

L'objectif premier et principal était de rencontrer l'ensemble des familles ayant participé aux GECS déjà clôturés afin d'évaluer leur situation, et plus particulièrement, la situation des ménages devenus propriétaires grâce aux GECS. En effet, le CIRÉ voulait s'assurer que ces ménages aient pu et pourraient à l'avenir conserver leur propriété acquise, en bon état, et sans être en situation d'endettement.

L'objectif était également de faire un bilan du système tant sur le profil socio-économique des participants au fil des ans et sur l'impact de la propriété sur les ménages que sur l'évolution du type de biens acquis par les familles. Apporter des propositions d'amélioration au fonctionnement des groupes et s'adresser aux pouvoirs publics pour tenter d'aller, au-delà de leur reconnaissance, vers une institutionnalisation des GECS était aussi un objectif important.

Cette évaluation démontre l'utilité des groupes d'épargne.

Sur les 71 personnes rencontrées, toutes se disent très satisfaites de leur participation à un groupe d'épargne et 73% d'entre elles ont vu leur situation de logement améliorée entre leur situation avant la participation au GECS et aujourd'hui. Les groupes ont eu un impact en dehors du domaine du logement et de l'épargne. Les familles disent se sentir beaucoup plus en confiance : les GECS leur ont donné de l'espoir et ont renforcé leur estime de soi. La solidarité entre les membres, la stimulation provoquée par le groupe et le sentiment de ne pas être seul sont trois autres éléments relevés par les familles.

En ce qui concerne spécifiquement les familles qui ont pu acheter (39 des 71 familles), la toute grande majorité des familles propriétaires se trouve dans une situation positive. L'impact le plus évident et le plus important est le fait que la propriété implique une amélioration des conditions de logement pour la totalité des propriétaires rencontrés. Le deuxième impact le plus cité est le fait que la propriété implique une tranquillité, un sentiment de sécurité, de stabilité, de liberté. Notons finalement que si, de manière générale, la propriété n'implique pas une amélioration des conditions financières des familles, plusieurs d'entre elles soulignent cependant qu'elles sont contentes de ne plus jeter de l'argent par les fenêtres.

Cette évaluation, coup d'œil dans le rétroviseur, nous est très précieuse pour construire l'avenir.

La coordination des Groupes d'épargne collective et solidaire

Vu l'augmentation du nombre de groupes d'épargne, il nous a paru indispensable de pouvoir mettre en place une coordination de ces groupes. Nous l'avons lancée en novembre 2012 avec les coordinateurs de l'ensemble des groupes, en ce compris les futurs.

Deux axes de travail ont été fixés à cette coordination. Un axe pédagogique ou méthodologique ancré sur les pratiques, d'abord. Il s'agit de soutenir le travail des partenaires impliqués dans la coordination et l'accompagnement individuel et collectif des groupes, en partageant questionnements, réflexions, expériences et outils. Et ainsi d'être plus forts en se connaissant, en gagnant en cohérence, pertinence et capacité d'évolution dans le travail fourni auprès des familles. Un axe politique et institutionnel, ensuite : il s'agira notamment de travailler l'amélioration des articulations avec les Fonds du logement et la Société wallonne du crédit social (SWCS).

LE FAIT

La création de la coordination des groupes d'épargne en novembre 2012.



Vers un Community Land Trust en Région bruxelloise : du rêve à la réalité !

Le modèle des Community Land Trust (CLT) existe aux États-Unis depuis les années 1970. Il y a démontré sa capacité à maintenir des logements accessibles pour des familles à bas revenus. Et ce, notamment, grâce à un système de séparation de la propriété de la terre et du bâtiment et à la création d'un "trust", détenteur du sol, qui applique strictement des mesures anti-spéculatives. Avec d'autres associations, via la Plateforme Community Land Trust Bruxelles (CLTB), c'est ce modèle que nous avons commencé à essayer de transposer en Belgique en 2010.

En 2012, ce que nous visions depuis si longtemps est arrivé: le gouvernement bruxellois a approuvé la création d'un CLT régional qui correspond pratiquement à la charte que nous avons signée il y a deux ans. Ainsi, une nouvelle structure composée d'une asbl et d'une Fondation d'utilité publique est en cours de création : dans le courant de 2013, la Fondation (future propriétaire du foncier et des bâtiments), créée en décembre 2012, évoluera vers une Fondation d'utilité publique et l'asbl Plateforme CLTB sera également transformée⁴⁴. Le gouvernement a, de plus, déjà approuvé un budget pour un premier projet avec lequel nous allons réaliser 9 logements, un jardin collectif et un local communautaire à la Rue Verheyden à Anderlecht.

Un groupe d'épargne spécifiquement orienté vers la création d'un projet CLT à Molenbeek a enfin vu jour. Ce projet rassemble 36 familles qui - outre le fait d'épargner - seront amenées à participer, d'une part, à toutes les étapes de la construction de leur logement (un peu sur le modèle de "l'Espoir") et, d'autre part, à l'évolution des CLT à Bruxelles et en Belgique.

À noter encore : depuis septembre 2012, la Région finance une équipe de 3 temps-plein engagés par la Plateforme CLTB pour créer la nouvelle structure CLT et pour coordonner la mise en place des projets en partenariat avec d'autres associations, dont le CIRÉ.

LA CITATION

"Le 21 décembre 2012 n'était donc pas la fin du monde, mais bien le début d'un nouveau, celui dans lequel Bruxelles compte enfin un Community Land Trust !"

Geert de Pauw, Maison de Quartier Bonnevie

Les garanties locatives

Comme en 2012, le Fonds de garanties locatives du CIRÉ⁴⁵ a été très sollicité pour aider les personnes à sortir des centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Malheureusement les fonds disponibles sont insuffisants et plusieurs demandes ont dû être refusées.

36 prêts ont été accordés en 2012 et 8 autres dossiers ont finalement pu se résoudre avec le CPAS. Le taux de remboursement est très bon grâce aux suivis des dossiers par des entretiens individuels et par les associations partenaires qui se portent co-garantes des prêts.

La plupart des prêts ont été octroyés via Convivial et Caritas international. Nous avons davantage été sollicités cette année par des femmes seules avec plusieurs enfants n'ayant pas encore d'aide du CPAS. Il faut souligner que le délai de traitement de la demande par le CPAS est très long et que la plupart des propriétaires n'acceptent pas d'attendre. L'octroi du prêt via notre fonds permet alors à la famille d'accéder au logement.

Nous avons introduit une demande de subsides au Fonds Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin au mois de mars 2012 afin de réalimenter notre Fonds. Vu le nombre de dossiers, le jury a dû opérer des choix difficiles et n'a pu nous l'accorder.

En octobre 2012, nous avons rencontré "Les Equipes d'Entraide St Vincent de Paul" pour associer notre Fonds au leur puisqu'ils ont de l'argent disponible. Un contrat d'engagement a été écrit, nous attendons la réponse pour le début de 2013.

Lors de l'octroi des prêts, les personnes reçues au CIRÉ reçoivent une information sur la garantie locative et une information sur les droits et devoirs des locataires. Elles reçoivent également les feuillets réalisés par le Service "Logement" en 2007 qui reprennent une série d'informations importantes en matière de gestion de leur logement⁴⁶. Depuis 2012, nous leur donnons déjà une information sur les projets d'aide à l'acquisition organisés par le service, afin d'ouvrir des perspectives.

45 Pour rappel, ce fonds permet d'octroyer des prêts pour la constitution de la garantie locative lorsque aucun autre moyen n'a pu être trouvé (CPAS, Fonds du Logement...). L'octroi de la garantie locative offre, dans beaucoup de cas, l'accès au logement, qui peut ensuite mener au droit à l'aide du CPAS.

46 Ces dépliants sont destinés prioritairement à des personnes parlant peu ou pas le français et sont disponibles en 8 langues (français, anglais, espagnol, albanais, arabe, farsi, russe et turc).

44 Entre autres en ce qui concerne sa gestion : un CA composé de 1/3 d'habitants (ou futurs habitants), 1/3 de pouvoirs publics et 1/3 de la société civile.

Construire et porter nos revendications en matière de droit au logement

Le CIRÉ est membre du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) et depuis 2010, membre de son conseil d'administration. S'appuyant sur les constats et analyses du terrain, cette plateforme cherche à faire pression sur les responsables politiques. Nous avons notamment participé à son groupe de travail "15% - Ixelles", mis sur pied suite à l'accord du gouvernement 2009-2014 qui fixe une norme de "15% de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale sur le territoire de toutes les communes à atteindre dans les 10 ans". L'objectif était de réaliser un état des lieux et de formuler des propositions locales pour augmenter l'offre de logements à caractère social.

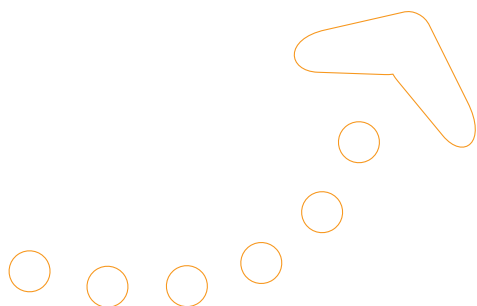
Perspectives pour 2013

Nous comptons continuer sur la lancée fructueuse de 2012, mais aussi essayer de nous stabiliser un peu (pour éviter de nous trouver dans un débordement structurel). C'est ainsi que nous allons :

- Poursuivre l'accompagnement et la diffusion des groupes d'épargne. Trois nouveaux groupes sont d'ores et déjà dans le pipeline : à Ixelles, à Saint-Gilles et à Cureghem.
- Entamer une réflexion sur la pertinence ou non de faire évoluer le travail mené avec les groupes d'épargne compte tenu à la fois de l'augmentation constante des prix de l'immobilier et de la naissance du CLT à Bruxelles. Peut-être que le moment est venu de repenser nos objectifs et nos stratégies à moyen terme.
- Développer le travail entamé au sein de la coordination des groupes d'épargne, dans ses dimensions institutionnelle et pédagogique. Nous allons notamment, via la coordination, chercher à améliorer les articulations entre les groupes d'épargne et les Fonds du logement wallon et bruxellois, ainsi qu'avec la SWCS. De même, nous allons y instruire une réflexion sur le type de liens possibles et souhaitables entre les groupes d'épargne et le CLT.
- Membre de l'AG et du CA de la Plateforme CLTB, nous allons évidemment continuer à soutenir le développement du CLT à Bruxelles, dans ses dimensions politiques, institutionnelles, participatives et concrètes. Dans ce cadre, nous allons participer à la transformation de l'asbl Plateforme CLTB vers la structure définitive que prendra le trust en 2013.
- Continuer avec nos partenaires l'accompagnement du groupe d'épargne "Arc-en-ciel", en vue du projet de CLT à la rue Vandenpeereboom. Nous allons très certainement aussi être amenés à accompagner d'autres groupes participant à d'autres projets CLT.
- Poursuivre, via notre investissement au sein du RBDH, le combat politique en faveur du droit au logement pour les plus pauvres à Bruxelles.
- Apporter notre aide aux familles via notre Fonds de garanties locatives, tout en cherchant des solutions pour le réalimenter.

Le service "Logement" en activités

- Accompagnement de 8 groupes d'épargne et participation à la préparation de 3 autres. Suivi des familles dans ce cadre.
- Réalisation d'une évaluation en profondeur des Groupes d'épargne collective et solidaire.
- Réception des familles qui viennent s'inscrire sur la liste d'attente pour faire partie d'un groupe d'épargne.
- Participation au pilotage et aux activités de la Plateforme Community Land Trust, notamment: participation aux CA et AG de la Plateforme, rencontres avec les responsables politiques bruxellois et wallons en charge du logement, lancement du projet Vandenpeereboom via la création du Groupe d'épargne "Arc-en-Ciel". Projet en cours en partenariat avec La Maison de quartier Bonnevie, Convivence, la Plateforme CLTB et le Fonds du Logement.
- Intervention sur le logement dans le cadre des ateliers citoyens du BAPA.
- Octroi de 36 prêts pour les garanties locatives.



École: enseigner le français en diversifiant les modes d'apprentissage

L'école existe depuis la création du CIRÉ en 1954. Elle a pour objectifs de dispenser l'apprentissage des notions de base de la langue française aux réfugiés et étrangers, ainsi que de favoriser une ouverture sur la vie sociale, politique et culturelle de la Belgique.

Contexte : le secteur du français langue étrangère à Bruxelles

L'apprentissage du français, élément primordial de l'accueil des primo-arrivants⁴⁷, figure depuis 2011 dans les priorités des contrats de cohésion sociale. Un décret créant le parcours d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles est en préparation, soulevant la question des moyens nécessaires à l'organisation d'une offre suffisante et coordonnée en cours de français langue étrangère (FLE).

En effet, dans un contexte où le nombre de primo-arrivants à Bruxelles est en augmentation (48.000 personnes en 1995, 111.000 personnes en 2010⁴⁸), et où la proportion de personnes scolarisées - ayant donc besoin de cours de FLE plutôt que d'alphabétisation - est importante, les problèmes posés par le manque de moyens et par l'absence de coordination des opérateurs de FLE se font de plus en plus sentir. Afin d'aller vers une action plus efficace et cohérente, nous soulignons la nécessité d'une augmentation de l'offre de cours, d'une centralisation de l'information concernant l'offre de cours et les modalités d'inscription, d'une harmonisation des niveaux, et d'une structure permettant aux opérateurs de se concerter et d'élaborer des outils communs. Le manque de coordination entre les opérateurs de FLE pèse en premier lieu sur les personnes à la recherche de cours, que ce soit de leur propre initiative ou dans le cadre d'un contrat d'activation (CPAS, chômage).

Organiser les cours

Les cours de l'école de français du CIRÉ sont ouverts aux primo-arrivants ou à des personnes arrivées en Belgique depuis plus longtemps et y ayant vécu un certain temps sans statut de séjour stable. Le CIRÉ donne les bases initiales de la langue aux débutants, ou aide les personnes qui ont déjà fait leurs premiers pas par eux-mêmes à s'améliorer.

Pour s'adapter à l'évolution du public, l'école est depuis une dizaine d'années uniquement centrée sur le FLE, c'est-à-dire les cours de français langue étrangère pour les apprenants scolarisés dans leur pays. Il n'y a donc pas de cours d'alphabétisation.

Après une année de cours, les étudiants ont en principe acquis les notions de base suffisantes pour "se débrouiller" dans les situations de la vie courante. Ils sont alors orientés vers d'autres établissements qui offrent des cours plus avancés. Soulignons que cette réorientation est difficile, vu le manque de places en cours de FLE à Bruxelles, en particulier dans l'associatif et au-delà du niveau débutant.

Les cours se donnent durant toute l'année scolaire en petits groupes de 15 apprenants. Ils ont lieu quatre fois par semaine en journée (le matin ou l'après-midi), et deux fois par semaine en soirée. Des cours d'été sont aussi organisés au mois d'août, uniquement pour le niveau débutant, en journée. La participation aux frais est de 15 euros par trimestre.

En journée, il y a quatre professeurs permanents. Trois professeurs bénévoles assurent les cours du soir, deux fois par semaine.

386

C'est le nombre d'inscriptions à l'école pour l'année 2011-2012.

50 nationalités sont représentées. La majorité des apprenants a moins de 40 ans et vit en Belgique depuis moins de 5 ans.

47 Ce terme désigne ici les personnes de nationalité étrangère disposant d'un titre de séjour depuis moins de 3 ans.

48 État des lieux de la situation des primo-arrivants en région de Bruxelles-Capitale, étude réalisée par le CBAI et l'UCL à la demande de Charles Picqué, novembre 2012.

Diversifier les méthodes pédagogiques

Chaque professeur construit son cours avec l'aide de différentes méthodes qui servent de fil conducteur à la progression, en y ajoutant ses propres documents, dispositifs et outils et en s'adaptant à chaque groupe. D'une manière générale, l'accent est mis plus particulièrement sur l'apprentissage du français oral. Dans le même ordre d'idées, une grande importance est accordée au visuel dans les outils utilisés : vidéos, magazines, photos, objets, dépliants, cartes de géographie...

L'enseignement en petits groupes permet les échanges et l'expression de tous les participants, ce que nous encourageons vivement. Les apprenants sont invités à interagir avec le professeur mais également entre eux.

Découvrir la Belgique

L'école organise chaque année des "excursions-découvertes de la Belgique" et des activités socio-culturelles. Ces activités, préparées en classe avec les apprenants, leur permettent de recevoir des informations qui seront utiles dans leur vie quotidienne, de découvrir le patrimoine culturel et historique de la Belgique et de Bruxelles, et de se familiariser avec différentes institutions. Ces activités renforcent également la cohésion des groupes d'apprenants, permettent d'élargir leur vocabulaire et encouragent l'expression.

Durant l'année scolaire 2011-2012, l'école a organisé trois excursions (à Anvers, à Gand, et à Ostende). Des visites à Bruxelles et d'autres activités (voir plus loin) ont pu être réalisées grâce à la convention entre le CIRÉ et l'asbl Article 27.

Ateliers et projets avec les apprenants

Dans le cadre des cours, le CIRÉ propose également des ateliers ou des projets spécifiques, dans un souci d'ouverture au-delà de l'apprentissage-même de la langue.

Atelier "Graines"

Cet atelier s'inscrit dans un projet plus large appelé "Le végétal s'installe", rassemblant créations, ateliers-rencontres, expositions autour du végétal dans le quartier Gray-Brochet. Initié par l'asbl "Ateliers de l'insu", il fait suite à des projets précédents comme "Galerue" (voir rapport annuel 2010) et vise à développer la cohésion sociale dans le quartier, ainsi qu'à sensibiliser les habitants à l'art contemporain et à la place du végétal dans leur environnement quotidien. Quatre groupes d'apprenants du CIRÉ ont participé à l'atelier "Graines": visites du quartier (jardin collectif), initiation à la "cuisine sauvage", ateliers de collage, plantation de graines dans des livres, écriture d'un texte collectif... Le tout suivi par une exposition de photos des ateliers à la bibliothèque Hergé.

Partages et échanges sur les codes culturels

Dans le cadre d'une réflexion globale du CIRÉ sur le "vivre ensemble", l'école a initié cette année un projet basé sur l'échange autour de nos codes culturels. Ce projet, animé par une professeure au sein de sa classe tout au long de l'année scolaire, s'est combiné avec l'objectif d'apprentissage du français. En partant de divers supports, notamment de textes écrits par les apprenants, ceux-ci ont discuté et échangé sur les codes de conduite, en Belgique et chez eux (se saluer, la perception de l'homosexualité, les rites funéraires, les relations hommes-femmes, être invité chez quelqu'un, l'ouverture des cadeaux, le "bruit des autres"...). L'intérêt des participants pour les échanges sur ces questions et le cheminement qu'un tel travail a pu induire, tant au niveau individuel qu'au niveau du groupe, sont manifestes.

Réflexion, recherche et formation dans l'équipe pédagogique

Recherche sur les rythmes et apprentissages

En 2011, l'équipe de l'école s'est adjoint une professeure-chercheuse qui a travaillé sur la question des rythmes et des méthodes d'apprentissage, en lien avec une dizaine d'autres écoles de FLE. L'enquête, terminée fin 2011, montre notamment que l'intensification du rythme d'apprentissage ne peut s'envisager isolément : d'autres critères sont tout aussi essentiels pour la réussite de l'apprentissage, comme le choix d'une méthode adéquate, la motivation des participants, la formation régulière des formateurs...



Bilan des cours intensifs et de la table de conversation

Parallèlement à ce projet de recherche, le CIRÉ a souhaité expérimenter une intensification du rythme d'apprentissage. Entre août 2010 et juin 2011 ont été mis en place un cours intensif (16h/semaine), visant à accélérer l'apprentissage du français pour les débutants, et une table de conversation (4h/semaine) ouverte à des participants d'un niveau plus avancé, afin de permettre à des personnes vivant en milieu clos de rester en contact avec la langue.

Si le bilan de la table de conversation est mitigé à cause de l'irrégularité des participants (ce format de cours est peut-être moins favorable à la fréquentation régulière), le cours intensif en revanche a bien fonctionné. Néanmoins, vu la diminution du nombre d'inscrits que ce changement de rythme de cours entraîne, nous avons décidé de ne pas poursuivre l'expérience tant que nos moyens ne seront pas augmentés. Il nous paraît en effet primordial de maintenir une offre de cours la plus large possible, dans un contexte où une grande partie des candidats aux cours de FLE ne parviennent à s'inscrire nulle part, faute de places...

Table ronde "Réflexions et perspectives à propos de l'apprentissage du FLE"

En mars 2012, le CIRÉ a organisé une table ronde afin de présenter les résultats de l'enquête sur les rythmes d'apprentissage. Les associations ayant participé à l'enquête ont été conviées. Ont eu lieu également lors de cette table ronde une présentation du nouveau test de positionnement en FLE (voir plus loin), une présentation de la méthode Balinqua et une présentation de la méthode de phonétique "La langue en mouvements".



Collaboration avec le CPAS d'Ixelles pour l'orientation FLE

En 2011, dans le cadre du Bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA), le CIRÉ a proposé une coopération active au CPAS d'Ixelles. Ce dernier a exprimé des besoins dans le domaine de l'orientation de ses usagers pour l'apprentissage du français. Un volet important de cette coopération concerne donc l'évaluation des besoins des usagers du CPAS en termes d'apprentissage du français, et leur orientation vers des cours adaptés. Vu le manque de places et d'organisation dans le secteur, les travailleurs sociaux des CPAS sont en effet en difficulté pour orienter et accompagner les personnes ayant besoin d'apprendre le français. C'est dire à quel point les personnes elles-mêmes sont démunies quand elles doivent se débrouiller seules pour trouver un lieu de cours...

L'école vient donc appuyer le BAPA pour ce travail. Le CIRÉ estime en effet qu'il est important d'épauler le CPAS d'Ixelles dans cette démarche qui ne se contente pas de mettre l'accent sur la contrainte, mais s'intéresse aussi aux moyens pour mieux aiguiller ses usagers. Des séances de "bilan linguistique" (première évaluation du niveau et des besoins de chaque personne) ont débuté au printemps 2012 dans les locaux du CPAS d'Ixelles, à destination de ses usagers.

Perspectives pour 2012-2013

À l'occasion du départ à la pension d'une professeure, le CIRÉ a souhaité repenser la fonction de coordination. Assurée jusque-là par les différents membres de l'équipe dans un système de tournante, cette fonction sera dorénavant occupée de manière fixe par une nouvelle personne, avec un horaire plus conséquent. Le CIRÉ estime en effet important de donner à l'école plus de moyens pour porter l'organisation du service, ainsi que pour être à même de participer au développement d'échanges avec les autres opérateurs FLE, et à l'interpellation politique sur le secteur. Ce changement est prévu pour septembre 2012.

L'asbl "Lire et écrire", dans le cadre du Fonds européen d'intégration (FEI) a publié à la fin du printemps 2012 un test de positionnement en FLE, basé sur le cadre européen de référence. La création de ce test, appelé à être un premier outil de référence commun à tous les opérateurs FLE à Bruxelles et en Belgique francophone, constitue un événement pour le secteur. Nous espérons qu'il sera suivi par d'autres progrès dans ce sens. En attendant, l'école du CIRÉ et les autres opérateurs de FLE devront s'atteler à découvrir et s'approprier ce test, ou du moins à tenter de l'adapter à l'organisation de leurs cours.

Le projet "Le végétal s'installe", articulé sur deux ans, se poursuivra et donnera lieu dès l'automne 2012 à une nouvelle série d'ateliers.

La collaboration entre le BAPA - appuyé par l'école - et le CPAS est appelée à se poursuivre en 2012-2013.

L'école en activités

ÉVÉNEMENTS

Visites

- Visite du parc du Cinquantenaire, 25 août 2011.
- Visite du Palais royal, 26 août 2011.
- Visite de la Fondation Folon, 11 octobre 2011.
- Visite du MIM, 16 décembre 2011.
- Pièce "La revue" au théâtre des Galeries, le 2 février 2012.
- Pièce "Les 3 sœurs" au théâtre Varia, le 24 février 2012.
- Film "Une bouteille à la mer" au cinéma Vendôme, le 6 mars 2012.
- Visite du quartier de la Chapelle, le 13 mars 2012.
- Visite du centre de Bruxelles, le 24 avril 2012.
- Théâtre de la Monnaie + visite du centre ville, le 4 juin 2012.

Excursions

- Excursion à Anvers, 10 novembre 2011.
- Excursion à Gand, 11 mai 2012.
- Excursion à Ostende, 15 juin 2012.

PROFIL DES APPRENANTS

Nombre

Pour l'année scolaire 2011-2012, il y a eu 386 inscriptions, dont 218 personnes différentes. Une centaine d'apprenants ont fréquenté les cours chaque mois. Le public est mixte, avec une légère majorité masculine : 55 % d'hommes pour 45 % de femmes.

Nationalités

Le nombre des nationalités représentées est toujours impressionnant: pas moins de 50 !

Les nationalités sont réparties entre 5 zones géographiques principales : l'Asie (44%), l'Amérique latine (26%), l'Europe de l'Est (9,5%), l'ex-URSS (9,5%), l'Afrique (7%).

Le top 7 des pays

Les 7 principaux pays : Bangladesh (13%), Arménie (7,5%), Tibet (5,5%), Inde (5%), et 3 pays ex aequo : Brésil, Colombie et Vietnam (4,5%).

Répartition par tranche d'âge

Notre public est relativement jeune. La majorité des apprenants a moins de 40 ans (78%).

- de 18 à 20 ans : 3%
- de 20 à 29 ans : 50%
- de 30 à 39 ans : 25%
- de 40 à 49 ans : 11%
- de 50 à 59 ans : 8,5%
- 60 ans et plus : 2%

Délais de présence en Belgique

- moins de 3 mois : 19%
- entre 3 et 6 mois : 17%
- entre 7 et 11 mois : 12%
- entre 1 et 2 ans : 26%
- entre 3 et 5 ans : 11,5%
- entre 6 et 10 ans : 5,5%
- plus de 10 ans : 1,5%
- donnée inconnue : 7%

Niveau d'études

La majorité des apprenants (86%) a terminé le niveau secondaire ou supérieur et universitaire:

- primaire : 3%
- secondaire inférieur : 11%
- secondaire : 54%
- supérieur ou universitaire : 32%

Documents d'identité présentés à l'inscription

Un grand nombre de documents différents ont été présentés ou déclarés, reflet de la complexité administrative que doivent affronter les personnes étrangères.

- Passeport : 34%
- Annexes (annexe 3, 12, 13, 26) : 11%
- Article 9bis : 2%
- Article 9ter : 0,5%
- Carte orange : 12%
- Carte d'identité étrangère (espagnole, bulgare, albanaise) : 5%
- Carte de résident d'un autre pays de l'UE (espagnole, italienne) : 3%
- Carte A : 9,6%
- Carte B : 12%
- Carte E : 1%
- Carte F : 4,5%
- Donnée inconnue : 5%

Travail, équivalences et formations : informer et accompagner les personnes

L'objectif principal du service "Travail, équivalences et formations" est d'orienter et d'accompagner toute personne migrante afin de contribuer à son intégration notamment sur le marché de l'emploi.

Les objectifs du service

Afin d'atteindre notre objectif général, nous nous sommes fixés quatre objectifs opérationnels :

- Informer les personnes rencontrant des difficultés en lien avec l'emploi, que ce soit en termes d'obtention d'équivalences de diplômes, d'accès aux études, de démarches de permis de travail ou d'accès aux droits en situation de précarité.
- Contribuer à une meilleure intégration sur le marché du travail, par le biais des formations ARCADA et ARCADA Projets, en partenariat avec plusieurs organisations, afin d'offrir l'occasion aux personnes de réfléchir individuellement et collectivement à leur projet personnel et professionnel.
- Soutenir les projets professionnels par une aide financière ou la recherche de solutions alternatives.
- Sensibiliser les acteurs impliqués dans l'intégration des migrants, notamment via des séances d'information pour les travailleurs sociaux. Attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés pratiques rencontrées par les personnes et émettre des propositions à l'attention des responsables politiques.

Nouveaux moyens

Comme nous l'avons signalé l'année dernière, rappelons que le service en tant que dispositif d'accompagnement global du projet de la personne a obtenu un subventionnement du Fonds européen pour les réfugiés (FER) pour les années 2012, 2013 et 2014 afin d'organiser des activités touchant les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus.

Par ailleurs, le service vient d'être mandaté par Actiris afin d'accompagner les chercheurs d'emploi ayant un diplôme étranger et qui souhaitent le valoriser dans leur recherche d'emploi ou de formation. Cette nouvelle collaboration qui porte sur trois ans (de 2013 à 2015) permet de poursuivre les activités du service telles que l'information et l'accom-

pannement des personnes dans leurs démarches d'équivalence et l'information des professionnels du secteur de l'Insertion socio-professionnelle (ISP) sur les équivalences et les questions connexes. La collaboration avec Actiris renforce l'équipe du service qui passera à quatre travailleurs à temps plein.

Les équivalences de diplômes

En 2012, nous avons poursuivi les séances d'information ayant trait aux équivalences de diplômes étrangers et aux alternatives de reconnaissance. Le contenu des séances est adapté en fonction des groupes. Les principaux sujets abordés sont le fonctionnement des équivalences en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté flamande, les problèmes fréquemment rencontrés et les alternatives de contournement, l'organisation de l'enseignement et l'accès pour les étrangers, la valorisation de l'expérience professionnelle, etc. La majorité des participants ont assisté aux séances suite à l'invitation d'organisations partenaires (Convivial, les centres pour demandeurs d'asile gérés par le SAMU Social à Bruxelles, les centres d'accueil de Fedasil et de la Croix-Rouge en Wallonie et à Bruxelles...). Les autres participants sont des professionnels du secteur de l'information et de l'accompagnement des migrants (école secondaire La Providence, Convivial, bon vzw, Centre régional pour l'intégration de Charleroi, Service social de Solidarité socialiste...).

En termes d'accompagnement individuel, plus de 500 dossiers de demande d'équivalence ont été vérifiés avant que la personne n'introduise elle-même sa requête. Par ailleurs, après analyse, le CIRÉ en a introduit et défendu un peu plus d'une centaine auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La grande majorité de ces dossiers concerne une demande d'équivalence du diplôme secondaire avec l'objectif de travailler ou de poursuivre des études. La plupart de ces personnes ne disposent pratiquement pas de moyens économiques propres, comme les demandeurs d'asile en centre d'accueil, ou disposent de moyens limités (aide sociale ou allocations de chômage) ce qui freine en partie l'avancement de leur projet professionnel.

759

C'est le nombre de personnes qui ont participé aux séances d'information ayant trait aux équivalences de diplômes étrangers en 2012. 256 sont des travailleurs sociaux et 503 personnes font partie des bénéficiaires.

Formations ARCADA

Les formations ARCADA constituent un espace individuel et collectif permettant aux demandeurs d'asile et aux réfugiés de réfléchir à leur vécu et à leurs attentes au niveau socio-professionnel. La formation de base propose, entre autres, une meilleure compréhension du marché du travail, une introduction aux principes de la micro-entreprise, l'élaboration d'un bilan de compétences, une recherche de congruence entre les aptitudes individuelles et le projet personnel et l'identification de nouvelles pistes d'activités et de formation pour mieux répondre aux objectifs du projet migratoire. La formation ARCADA Projets s'adresse plus précisément aux personnes ayant déjà un projet de type commercial ou non marchand, l'objectif étant de réfléchir à la faisabilité et aux implications d'une (micro)entreprise.

L'animation des formations ARCADA est réalisée en partenariat avec des formateurs du Service de santé mentale Ulysse, de Bruxelles Laïque et du département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge. Quelques exemples de projets présentés par les participants en 2012 : fabrication et vente de glaces, entreprise d'électricité, projet de garderie pour les enfants de femmes seules, vente au détail de produits alimentaires, achat et vente de vêtements, import-export de cacao et café, boulangerie...

Les évaluations très positives des participants confirment la nécessité de poursuivre la formation. Les participants soulignent que cela leur a permis de mieux se connaître et de gagner en confiance afin de trouver un emploi ou une formation. Au sein du service, l'imbrication des projets se poursuit. À titre d'exemple, les participants aux formations ARCADA sont informés sur la question des équivalences de diplômes et sur l'accès au travail et peuvent bénéficier, après la formation, d'un accompagnement individuel.

Soutien de projets professionnels

25 projets professionnels ont été soutenus, principalement via le FER. En moyenne les personnes ont reçu une somme de 134 € en soutien à leur projet. La majorité des bénéficiaires sont des participants aux formations ARCADA, d'autres proviennent directement des permanences du service ou des partenaires de la convention accueil CIRÉ-Vluchtelingenwerk Vlaanderen. La nature des projets soutenus concerne le démarrage ou la poursuite d'une formation ou d'études. Le fonds a permis de soutenir différentes phases de ces projets, à savoir : le paiement des démarches pour l'obtention d'une équivalence de diplômes étrangers dans le but d'accéder à l'enseignement (secondaire, supérieur ou formation professionnelle), le paiement des frais d'inscription, le paiement des frais de transport afin de se rendre aux cours et le paiement des frais scolaires (achat de syllabus, achat d'un ordinateur...).

En guise d'évaluation, nous pouvons signaler que le travail de suivi de ces demandes prend une grande ampleur afin d'accompagner les personnes et de les soutenir dans le démarrage de leurs projets. Ce travail implique une grande disponibilité en temps car le manque d'argent des personnes et la grande distance qui les sépare souvent d'un centre urbain font que leurs démarches prennent du temps et s'avèrent laborieuses.

Information et accompagnement en matière d'emploi

Plusieurs séances d'information sur les questions d'accès à l'emploi des étrangers (permis de travail, demandeur d'emploi étranger, régularisation par le travail, droits des travailleurs sans-papiers...) sont organisées à la demande d'organisations partenaires. Certaines séances sont à destination des travailleurs sociaux (missions locales d'Anderlecht et de Molenbeek, Centre régional pour l'intégration du Brabant wallon, microStart et Initiatives locales pour l'emploi à Schaerbeek). Ces séances sont organisées autour du sujet de l'emploi et d'autres sujets connexes tels que l'accès à la formation, l'équivalence de diplômes étrangers, le droit au séjour des personnes étrangères, etc. Dans ces cas, nous faisons appel à l'expertise au sein du service ou d'autres collègues du CIRÉ pour effectuer une présentation conjointe. D'autres séances d'information sont organisées à la demande de différents partenaires directement à destination du public : centre de transit du SAMU Social d'Ixelles, centre de transit de Woluwé (Fedasil), Bureau d'accueil des primo-arrivants à Ixelles (BAPA), etc.



Le service a informé et accompagné des personnes dans leurs démarches en matière d'emploi. Les situations traitées sont très variées : résolution de problèmes de renouvellement du permis de travail B dans le cadre de la régularisation par le travail ; médiation dans la demande de permis de travail B entre administrations, employeurs et travailleurs ; information à destination de chercheurs d'emploi ne parlant aucune des langues nationales ; information et orientation sur les droits et les devoirs des chercheurs d'emploi européens et résidents de longue durée d'autres pays européens ; récupération de salaire impayé dans des relations informelles de travail...

Activités collectives

En 2012, nous avons eu l'opportunité de développer de nouveaux moments collectifs en poursuivant la dynamique des formations ARCADA.

Un vernissage a constitué le projet collectif sur lequel les participants à ARCADA Jeunes ont été invités à travailler tous ensemble au long de la formation. Le thème du vernissage était la joie et les quatre éléments: le feu, l'air, l'eau et la terre. Près de 100 invités, travailleurs sociaux et migrants, étaient présents pour apprécier les œuvres créées par les jeunes. Cette journée a permis tant aux travailleurs sociaux qu'aux "bénéficiaires" de se rencontrer autrement que dans un cadre habituel. On pouvait lire la fierté dans les yeux des jeunes qui y ont participé.

La journée "À la découverte des migrants qui ont créé leur propre emploi" a été organisée en collaboration avec des organisations appuyant les nouveaux créateurs d'entreprise (microStart, JobYourself et Start Création), une association de migrants (Hispano-Belga) et une troupe de théâtre amateur (Bazar Théâtre). Les objectifs de cette activité étaient multiples : mettre à l'honneur des entrepreneurs migrants, organiser des visites sur le lieu de travail de ces entrepreneurs avec des migrants qui cherchent à concrétiser un projet professionnel en Belgique, montrer aux participants que des organisations sont ouvertes aux projets des migrants et qu'elles connaissent leur spécificité. En fin de journée, une troupe de théâtre composée de personnes étrangères et de belges a joué des scènes sur les situations que les demandeurs d'asile rencontrent lorsqu'ils souhaitent suivre une formation ou chercher un emploi.

Nous avons également organisé trois sorties en groupe : une rencontre entre participants ARCADA de différentes promotions avec visite de l'exposition UNCENSORED au Musée de Tervuren ; une visite du salon d'orientation et d'information du SIEP à Bruxelles ; une visite de la moutarderie Bister à Jambes.

Perspectives pour 2013

La collaboration avec Actiris permettra de renforcer les activités du service. Nous espérons également qu'elle permettra de formuler des recommandations pour l'amélioration de l'accompagnement des personnes étrangères en matière d'emploi.

Le service a rédigé une analyse portant sur les difficultés rencontrées par les personnes qui demandent une équivalence de leur diplôme étranger, intégrant les recommandations du CIRÉ. Ce document est une première étape pour sensibiliser les administrations et les responsables politiques en rapport avec cette thématique en vue des élections régionales de 2014. Une table ronde avec la Fondation Roi Baudouin et Actiris sera également organisée en 2013. Elle réunira des responsables politiques des communautés, des responsables d'universités, les administrations et des associations de terrain afin de parler des difficultés en matière d'obtention d'équivalences.



Le service "TEF" en activités

ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES

- Organisation de séances d'information ayant trait aux équivalences de diplômes étrangers.
- Vérification de dossiers de demande d'équivalence et défense d'une partie d'entre eux auprès des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

FORMATIONS ARCADA

- Co-organisation avec le département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge de deux formations ARCADA Projets.
- Co-organisation avec le Service de santé mentale Ulysse d'une formation ARCADA de base et d'une formation ARCADA Projets.
- Organisation d'une formation ARCADA de base pour adultes et d'une formation ARCADA Jeunes pour un public âgé de 16 à 20 ans.
- Accompagnement et soutien en matière d'emploi des migrants.
- Information et accompagnement de personnes dans leurs démarches en matière d'emploi.
- Organisation de séances d'information sur les questions d'accès à l'emploi des étrangers.
- Soutien de projets professionnels de migrants via l'octroi d'un financement.

ÉVÉNEMENTS

- Journée de rencontre entre les participants ARCADA de plusieurs formations et visite de l'exposition UNCENSORED au Musée de Tervuren, 19 juin 2012.
- Vernissage de la fin de la formation ARCADA Jeunes, 22 août 2012.
- Journée "Diverses-cités / Divers-idées ... À la découverte des migrants qui ont créé leur propre emploi", 23 novembre 2012.
- Visite en groupe du salon d'orientation et d'information du SIEP à Bruxelles, 24 novembre 2012.
- Visite en groupe de la moutarderie Bister à Jambes, 26 novembre 2012.

PUBLICATIONS

- *Équivalence de diplôme en Belgique francophone, guide d'aide à la préparation du dossier d'équivalence*, septembre 2012. Disponible sur le site internet du CIRÉ et en version imprimée en 7 langues : français, espagnol, anglais, arabe, russe, turc et albanais.
- *État des lieux sur les équivalences de diplômes étrangers en Belgique francophone*, décembre 2012.

SHARE, le Forum des migrants

Le projet SHARE entame sa troisième année d'existence. Initié en 2010 par l'European council on refugees and exiles (ECRE) avec le CIRÉ, le Conseil des communautés africaines en Europe-Belgique (CCAEB), le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), le Minderhedenforum, rejoint en 2011 par Carrefour des Cultures, financé par le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) pour la troisième année consécutive, soutenu également par la Fondation Roi Baudouin l'année dernière, SHARE vise à améliorer la participation collective des migrants et personnes issues de l'immigration dans les débats publics qui les concernent.

Le projet est en effet parti du constat que l'on entendait peu ou pas de parole collective migrante/issue de l'immigration dans ces débats. 2011 et 2012 ont été consacrées à explorer le champ associatif issu de l'immigration dans les trois régions du Royaume et à faire le bilan du mode de fonctionnement et de l'investissement politique de ces associations concernant les questions migratoires. Les rencontres associatives ont permis la mise en place, en 2012, d'un groupe de réflexion élargi rassemblant une vingtaine d'organisations issues de l'immigration, venues des trois régions du pays. Elles ont travaillé, avec les partenaires de SHARE, à l'organisation du Forum "SHARE, autour de l'intégration", qui a eu lieu le 24 novembre 2012 et ponctuait les deux premières années du projet. Il a rassemblé 125 personnes, majoritairement des responsables d'associations de migrants, mais aussi des représentants d'organisations de soutien aux migrants et des responsables politiques wallons et bruxellois concernés par les thématiques soulevées lors du Forum : emploi, enseignement, culture et médias, droits sociaux et fondamentaux, politique d'accueil des primo-arrivants.

Au début de l'année 2013, le groupe des partenaires demandera à être redéfini. La plupart des associations issues de l'immigration qui ont rejoint le projet au travers du groupe de réflexion ont en effet souhaité s'engager plus avant dans ce projet qui vise, à terme, à constituer une parole politique migrante/issue de l'immigration, commune et structurée. La question se pose donc de savoir quelle place vont occuper désormais dans ce processus les associations de soutien aux migrants comme le CIRÉ.



La place du CIRÉ dans le processus en 2011-2012

D'une part, pendant deux ans, en tant que partenaire SHARE, le CIRÉ a participé matériellement au processus en y mettant des ressources, par la mise à disposition d'un travailleur mi-temps sur le projet. Financé par le FIPI, mais "porté" par le CIRÉ qui lui a fourni l'espace et le matériel nécessaire à l'exécution de ses tâches, ce travailleur s'est chargé des enquêtes auprès des associations, du reporting des résultats de ces enquêtes, de l'organisation pratique des réunions et du Forum du 24 novembre et des diverses tâches de secrétariat liées à SHARE. D'autre part, le CIRÉ a également participé au processus au niveau politique, en assumant le co-pilotage du projet, en étant partie intégrante de la prise de décision quant à ses orientations. Le projet n'en était alors pas encore au stade de la mise en forme d'une parole politique migrante. Il s'agissait de faciliter la rencontre entre des acteurs associatifs issus de l'immigration et venant des trois régions, adhérant aux objectifs du projet, afin qu'ils s'approprient pleinement celui-ci.

2013, une année de transition

2013 constituera une année de transition au terme de laquelle les rênes du projet SHARE reviendront avant tout aux organisations de migrants/issus de l'immigration. Pendant deux ans, ECRE (initiateur et porteur du projet) et le CIRÉ (relais de premier plan auprès des espaces institutionnels et politiques) ont en effet joué un rôle central dans le développement de SHARE.

Plusieurs réunions du groupe de réflexion en début d'année 2013 permettront de coucher sur papier le mode de structuration envisagé, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, et un agenda prévisionnel de quelques actions collectives permettant de publiciser une parole politique migrante/issue de l'immigration : écriture commune d'une carte blanche à l'occasion du 21 mars, journée mondiale contre le racisme, prise de parole concernant la politique d'accueil des primo-arrivants, notamment. Le groupe de réflexion deviendra une "Assemblée fédérale des partenaires", qui doit être formée au moins à 75% d'associations de migrants/issus de l'immigration et qui décide des orientations de SHARE. À cette Assemblée peuvent s'adjoindre des membres qui désirent suivre le processus, voire y participer, mais sans prendre part à l'exercice décisionnel.

Autrement dit, nous rentrons maintenant dans le vif du sujet : le développement de revendications politiques. Or, autour de la table se trouvent des organisations qui ont un niveau de structuration, un horizon de revendications et un ancrage dans le champ politique, fort différents. Le CIRÉ, non seulement n'est pas une organisation de migrants, mais est de surcroît, dans le groupe, l'une des organisations les mieux "assises", à la fois matériellement et politiquement, en Belgique. C'est pourquoi sa qualité de partenaire (donc de co-pilote du projet) a souvent suscité des sentiments ambivalents au sein du groupe de réflexion en 2012 : entre enthousiasme (vis-à-vis du capital symbolique du CIRÉ) et méfiance (crainte d'instrumentalisation).

Dès lors, dans la nouvelle configuration, la place qui apparaît la plus juste pour le CIRÉ est celle de "compagnon de route". Autrement dit, il s'agirait pour le CIRÉ de sortir du cercle décisionnel de SHARE, tout en assurant la transition et en continuant à participer activement aux discussions visant à développer des revendications communes, revendications auxquelles le CIRÉ pourrait alors se joindre, si elles correspondent à son propre agenda politique.



Retour volontaire : un retour sous la contrainte

En 2012, le CIRÉ a continué à défendre l'accès à un accompagnement de qualité et une réintégration durable des candidats au retour volontaire, aspects fortement mis à mal par les nouvelles politiques de retour. En effet, depuis 2011, le contexte a évolué d'une politique de retour volontaire comme option dans le parcours migratoire à une politique de retour volontaire s'inscrivant de plus en plus fortement, directement et uniquement par rapport au retour forcé.

Un signal clair du gouvernement : le tout au retour

Depuis 2011, l'intention du gouvernement est de développer des politiques de retour (volontaire et/ou forcé) efficaces, strictes et dissuasives et d'en faire le pilier de la politique migratoire actuelle. Cette intention s'est traduite en 2012 par la mise en place du trajet de retour⁴⁹ - qui constitue une des principales modifications de la loi accueil du 19 janvier 2012⁵⁰ - et des places de retour.

Tous les discours du gouvernement s'orientent vers le retour des demandeurs d'asile et des migrants qui n'ont pas de permis de séjour ou sont susceptibles de le perdre. Et le retour devient un outil qui permet de montrer que la gestion des migrations se passe bien, faire du chiffre et vider les structures d'accueil pour mettre définitivement un terme à la crise de l'accueil.

Le CIRÉ s'est opposé à ces nouvelles politiques, a encouragé un travail de réflexion et soulevé des questions parlementaires autour du trajet de retour, de la qualité de l'accompagnement et des perspectives de réintégration ainsi que du projet de loi sur le centre de retour⁵¹.

Nous avons dénoncé le rapprochement malsain qui s'opère entre le retour volontaire et le retour forcé: une articulation de plus en plus serrée entre ces deux retours et une collaboration poussée entre l'Office des étrangers (OE) et Fedasil en cas de non-collaboration du migrant à son retour "volontaire". Nous avons également dénoncé le détournement des objectifs de la loi accueil: les centres d'accueil deviennent davantage des lieux de préparation au départ que des lieux d'accompagnement à la procédure.

LA CITATION

"La politique d'asile et d'immigration correcte et humaine que je mène a pour axes essentiels: miser sur le retour, accélérer et améliorer les procédures, diminuer le flux entrant, lutter au maximum contre les abus. Dans ce contexte le retour doit se dérouler de préférence sur base volontaire mais sera forcé si nécessaire".

Maggie De Block, in *Le Vif*, 12 mars 2012

49 Dès les décisions définitives sur la procédure d'asile, l'accueil et le trajet de retour sont proposés dans les 300 places de retour spécifiques prévues dans les structures d'accueil fédérales. L'élaboration et l'accomplissement du trajet de retour doivent s'opérer durant le délai d'exécution de l'ordre de quitter le territoire : la primauté est donnée au retour volontaire et la gestion du retour est confiée à l'Office des étrangers s'il apparaît que le bénéficiaire collabore insuffisamment à son trajet de retour.

50 Voir le rapport annuel 2011 du CIRÉ.

51 Chambre des Représentants de Belgique - projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et modifiant la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers - adopté le 22 mars 2012.

Une politique qui passe à côté de ses objectifs

Les chiffres de 2012 montrent une augmentation des retours volontaires et notre gouvernement s'en félicite.

LE RETOUR VOLONTAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

L'année 2012 a connu 4.694 retours volontaires, ce qui représente une hausse de 40%¹. Une année record en la matière².

On constate un changement important dans le profil des personnes qui choisissent le retour volontaire : en 2012, celles-ci sont essentiellement en cours de procédure ou déboutées de leur demande d'asile (61% des retours, contre 39% de migrants sans-papiers).

Les principaux pays de destination sont restés en 2012 le Brésil, la Russie, l'Ukraine, l'Irak et les pays des Balkans. Les retours vers la Russie, l'Ukraine, l'Irak, la Serbie, la Mongolie et le Kazakhstan sont en hausse tandis que ceux vers le Brésil, la Kosovo et la Macédoine sont en baisse.

1 Informations tirées du site internet de Fedasil : www.fedasil.be/home/nieuws_detail/i/22686/

2 À cela s'ajoutent les 962 retours "volontaires" organisés par l'OE, soit au départ des centres fermés, soit via l'organisation de bus en direction des Balkans.

Mais le CIRÉ questionne la durabilité de ces retours dont la décision est prise à la hâte et sous la contrainte. Les retours ne sont durables que s'ils sont librement choisis, s'ils bénéficient d'un accompagnement de qualité avec des délais suffisants, qu'ils sont pleinement appropriés par les personnes et crédibles à leurs yeux - ce qui semble peu probable dans le contexte de pression de fin d'accueil exercée sur les demandeurs d'asile déboutés⁵² - et offrent de réelles perspectives de réintégration.

Ainsi le CIRÉ a déploré que le budget 2012 pour la réintégration ait été épuisé avant la moitié de l'année et que les critères d'accès aux fonds pour la réintégration aient été rendus plus stricts⁵³ depuis lors.

Nous nous sommes aussi interrogés sur les très nombreux départs dans l'illégalité des demandeurs d'asile soumis au trajet de retour. En plus de mettre les personnes dans une situation de précarité, ceux-ci débouchent sur des enfermements et des éloignements forcés de ceux qui restent sans perspective (ce qui ne correspond pas à ce que prévoyait l'accord de gouvernement).

En août, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VwV), le CIRÉ a interpellé le Directeur général de Fedasil par le biais d'une note reprenant ses questions sur l'instruction relative au trajet de retour et aux places de retour pour les demandeurs d'asile accueillis dans le réseau d'accueil de Fedasil et ses réflexions quant à la politique qu'elle sous-tend.

Le CIRÉ a également rédigé une analyse du contenu de cette instruction⁵⁴ dans laquelle il démontre que le trajet de retour s'apparente à du "retour volontaire forcé", est inefficace - parce que les personnes ne vont pas dans les places "retour" et passent dans la clandestinité -, contre-productif et ne garantit pas un accompagnement de qualité au retour et à la réintégration.

Il a participé à la réflexion sur la méthodologie d'accompagnement au retour volontaire - notamment au sein de sa structure d'accueil et des groupes de travail "retour" de Fedasil - et s'est inscrit dans les rencontres de concertation avec les acteurs du retour volontaire et de la réintégration⁵⁵.

Enfin, il a initié, fin 2012, avec VwV une analyse du trajet de retour : élaboration des objectifs et de la méthodologie et détermination des acteurs à rencontrer. Cette analyse sera réalisée en 2013.

52 En effet, il faut du temps pour envisager cette option et s'y préparer. Pour cela, les personnes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement basé sur la confiance, transparent et non-intéressé.

53 Depuis le 15 mai 2012, l'octroi de l'aide à la réintégration dépend du statut du candidat au retour. Seuls les demandeurs d'asile et ceux qui viennent de recevoir un ordre de quitter le territoire peuvent encore en bénéficier. Les migrants sans-papiers n'ont plus droit qu'au voyage retour et à la prime de retour et plus aucune prime n'est accordée aux personnes provenant des pays "sans visa". Les personnes vulnérables ont droit, quel que soit leur statut administratif, à l'aide prévue pour les "groupes vulnérables" (voir le site internet de Fedasil).

54 Voir *Analyse de l'instruction relative au trajet de retour et aux places de retour pour les demandeurs d'asile accueillis dans le réseau d'accueil de Fedasil*, sur le site internet du CIRÉ : www.cire.be.

55 Notamment dans le cadre des journées d'échanges de l'OIM et du colloque organisé par le Return fund.

Perspectives pour 2013

Le CIRÉ restera vigilant par rapport aux politiques de retour restrictives et de "retour volontaire forcé" qui ont vu le jour en 2011-2012 et continuera à les dénoncer.

En 2013, nous prévoyons de :

- Procéder, en collaboration avec VwV, à l'analyse du trajet de retour: l'objectif, plutôt qu'un examen de données chiffrées, est d'apprécier la qualité du trajet de retour et les conditions de la fin de l'accueil (ressentis, besoins, perspectives) sur base de témoignages et de récits d'accompagnateurs sociaux et si possible ceux de demandeurs d'asile déboutés. Sur base d'un rapport des observations, des recommandations seront formulées à l'attention des parlementaires et responsables politiques et des administrations que les deux organisations rencontreront sur cette question courant juin 2013.
- Nous impliquer activement au sein du Comité de vigilance en travail social pour développer un outil de sensibilisation sur la question du trajet de retour et sa difficile cohabitation avec le travail social.
- Motiver des questions parlementaires sur le fonctionnement des places de retour et sur leur inefficacité et faire un travail orienté vers la presse sur la politique de retour en général et ses dérives.
- Participer à la réflexion sur la méthodologie d'accompagnement au retour volontaire - notamment au sein de notre structure d'accueil et des groupes de travail "retour" de Fedasil - et nous inscrire, quand l'occasion nous sera donnée, dans les rencontres de concertation avec les acteurs du retour volontaire et de la réintégration.
- Recommander, comme ces dernières années, la publication de l'arrêté royal sur le retour volontaire et la réintégration.
- Continuer à suivre les bonnes pratiques en matière de retour volontaire (tant au niveau des marges de manœuvre, des méthodologies utilisées, des moyens octroyés que des délais de préparation), au niveau belge surtout mais également au niveau européen et international.



Le retour volontaire en activités

INTERVENTION

Intervention "Parler de retour : la place du retour dans les perspectives d'avenir" lors du Séminaire du Fonds européen de retour (Return Fund), 28 juin 2012.

PUBLICATION

Analyse de l'instruction relative au trajet de retour et aux places de retour pour les demandeurs d'asile accueillis dans le réseau d'accueil de Fedasil, juillet 2012.



Enfermement et expulsions : lutter contre les injustices

Pour le CIRÉ, cela signifie exercer une vigilance particulière sur les politiques d'enfermement des étrangers et d'éloignement forcé afin de lutter contre l'opacité de ces politiques, d'informer le public et de combattre l'injustifiable.

Le CIRÉ est et restera résolument contre l'existence même des centres fermés. Toutefois, en attendant la fin de cette pratique et sans remettre en question cette position de principe, nous estimons qu'il est important d'avancer sur toute une série de questions intermédiaires. À commencer par le principe même de la détention qui doit être aussi restreint que possible: celle-ci doit être systématiquement soumise à un réel contrôle judiciaire, sa durée doit être strictement limitée dans le temps. Enfin, les conditions de détention doivent elles aussi être améliorées.

La plupart des migrants détenus en centres fermés font depuis le début de l'année 2012 automatiquement l'objet d'une interdiction d'entrée de 3 ans, sans que n'apparaisse clairement pourquoi l'OE a retenu le délai maximal prévu par la loi. Celle-ci prévoit également que ces interdictions d'entrée doivent tenir compte de toutes les circonstances propres à chaque cas.

Chaque semaine, la coordination du groupe de visiteurs Transit est informée soit par le réseau des visiteurs soit directement par des membres de la famille ou des proches, d'arrestations survenues dans ces circonstances.

Des arrestations qui posent question

Comme en 2011, l'année 2012 a été marquée par de nombreuses arrestations de migrants ayant vu leur demande de régularisation et/ou d'asile rejetée. Lorsque ces migrants se sont vus notifier un ou plusieurs ordres de quitter le territoire (OQT), il arrive fréquemment qu'ils soient cueillis par la police sur leur lieu de résidence. Nombre de ces migrants apprennent à l'occasion de leur arrestation le rejet de leur demande de régularisation. L'Office des étrangers (OE) dispose, grâce à leur demande de régularisation, de leurs coordonnées pour pouvoir les faire arrêter. La procédure mise en place par l'OE avec le projet Sefor ("Sensibilisation, Suivi (Follow up) et Retour") a pour conséquence que, dans la plupart des grandes villes du royaume, un fonctionnaire de l'OE établit des listes de migrants à arrêter pour être écroués en centre fermé. Les policiers chargés d'effectuer ces arrestations ne sont, à notre connaissance, jamais munis d'un mandat d'arrêt lorsqu'ils se présentent au domicile des migrants qu'ils sont chargés d'arrêter. Il arrive également que la police locale convoque simplement le migrant, sans lui fournir le motif de la convocation. Les migrants se présentant au poste de police s'imaginent souvent que cette convocation est liée à leur demande d'autorisation de séjour.

La lutte contre les mariages dits de complaisance entraîne également son lot d'arrestations de migrants en séjour irrégulier. Lorsqu'ils se font connaître auprès de l'administration communale, leurs dossiers sont en règle générale transmis à l'OE qui - régulièrement - fait procéder à l'arrestation du migrant en séjour irrégulier alors même que sa déclaration de mariage a déjà été actée ou qu'une demande en ce sens a été formulée.

TRANSIT

Le groupe de visiteurs en centres fermés (groupe "Transit") est constitué de visiteurs d'Aide aux personnes déplacées (APD), de Jesuit refugee service-Belgium (JRS), du Service social de Solidarité socialiste (SESO), de Caritas international, du Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR), de Point d'appui, de la Ligue des droits de l'Homme, de Vluchtelingenwerk Vlaanderen et du CIRÉ. Le HCR et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) sont des membres observateurs.

L'ouverture d'un nouveau centre fermé

L'année 2012 a été marquée par l'ouverture du nouveau centre fermé, Caricole, situé à Steenokkerzeel en bord de pistes de l'aéroport de Zaventem, et la fermeture concomitante des centres 127 et INAD. La fermeture de ces deux centres était réclamée déjà depuis de très nombreuses années, en raison de l'état d'insalubrité du premier et de l'impossibilité pour les détenus du second d'avoir accès à l'air libre.

Les visiteurs qui avaient auparavant accès au centre 127 ont pu poursuivre leurs visites dans le nouveau centre Caricole. Cet accès leur a permis de rencontrer de nombreux migrants ayant fait l'objet d'un refus d'accès au territoire, migrants qu'ils n'avaient auparavant pas l'occasion de rencontrer, ceux-ci étant alors incarcérés dans le centre INAD. Il ressort de leur rapports de visites que nombre de ces migrants se voient refuser l'accès au territoire non pas parce qu'ils ne disposent pas de documents de voyage en règle (passeport et visa) mais parce que l'administration chargée du contrôle des entrées des ressortissants d'un pays tiers estime que le motif véritable de leur séjour n'est pas clair. Ce motif de refus laisse un très large pouvoir discrétionnaire à l'administration pour refuser l'accès au territoire. Une fois la décision de refus prise, il s'avère quasi impossible de faire revenir l'administration sur celle-ci, quand bien même tous les éclaircissements apportés démontreraient que le migrant auquel l'accès au territoire a été refusé n'a pas d'intention de séjourner dans notre pays au-delà du délai pour lequel un visa lui a été accordé.

700

Plus de 700 détenus ont été rencontrés par les visiteurs du réseau, dont certains chaque semaine durant plusieurs mois.



Une aide juridique de qualité qui fait souvent défaut

Les visiteurs des centres fermés constatent encore très régulièrement que l'aide juridique reste dans bien des cas très problématique, l'avocat désigné par le bureau d'aide juridique ne se présentant jamais au détenu, voire ne l'appelant jamais ou ne l'informant pas de ses intentions ni des recours éventuellement introduits.

Les projets de modification de l'aide juridique par la Ministre de la Justice aggraveront sans nul doute le système déjà très déficient de l'aide juridique en centre fermé (comme ailleurs). Par ailleurs, les visiteurs constatent que des migrants restent de plus en plus fréquemment détenus de longues périodes sans avoir eu aucun contact avec "l'assistant social" chargé de les informer des motifs de leur détention, des recours possibles ainsi que du fonctionnement des règles relatives au fonctionnement des centres.

Devant ces constats et ces perspectives, le réseau des visiteurs en centres fermés s'attache à se renforcer toujours davantage, en termes de présence dans les centres fermés et en termes de professionnalisation et de pouvoir d'action, pour soutenir les personnes détenues et pour assurer une vigilance citoyenne. C'est dans cette optique que le CIRÉ a procédé, en 2012, à une enquête auprès des visiteurs sur leurs besoins en matière d'encadrement et, à cet égard, sur leurs attentes vis-à-vis du groupe Transit. Les directions des associations pour lesquelles travaillent ces visiteurs ont également été invitées à faire part de leurs desideratas.

Cet audit, et l'analyse concertée qui a suivi, ont débouché sur une série de pistes d'amélioration, qui se sont traduites, notamment, par l'instauration d'une formation de départ pour les nouveaux venus et l'élaboration d'un plan de formation continue, le développement d'outils de référence pour les visiteurs (kit du visiteur composé de fiches thématiques), le recrutement de nouveaux visiteurs, le renforcement de la coordination du groupe par l'ajout d'un mi-temps CIRÉ et par l'amélioration progressive de la collaboration avec les deux autres associations coordinatrices.

La coordination du groupe Transit a également été amenée à faire plusieurs interventions auprès de l'OE, pour obtenir des éclaircissements sur la situation administrative de détenus ou pour signaler un motif apparent d'illégalité de la détention. Quelques unes de ces interventions ont permis d'obtenir des remises en liberté de migrants parfois détenus depuis de nombreux mois.

La coordination a aussi permis que des migrants détenus au centre 127 bis ou au centre Caricole puissent rencontrer un médecin ne travaillant pas pour l'OE. Certaines de ces interventions ont abouti à une meilleure prise en charge médicale ou à la libération du détenu.



© Cédric Gerbehaye

Perspectives pour 2013

En 2013, un rapport faisant la lumière sur les arrestations illégales de migrants en séjour irrégulier déboutés de leur demande de régularisation et/ou d'asile sera publié.

La problématique de l'accès à l'aide juridique gratuite devra également faire l'objet d'un suivi attentif notamment au regard du projet de refonte totale du système du droit à l'aide juridique gratuite initié en 2012 par la Ministre de la Justice. Ce projet, ou du moins ce que nous en savons, risque de rendre totalement virtuel le droit pour les migrants détenus en centres fermés de se voir attribuer un avocat pro-deo disposé à introduire les recours nécessaires.

Enfin, à partir du dernier trimestre de l'année 2013, nous nous repencherons sur la question des alternatives à la détention dans le cadre d'un projet FER : Making Alternatives to Detention in Europe a Reality by Exchanges, Advocacy and Learning. Ce projet piloté par le réseau Odysseus auquel le CIRÉ a décidé de se joindre, se déroulera sur 18 mois avec la participation de partenaires bulgares, français, grecs, hongrois, lituaniens, maltais, néerlandais, slovaques, slovènes, suédois et britanniques. Il nous permettra d'enrichir notre connaissance des alternatives à la détention et nous aidera à inciter les autorités belges à développer davantage de solutions alternatives à la détention.

Le groupe des visiteurs en centres fermés devra se renforcer. Les formations à destination des visiteurs seront également consolidées.

La thématique "Enfermement et expulsions" en activités

FORMATIONS ET ANIMATIONS

- Réunions du groupe des visiteurs Transit, 9 février, 22 mars, 10 mai, 27 juin, 12 septembre, 25 octobre, et 4 décembre 2012.
- Formation dispensée aux avocats du barreau de Marche (conférence du jeune barreau – la détention des demandeurs d'asile), 2 mars 2012.
- Formations à l'attention des visiteurs : Titre de détentions, recours, procédure d'asile le 8 mars 2012, Typologie des arrestations policières le 10 mai 2012, Formation de 4 nouveaux visiteurs les 12 et 13 décembre 2012.
- Réunions avec les directeurs des ONG disposant d'accréditation(s), 26 juin et 11 septembre 2012.
- Animations à la problématique de la détention après projection des films "Illégal", "Vol spécial" ou "La guerre aux frontières" auprès du grand public, 6 février, 5 juin, 19 septembre, 8 novembre, 12 novembre et 22 novembre 2012.
- Participation au "Steenrock", 5 mai 2012.

PUBLICATIONS

- "Les "centres fermés" en Belgique, violence d'État contre droits humains", in *Atlas des migrants*, Migreurop, 2012.
- *Dossier pédagogique "Vol spécial"*, décembre 2012.



Accueillir et informer les migrants

Le service "Accueil général" assure l'orientation des personnes qui téléphonent ou arrivent au CIRÉ et qui souhaitent avoir des informations sur le droit des étrangers ou contacter un service.

Le service a pour mission de répondre aux demandes d'information sociales et/ou juridiques qui ne nécessitent pas une prise en charge dans le temps. Il offre un temps d'écoute et de compréhension des problèmes énoncés. Pour les demandes nécessitant un suivi, nous orientons les personnes vers un service social ou juridique spécialisé, membre du CIRÉ ou non. Les problèmes rencontrés sont soumis aux experts politiques pour enrichir leur vision des constats de terrain dans leurs matières respectives.

Organisation du service

L'accueil s'organise sous la forme de permanences sans rendez-vous tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30. L'accueil téléphonique se fait de 9h à 12h30 le matin et de 14h à 16h30 l'après-midi. Les sollicitations téléphoniques s'apparentent au fil des jours à de véritables consultations, ce qui engorge notre centrale d'appels. Une réorganisation du travail des accueillantes était nécessaire pour réguler au mieux des visites aux permanences de plus en plus nombreuses et des appels téléphoniques qui requièrent également un temps d'écoute très long car nécessitant des réponses socio-juridiques avisées. Parallèlement, nous répondons aussi au même type de demandes par e-mails.

90

C'est le nombre moyen de demandes de consultations par semaine comprenant visites, entretiens téléphoniques et courriels.

Une lenteur administrative éprouvante

De nombreux dossiers de demande de régularisation de l'opération de 2009 étaient toujours en cours de traitement à l'Office des étrangers (OE) en 2012. Les obstacles à chaque étape de la procédure se diversifient. Dans les services de la Région de Bruxelles-Capitale chargés d'enquêtes liées à la délivrance du permis de travail B, il faut s'armer de patience. On a atteint les records alarmants de 4 à 6 mois dans certaines communes bruxelloises pour qu'une personne soit convoquée pour retirer la décision de l'OE! Au Conseil du contentieux des étrangers, les délais de recours s'éternisent.

Cette lenteur administrative systématique fragilise psychologiquement le public car pendant cette période d'incertitudes, les droits fondamentaux sont bafoués. Constamment sollicitées, les accueillantes n'ont pas toujours de solution, elles n'ont aucune prise sur les lenteurs administratives.

Les effets de la crise en Europe

Nous avons ressenti les effets de la crise et des mesures d'austérité qui les accompagnent en Europe. Elles ont un impact sur les mouvements de personnes à la recherche d'une sécurité socio-économique. Des étrangers viennent régulièrement se renseigner sur les conditions d'obtention d'un séjour en Belgique. Ce sont des Européens - venant d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de France - confrontés aux dures réalités de la migration économique. Leurs questions concernent l'accès à l'aide sociale du CPAS par les Européens et son impact sur le droit au séjour, les possibilités de transfert des droits au chômage en Belgique, des statuts de réfugiés...

Les ressortissants des pays tiers à l'Union européenne résidant dans un autre pays de l'Union sont de plus en plus confrontés à la réalité compliquée de trouver un emploi et d'obtenir un permis de travail B, une condition indispensable à leur installation en Belgique.

L'inquiétude face à la nouvelle loi sur le regroupement familial

L'année 2012 a été marquée par les difficultés liées à l'application de la réforme de la loi sur le regroupement familial. En effet, les changements de 2011 s'appliquent aux dossiers introduits avant son entrée en vigueur avec des nouveaux critères plus stricts. On dénombre de manière significative des situations de violences conjugales propices à fragiliser le statut de séjour des victimes : expulsion du foyer, confiscation de pièces d'identité... Tous ces constats ont conduit à la constitution d'un groupe de victimes de cette loi sur le regroupement familial qui montre ses limites. Ses effets pervers méritent d'être dénoncés par le biais d'une approche collective.

Nous avons observé que lorsqu'un des futurs cohabitants ou époux est en situation illégale, les communes examinent systématiquement les conditions du regroupement familial alors qu'il s'agit là d'une prérogative de l'OE. Les communes suspectant toutes les unions d'être complaisantes, de nombreuses demandes sont transmises au parquet qui les examine dans un délai relativement long. La liberté de fonder une famille et le respect de la vie privée sont sérieusement compromis. Les grands-parents exclus par les conditions de la loi sur le regroupement familial ont de plus en plus recours à des demandes de visa court séjour pour contourner cette loi et préserver les liens familiaux. Les critères sont exigeants, les preuves "solides" sont rejetées. À l'examen de certaines pratiques, les ambassades font parfois de la rétention d'informations et ne transmettent pas toujours l'entièreté des demandes, ce qui fausse l'analyse du dossier par l'OE.

Une communication difficile

Nous constatons combien la communication entre l'avocat et son client peut être difficile, l'un ne comprenant pas toujours les démarches entreprises et les demandes formulées par l'autre (et vice versa). Ces difficultés sont, de manière générale, liées à la technicité du langage juridique ainsi qu'au temps et à l'énergie requis pour expliquer au justiciable les procédures envisagées ou en cours. Elles se renforcent lorsque la personne ne comprend ni le français ni le néerlandais et qu'il n'est pas fait recours à un interprète, en raison du coût de ce dernier (qui payera la facture?) ou du manque de prestataires disponibles dans des délais parfois très courts.

Aussi, les avocats qui prestent l'aide juridique se plaignent de plus en plus de leurs conditions de travail. Ils perdent le courage de suivre leurs dossiers pro-deo, refusent d'engager certains types de procédures, voire se retirent des listes de l'aide juridique. D'où, de plus en plus de difficultés à trouver des avocats disposés à prêter une aide de qualité et, par conséquent, une perte de confiance croissante - de la part des demandeurs (et des associations) - dans le système d'aide juridique.

Les modifications de la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile

Les modifications récentes de cette loi ont entraîné la venue au CIRÉ de nombreux demandeurs d'asile en fin de parcours, souvent des familles avec enfants mineurs, dans la crainte d'être expulsées d'un jour à l'autre. C'est avec l'expertise des juristes du service "Accueil des demandeurs d'asile" que nous avons décrypté les situations au cas par cas et vérifié les possibilités de prolongation de l'accueil.

Perspectives pour 2013

Dans un contexte où les réformes sur les droits au séjour sont constamment à l'agenda des parlementaires avec ce qu'elles comportent comme cortège de restrictions en termes de droits fondamentaux, nous devons en 2013 continuer à relever les défis liés à nos missions : accueillir, informer, orienter, constater les difficultés en étroite collaboration avec les experts politiques et les services socio-juridiques membres du CIRÉ mais aussi continuer à servir d'interface entre certaines administrations et les usagers.

Par ailleurs, les "chantiers" actuels de constat des situations de violences conjugales dans le cadre du regroupement familial et les difficultés récurrentes que rencontrent les étrangers face aux CPAS pour l'accès à l'aide sociale nécessitent de poursuivre et de développer l'approche initiée en 2012 qui consiste non seulement à rassembler les publics concernés par la problématique pour pouvoir récolter auprès d'eux les informations nécessaires à la production d'une analyse fine des dysfonctionnements mais aussi à associer ces publics à l'élaboration de revendications visant à combattre ces dysfonctionnements et à les porter avec eux, via des actions collectives.



Communication : diversifier les modes d'information et de sensibilisation

Le service "COM" s'occupe des actions de communication et des relations avec la presse liées aux thématiques du CIRÉ. Il gère également le site internet de l'association et ses différentes publications. Sans oublier les multiples projets de communication et de sensibilisation, en lien avec les services du CIRÉ.

migrations|magazine : évaluation de la publication

Trois nouveaux numéros de migrations|magazine ont été publiés en 2012. Un numéro sur les Roms en février 2012 avec un prolongement aussi inédit qu'intéressant avec la Maison du Livre de Saint-Gilles qui a organisé pendant trois mois une exposition et une multitude d'événements sur cette question. Un autre numéro sur l'intégration en Belgique francophone et en Europe est paru en juin 2012. Un troisième numéro au titre provocateur "La Belgique, hôpital du monde ?" est sorti en novembre 2012. Il revient sur la question des soins de santé et des migrations en Belgique et dans les pays du Sud.

Après presque trois années d'existence, nous avons souhaité lancer un premier processus d'évaluation de migrations|magazine via un questionnaire en ligne et une série d'entretiens ciblés. Le formulaire d'évaluation en ligne posté sur les sites web de migrations|magazine et du CIRÉ invitait les internautes à répondre à des questions fermées portant sur la qualité globale du magazine, son contenu et la façon dont il est présenté ainsi que sur la qualité rédactionnelle de chaque numéro. Cette démarche nous a permis de récolter l'avis d'une septantaine de lecteurs. En parallèle, nous avons mené une série d'entretiens avec cette fois des questions ouvertes ciblées auprès de "personnes ressources" afin d'évaluer la formule actuelle et de baliser la réflexion pour les évolutions possibles du projet. L'objectif de cette démarche étant de voir comment essayer de toucher davantage les "personnes intermédiaires" que nous visons avec migrations|magazine: journalistes, enseignants et formateurs. Les résultats de ces enquêtes, les évolutions de formules proposées suite à cette double évaluation seront discutés avec le Conseil d'administration du CIRÉ en mars 2013.

Reste une difficulté récurrente à laquelle nous devons apporter des réponses : la préparation et l'enchaînement des dossiers, la rédaction, la mise en page, les corrections, les envois ainsi que les démarches à accomplir au lancement de chaque magazine auprès des librairies et sur les réseaux sociaux monopolisent toute l'énergie de l'équipe. Trop peu de force et de temps de travail sont consacrés à la politique de diffusion et de promotion du magazine. Conséquence : le magazine peine à acquérir une réelle visibilité. Ce qui se traduit aussi par une baisse dans le nombre d'abonnements. Une réflexion stratégique sur ce point devra incontestablement être menée en 2013. Sans compter une refonte totale du site web de migrations|magazine également prévue pour l'année prochaine.

SOS accueil : une action pour sensibiliser à la situation des demandeurs d'asile

Lancée fin 2011, l'opération humanitaire "SOS accueil" a continué à monopoliser une partie du service COM jusqu'en mars 2012. Outre la prise en charge d'une centaine de personnes tous les soirs, cette opération se voulait aussi être une action de sensibilisation visant à attirer l'attention des médias sur la situation déplorable de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique. Cette opération a donné lieu à plusieurs communiqués de presse et reportages qui ont permis de mettre à l'avant-plan médiatique les témoignages de personnes qui constituaient pour nous des cas emblématiques des dysfonctionnements de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique et, par la même occasion, d'informer régulièrement le grand public. La situation sur le terrain s'améliorant, "SOS accueil" s'est clôturé en mars 2012. Ce qui a permis au service COM et particulièrement à notre attachée de presse, de consacrer progressivement davantage de temps de travail à d'autres thématiques et de ne plus travailler presque exclusivement sur la crise de l'accueil des demandeurs d'asile comme elle le faisait depuis presque trois ans.

Journée mondiale des réfugiés : "Refugee for a day"

Un des objectifs de la Journée mondiale des réfugiés 2012 était de toucher un public différent de celui que nous touchons d'habitude et notamment les jeunes. Nous avons donc tenté de jouer la carte des nouveaux médias en proposant aux utilisateurs des réseaux sociaux de se montrer "solidaires" avec les réfugiés. Via une application préparée par une agence de communication, nous proposons aux internautes d'afficher sur leur profil Facebook la bannière que nous avons créée pour l'occasion : "refugee for a day". Du même coup, le visuel du profil Facebook des personnes qui en faisaient la demande était modifié automatiquement et faisait penser à la situation d'une personne qui aurait dû fuir de manière précipitée, comme un réfugié ayant fui la guerre. Malheureusement, cette application n'a pas rencontré le succès escompté car elle a été mise en ligne tardivement, ce qui ne nous a pas permis de créer un véritable effet de masse sur les réseaux sociaux le 20 juin. Trop compliquée, cette application n'était pas suffisamment "user friendly" pour que les utilisateurs des réseaux sociaux peu familiers de ce genre d'opérations puissent véritablement s'en emparer. Une première tentative donc... à améliorer.

Heureusement, toute la campagne 2012 ne reposait pas uniquement sur les réseaux sociaux puisque nous avons également obtenu le soutien de la RTBF pour la diffusion de spots TV et radio sur la question des réfugiés la semaine précédant la Journée mondiale des réfugiés. Ces spots renvoyaient pour plus d'informations sur le site "refugeeforaday.be". Dans le cadre de cette journée, nous avons également réalisé une projection géante sur les murs du Parlement européen de manière à inviter deux soirs durant au cœur du quartier européen la problématique des réfugiés et de rappeler l'importance de prendre en compte leur besoin de protection. Enfin, le matin du 20 juin 2012, nous avons à nouveau distribué plusieurs milliers de tracts dans les grandes gares du pays afin de rappeler au grand public que le 20 juin est la Journée mondiale des réfugiés, de les renvoyer vers l'application Facebook et le site web "refugeeforaday.be" pour plus d'informations sur la campagne.





Le "Vivre ensemble", onzième cahier du "Vivre en Belgique"

Après plusieurs mois d'écriture et d'un important travail de relecture tant il est compliqué d'aborder ces questions dans un contexte politique sensible, le onzième cahier du Vivre en Belgique consacré au "Vivre ensemble" est sorti en septembre 2012. Cahier le plus original de la série au contenu le moins périssable - ou en tous les cas qui ne nécessite pas une actualisation du contenu à très court terme -, il est le seul à avoir été édité en version papier. Conçu comme un cahier pédagogique revenant sur les principales normes et valeurs qui fondent notre société en proposant également des pistes pédagogiques, ce cahier propose une compilation de tous les éléments à aborder ou à avoir sous la main quand on est formateur et que l'on souhaite aborder les questions du "vivre ensemble" avec un public de primo-arrivants et de personnes qui résident en Belgique depuis plus ou moins longtemps.

Imprimé à 2000 exemplaires, ce cahier rencontre un succès important puisque plusieurs semaines après son lancement, plus de la moitié de ces cahiers a été distribuée ou vendue auprès des secteurs susceptibles d'être les plus intéressés par ces questions : associatif, cohésion sociale, insertion professionnelle, écoles. Ce cahier est également disponible en ligne comme tous les autres cahiers du "Vivre en Belgique" qui rencontrent eux aussi un succès croissant depuis leur mise en ligne l'année dernière. Les chiffres des téléchargements de ces fichiers sur le site web du CIRÉ sont là pour en témoigner.

37.214

C'est le nombre de téléchargements des cahiers du "Vivre en Belgique" pour l'année 2012.

Vol spécial : le cahier pédagogique

Le film "Vol Spécial" de Fernand Melgar aborde des questions aussi fondamentales que l'enfermement et les expulsions, le rôle du personnel en centre fermé ou encore la façon dont on tente d'humaniser des lieux qui, par essence, sont déshumanisés. Nous avons un moment pensé nous emparer de ce film et faire un travail identique à ce que nous avons fait avec le film "Illégal" dans le cadre de la campagne "Ouvrons les yeux sur les centres fermés". Mais finalement, après débats en interne, ce ne sera pas le cas car ce film nous a semblé être un outil de sensibilisation qui s'adressait davantage au secteur "droit des étrangers" et particulièrement aux travailleurs sociaux en centres fermés notamment mais moins au grand public. Un travail a été mené dans ce sens avec des travailleurs sociaux et des enseignants en charge de la formation de ces travailleurs sociaux. Celui-ci a finalement débouché sur la rédaction d'un dossier pédagogique complet qui revient sur les questions fondamentales abordées dans ce film. Peu importe si ce documentaire parle de la réalité suisse. "Vol Spécial" et les questionnements qu'il suscite apportent également un éclairage fort sur la réalité belge.

Théâtre et migrations

Deux importants événements théâtraux ont eu lieu en 2012 sur les questions migratoires : "Exils" au Théâtre national et "Odyssées" au Théâtre de Poche. Le CIRÉ a été associé à la préparation de ces pièces en mettant du matériel pédagogique à la disposition des scénaristes. Dans les deux cas, les représentations de ces pièces ont été l'occasion de jeter un coup de projecteur sur des problématiques complexes liées au thème de l'immigration. Débats, projections, séances d'informations et autres événements ont été organisés en partenariat avec le CIRÉ en marge des pièces.

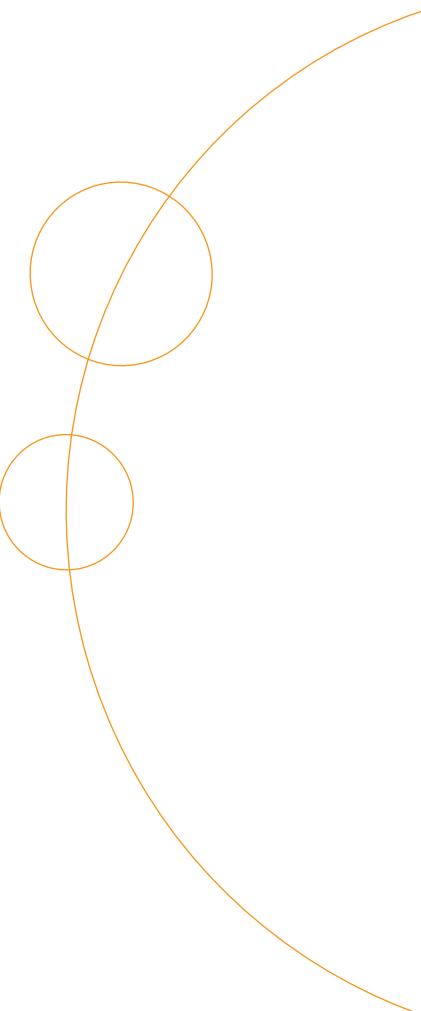
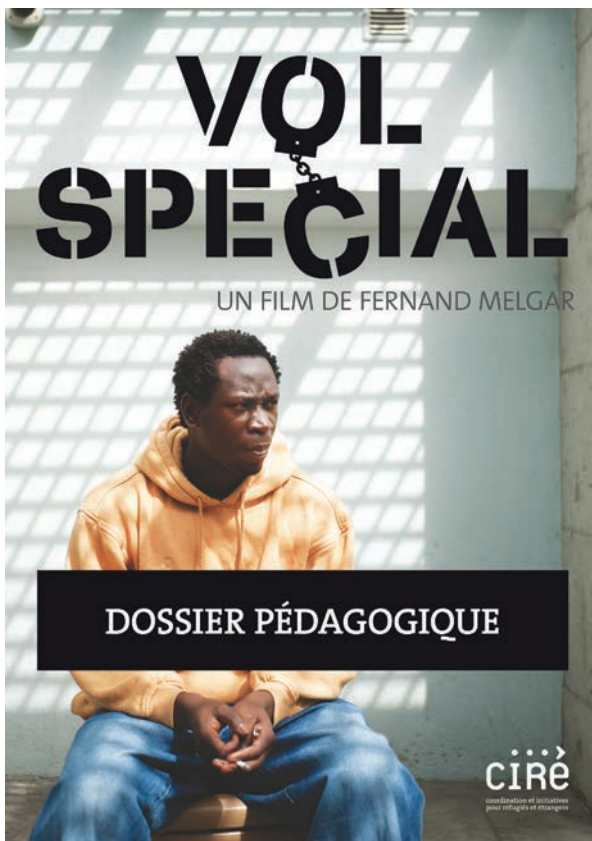
FRONTEXIT : le CIRÉ sur tous les fronts

Même si le lancement n'est prévu qu'en mars 2013, dès le mois de juillet 2012, une partie du temps de travail et des ressources internes du service COM ont été consacrées à la préparation de la campagne FRONTEXIT. Lancée à l'initiative du réseau Migreurop, la campagne dénonce les agissements de l'agence FRONTEX et la politique de contrôle des frontières extérieures de l'UE. À suivre en 2013 donc...

Les uns s'en vont, les autres arrivent

Notre collaboratrice qui travaillait à la sensibilisation et sur migrations|magazine est partie sous d'autres latitudes. Elle a été remplacée par une collègue qui a repris ses attributions au niveau de la sensibilisation et qui travaille aussi sur les autres projets COM du CIRÉ. Dans la foulée, une autre collaboratrice bénévole est aussi venue renforcer l'équipe de migrations|magazine.

Ces changements au sein de l'équipe ont aussi été l'occasion de repenser l'organisation du service COM du CIRÉ, de repenser son fonctionnement et de revoir les attributions de chacun. Notre coordinateur ayant souhaité revenir sur migrations|magazine, la coordination du service a elle aussi été repensée. Désormais, elle est assurée de façon collégiale et discutée avec la direction lors de réunions hebdomadaires visant à fixer les priorités. Par ailleurs, face à la multitude des tâches que le service assumait, une réflexion a également été menée afin que l'équipe COM se recentre sur le travail de communication et que toute une série d'autres tâches qui ne constituent pas de la communication à proprement parler soient effectuées par les autres membres de l'équipe quand elles concernent leur matière.



Le service "Communication" en activités

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- *SOS Accueil est un cri d'alarme, pas un signal positif !*, 11 janvier 2012.
- *Roumains et Bulgares : le gouvernement pousse-t-il à la fraude ?*, 18 janvier 2012.
- *54 personnes mise à la rue. Pourtant Maggie De Block réduit le nombre de places d'accueil*, 23 janvier 2012.
- *Le froid, danger mortel pour les demandeurs d'asile et les familles avec enfants obligées de survivre dans la rue*, 31 janvier 2012.
- *Tragique illustration d'une loi sur le regroupement familial mal conçue*, 23 février 2012.
- *SOS Accueil ferme son abri de nuit et attend des solutions structurelles à la crise de l'accueil*, 29 février 2012.
- *L'expulsion de 21 Congolais dans un vol groupé pose question*, 6 mars 2012.
- *Droit à l'accueil, hiver comme été ! Les ONG demandent des solutions structurelles à la crise de l'accueil*, 6 mars 2012.
- *Recours auprès de la Cour constitutionnelle contre la loi sur le regroupement familial*, 12 mars 2012.
- *Asile: la liste de pays "sûrs" n'est pas une solution miracle*, 23 mars 2012.
- *Centre fermé "Caricole": les murs changent, l'indignité reste*, 25 avril 2012.
- *Le CIRÉ et VwV se réjouissent de la réinstallation de 100 réfugiés : le début d'un programme structurel de réinstallation ?*, 25 mai 2012.
- *Intégration : un horizon à partager - Nouveau numéro de migrations|magazine*, 6 juin 2012.
- *La Belgique renvoie des personnes vulnérables vers l'Afghanistan*, 3 juillet 2012.
- *Faux indépendants bulgares et roumains: causes et conséquences*, 25 septembre 2012.

CARTES BLANCHES ET OPINIONS

- *Opinion : L'accès de tous à la justice passe par le refinancement de l'aide juridique*, RTBF Info, 15 juin 2012.
- *Carte blanche : Pour une politique d'accueil des primo-arrivants digne de ce nom*, Le Soir.be, 10 juillet 2012.
- *Carte blanche : Refouler les étrangers, à tout prix*, Le Soir, 27 septembre 2012.
- *Carte blanche : Dissuasion des demandeurs d'asile serbes : le droit d'asile en danger ?*, Le Soir.be, 16 octobre 2012.
- *Carte blanche : Merci les migrants*, Le Soir.be, 18 décembre 2012.

ÉTUDES

- *60 ans de la Convention de Genève*, juin 2012.
- *Vivre ensemble*, juillet 2012.
- *Évaluation de la régularisation par le travail*, décembre 2012.

ANALYSES

- *60 ans de la Convention de Genève – recommandations*, juin 2012.
- *Les "Roms" face aux politiques européennes*, juillet 2012.
- *Analyse de l'instruction relative au trajet de retour et aux places de retour pour les demandeurs d'asile accueillis dans le réseau d'accueil de Fedasil*, juillet 2012.
- *L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune*, septembre 2012.
- *Quand la CEDH met en cause nos instances d'asile*, décembre 2012.
- *Les migrations dans le monde et les personnes migrantes en Belgique: quelques concepts*, décembre 2012.
- *État des lieux sur les équivalences de diplômes étrangers en Belgique francophone*, décembre 2012.
- *Dossier pédagogique "Vol spécial"*, décembre 2012.
- *Articles dans "Roms, Tsiganes, Gitans... Les malentendus", migrations|magazine 6*, hiver 2011-2012.

- Articles dans "Intégration : un horizon à partager", *migrations|magazine* 7, été 2012.
- Articles dans "La Belgique, hôpital du monde ?", *migrations|magazine* 8, automne 2012.

NEWSLETTERS

Publication de 7 numéros de la Newsletter juridique et de 4 Newsletters Flash.

SITES WEB

- Site web du CIRÉ : www.cire.be
- Site web de SOS Accueil : www.sosaccueil.be
- Site web de *migrations|magazine* : www.migrations-magazine.be

ACTIONS DE COMMUNICATION

- Action symbolique de SOS Accueil devant le cabinet de Maggie De Block, 6 mars 2012.
- Action symbolique et médiatique dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié, 20 juin 2012.

ACTIONS DE SENSIBILISATION, INTERVENTIONS ET FORMATIONS

- 6 animations en Belgique autour du film *Illégal*.
- 2 animations de débat autour du film *Vol spécial*.
- Participation à deux soirées-débat suite à la pièce *Exils*, 26 janvier et 6 février 2012.
- Participation à un débat sur les migrations suite à la projection du film *Welcome*, Lycée Martin V, 27 mars 2012.
- Intervention « Qui sont les sans-papiers ? » dans le cadre des camps pour la paix du COMAC, 3 juillet 2012.
- Participation à une soirée-débat sur l'immigration suite à la pièce *Odyssées*, 25 septembre 2012.
- Participation à une émission sur radio Al Manar sur le thème de l'asile et l'immigration, 20 décembre 2012.

Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | 1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les associations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour la défense du droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)